



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES



ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (EPD)

« ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT »



MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

de Sociologie Anthropologie



Option : Sociologie du développement

N° d'enregistrement :



**L'APPROCHE GENRE DANS LES PROJETS ET
PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU
BENIN : cas du sixième programme
UNFPA et des projets/programmes PAGER,
PADER et PDRT du FIDA**

Présenté par :
Olga AZELOKONON

Sous la direction de :
Pr. Albert NOUHOUAYI

PROMOTION: 2006/2007

Date de soutenance :

DEDICACE

Ah ma mère ! En mémoire de ton soutien. . . .

REMERCIEMENTS

Le présent document est notre mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies de sociologie anthropologie, option : Sociologie du Développement

Il a été produit grâce à la contribution d'un certain nombre de personnes et structures.

Nous leur témoignons notre profonde gratitude. Ils sont :

- le Professeur Albert NOUHOUAYI, notre directeur de mémoire,
- le Professeur Gautier BIAOU qui nous a beaucoup aidé,
- le Professeur Félix IROKO,
- le Professeur Albert TINGBE AZALOU, notre professeur de méthodologie et tous les autres professeurs qui nous ont aidé par leurs conseils et appuis divers,
- Monsieur Gilbert ZINZALO et les coordonnateurs de tous les projets et programmes que nous avons rencontré de même que leurs collaborateurs,
- le Ministère de la famille et de la Solidarité Nationale, principalement la DPFGE et l'OFFE, qui nous ont bien accueilli et n'ont ménagé aucun effort pour nous aider à collecter les données et à consulter tous les documents disponibles chez eux,
- les directeurs exécutifs des ONG partenaires des projets et programmes que nous avons étudié, les membres des groupements des groupements bénéficiaires de ces projets/programmes enquêtés,
- et, toutes les autres personnes qui de près ou de loin nous ont apporté leur soutien.

SOMMAIRE

Pages

DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	9
PREMIER CHAPITRE : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	13
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	14
1.1. PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE	14
1.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	20
DEUXIEME CHAPITRE : ETATS DES LIEUX SUR LES INEGALITES DE GENRE AU BENIN	58
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX SUR LES INEGALITES DU GENRE AU BENIN	59
2.1. LES CONSTATS DECOULANT DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE	60
2.2. LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SITUATION	64
2.3. ESQUISSE D'ANALYSE DES PRINCIPAUX DETERMINANTS DE LA PROMOTION DU GENRE AU BENIN	67
TROISIEME CHAPITRE : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES UNFPA AU BENIN	74
CHAPITRE 3 : CAS DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'UNFPA	75
3.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE GENRE DU SIXIEME PROGRAMME UNFPA	75
3.2. RESULTATS ATENDUS	76
3.3. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	77
3.4. POINT DES RESULTATS EFFECTIVEMENT OBTENUS	77
3.5. APPROCHE DIAGNOSTIQUE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNFPA (cas du 6è programme)	79
3.6. ANALYSE CAUSALE	84
3.7. DROITS HUMAINS EN MATIERE DE GENRE (le cas spécifique de l'UNFPA)	86
QUATRIEME CHAPITRE : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FIDA AU BENIN	94
CHAPITRE 4 : CAS DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA	95
4.1. ELEMENTS DE SYNTHESSES DES OBJECTIFS ET STRATEGIES ELABORES DANS CES PROJETS ET PROGRAMMES DU MAEP FINANCES PAR LE FIDA	95
4.2. RESULTATS ATTENDUS ET RESULTATS OBTENUS EN MATIERE DE GED DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FIDA	96
4.3. APPROCHE DYAGNOSTIQUE DE GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA	99
4.4. DROITS HUMAINS EN MATIERE DE GENRE DANS LES PROJETS/PROGRAMMES FIDA AU BENIN	104
4.5. PERCEPTION DES ACTEURS SUR DES QUESTIONS RELATIVES AU GENRE	112

CINQUIEME CHAPITRE : CORRELATION HYPOTHESES-RESULTATS DE RECHERCHE	115
CHAPITRE 5 : CORRELATION HYPOTHESES – RESULTATS DE RECHERCHE	116
<i>5.1. Hypothèse H1: la non réduction véritable des écarts genres au Bénin malgré les différents projets et programmes de développement intégrant la prise en compte du genre dans leur exécution est dû aux stratégies non appropriées élaborées et mises en œuvre par ceux-ci.</i>	116
<i>5.2. Hypothèse H2 : il existe des déterminants, politiques, économiques, sociologiques, culturels, psychologiques, qui influencent la mise en œuvre effective de l'approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin.</i>	118
<i>5.3. Hypothèse H3 : le manque d'engagement véritable, l'absence d'un schéma directeur de suivi et d'évaluation efficace dans les actions menées et l'exécution d'actions peu concertées par les différents acteurs (Gouvernants, Partenaires au développement, ONG, réseaux d'ONG et communautés à la base) compromettent l'efficacité des rôles qu'ils jouent dans l'élaboration des politiques et dans l'organisation des plaidoyers et sensibilisations en vue de l'intériorisation du genre et son renforcement dans les projets et programmes de développement au Bénin.</i>	125
SIXIEME CHAPITRE : PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU BENIN.	130
CHAPITRE 6 : LES PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU BENIN	131
6.1. FORMULATION DE LA VISION	131
6.2. FORMULATION DES PERSPECTIVES STRATEGIQUES	131
CONCLUSION	135
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	143
ANNEXES	148
TABLE DES MATIERES	153

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS	DEFINITION
ABDH	Approche basée sur les droits humains
ABPF	Association Béninoise pour la Promotion de la Familiale
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AFJB	Association des Femmes Juristes du Bénin
ANE	Acteurs Non Etatiques
ASF	Association de Services Financiers
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCA	Common Country Accesement (Bilan Commun de pays)
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
CCS	Centres Communaux de Santé
CDPF	Centre départemental de planification familiale
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
Cellule NEX	Cellule de Suivi des projets du Système des Nations Unies à Exécution Nationale
CEFORP	Centre de Formation et de la Recherche en Population
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CEMAAC	Centre d'Etudes Musicales Artisanales et d'Actions Culturelle
CMAJB	Centre Multimédia des Adolescents et Jeunes du Bénin
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CMS	Centre Militaire de Santé
CNPEEG	Conseil National de Promotion de l'Equité et l'Egalité de Genre
CNPF	Commission Nationale de Promotion de la Femme
COS	Comité d'Orientation et de Suivi
CPAP	Country Programm Action Plan
CPS	Centre de Promotion Sociale
CVD	Comité Villageois de Développement
DEPOLIPO	Déclaration de Politique de Population
DF	Direction de la Famille
DGIFD	Direction Générale de l'Investissement et du Financement du Développement
DHD	Développement humain durable
DPFG	Direction de la Promotion de la Femme et du Genre
DPP	Directeur de la Programmation et de la Prospective
DF	Direction de la Famille
DPSS	Direction de la Protection Sociale et de la Solidarité
DIP	Direction de l'Inspection Pédagogique
DMS	Direction de la Mobilisation Sociale
DPDR	Déclaration de Politique de Développement Rural
DPP	Déclaration de Politique de Population
DPP	Direction de la Planification et de la Prospective

DPPP	Direction des Programmes et Politiques de Population
DPS	Direction de la Programmation Stratégique
DSSA	Direction des Services de Santé des Armées
DSRP	Document de stratégies de Réduction de la Pauvreté
DSCR	Document de stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
EDSB	Enquête Démographique et de Santé pour le Bénin
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FASNAS	Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale
FED	Femme et Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSS	Faculté des Sciences de la Santé
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GED	Genre et Développement
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information Education Communication
IFD	Intégration des Femmes au Développement
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IRSP	Institut Régional de Santé Publique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MAG	Matrice d'Analyse des Genres
METFP	Ministère de l'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfant
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MJSL	Ministère de la Jeunesse, des Sport et Loisirs
MPDEAP	Ministère Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique
MS	Ministère de la Santé
MYFF	Multi Year Funding Framework
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NLTPS	Etudes Nationales des Perspectives à Long Terme
OFFE	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORP	Objectifs de Réduction de la Pauvreté
OSC	Organisation de la société civile
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PADER	Programme d'Appui au Développement Rural
PAE	Plan d'Action Environnemental
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAGER	Projet d'Activités Génératrices de Revenus
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPP	Plan d'Action du Programme Pays

PDC	Plan de Développement Communal
PDRT	Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PF	Planification Familiale
PIP	Programme d'Investissement Public
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNPG	Politique Nationale de Promotion du Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROMIC	Projet de Micro-finance et de Commercialisation
PSD	Population et Stratégies de Développement
PSO	Plan Stratégique Opérationnel
PTA	Plan de Travail Annuel
PTT	Plan Trimestriel de Travail
RAI	Réseau des Associations et organisations Islamiques
RéBAJ-POD	Réseau Béninois des Adolescents et jeunes en Population et Développement
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines, Ministres et Parlementaires
REFEC	Réseau des Femmes Elues Conseillères
RG	Recommandations Générales
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH	Rapports Nationaux sur le Développement Humain
RPBPD	Réseau des Parlementaires Béninois sur la Population et le Développement
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
S/E	Suivi Evaluation
SEPO	Succès Echecs Potentialités Obstacles
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNU	Système des Nations Unies
TBM	Taux Brut de Mortalité
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement)
UNESCO	Fonds des Nations Unies pour la culture.
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus d'Immuno déficience Humaine

INTRODUCTION

Les sociétés dans leurs diversités et dans leur complexité, selon leurs désirs et leurs besoins, attribuent différents rôles aux différentes composantes que sont les hommes et les femmes qui les constituent. Dans le domaine de la production et de la reproduction, par exemple, les tâches sont réparties en fonction du genre masculin ou féminin: les dernières sont beaucoup plus réservées aux activités concernant la production de la consommation, les travaux familiaux, ménagers ou domestiques, et quelques responsabilités au niveau de la gestion communautaire quand elles y sont associées. Les hommes quant à eux, s'occupent de la gestion communautaire et sont les chefs de famille¹. Ils prédominaient également dans la production des denrées alimentaires de base. Mais avec l'introduction des cultures de rente, les hommes s'occupent de ces cultures de rente et les femmes ont dû prendre une plus grande responsabilité dans la production de ces denrées alimentaires. De plus, D.E. Tempelman (1992)² va prouver qu'à l'arrivée de la période coloniale, il y a eu plusieurs changements au détriment des femmes : l'introduction de la notion de la propriété privée, l'enseignement occidental, le développement de l'emploi salarié. Tous ces différents aspects ont alors introduit beaucoup de bouleversements dans les rôles sociaux dévolus traditionnellement à l'homme comme à la femme. On remarque donc que le travail et les responsabilités entrepris par les femmes ont considérablement augmenté et que leurs ressources ont en même temps assez diminué. Alors que les rôles réservés par la société aux hommes deviennent de plus en plus visibles, mieux connus et quelque fois plus payés et plus valorisés.

Ces rôles attribués à l'un comme à l'autre ne sont pas forcément toujours fondés sur les capacités et /ou aptitudes des uns et des autres. Parfois, ils sont fixés sur la base des caractéristiques physiques, psychologiques, morales, économiques, bref, caractéristiques culturelles spécifiques à chaque société.

Or, la position sociale est définie en fonction des besoins qu'éprouvent chaque société et des usages qu'elle décide de faire de chaque segment³ constitutif de son système à une période donnée de son évolution. Il s'agit donc d'un ordre social existant dans la société qui induit des rôles joués par les acteurs sociaux en relation avec leur

¹ Ils disposent de ce fait de tous les pouvoirs de décision sur la vie de la famille

² Il s'agit de l'intervention de D.E.Tempelman (fonctionnaire régional, femmes et développement), au cours de l'atelier utilisateur – producteur des statistiques agricoles, Cotonou 18-19 novembre 1992, p14

³ Hommes, femmes, personnes âgées, jeunes.

statut mais qui échappent à leur volonté. Comme l'a dit Talcott Parsons (1951), *si un ordre social existe, ce n'est pas parce que les individus le veulent ou parce qu'il apparaît de lui-même, c'est parce que des modèles culturels ont été intériorisés puis reproduits par les individus*. Il va alors affirmer que : « *Le théorème le plus fondamental de la théorie de l'action me paraît être que la structure des systèmes d'action consiste dans les modèles culturels de signification, qui sont institutionnalisés dans le système social et la culture, et qui sont intériorisés dans la personnalité et l'organisme* ». Cette intériorisation est si forte que certains observateurs en arrivent à penser que les rôles familiaux, comme communautaires, attribués par les sociétés aux femmes, sont naturels et de ce fait, ne sauraient être capitalisés dans l'évaluation des activités productrices.

Ce faisant, malgré qu'elles représentent à elles seules environ la moitié de la population mondiale⁴, la contribution des femmes au développement économique des pays n'est pas souvent chiffrée ni réellement prise en compte. Cette non prise en compte de la contribution de la femme dans les calculs de développement et dans la répartition des ressources, amène certains à dire *que les femmes et les hommes ont un accès inégal aux ressources et aux bénéfices et que les communautés elles mêmes exercent un contrôle inégal sur eux*. Dans certaines communautés, en l'absence de sensibilisation et d'intervention pratiques, de projets ou programmes élaborés et appropriés à cet effet, les femmes pourraient même ne pas participer aux activités publiques de développement. Parfois, elles peuvent y être moins intégrées pour en tirer suffisamment profits. Cette faible valorisation du rôle et de la position sociale de la femme a longtemps faussé la base de calcul des théories de développement élaborées. En somme, l'oubli et "l'invisibilité" des femmes dans les programmes et projets de développement ont incontestablement nui à un développement économique et social participatif, équitable et durable.

Les théoriciens vont alors commencer par dénoncer cet oubli, cette marginalisation à la limite de la femme dans le processus de développement. Certains d'entre eux, comme par exemple, l'économiste Ester Boserup, (*Women's Role In Economic Development* : 1970) mais également Claude Meillassoux (*Femmes, greniers et capitaux* : 1995), vont expliquer qu'on méconnaissait les contributions des femmes et que le développement en souffrait. Beaucoup de paradigmes ou courants de pensées vont naître dans l'optique de valoriser la femme, de l'intégrer dans les projets de développement. C'est le cas de l'**IFD**

⁴ La population féminine mondiale est de presque 3 milliards pour une population mondiale estimée à environ 6 milliards d'habitant selon le Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD.

(Intégration des Femmes au Développement qui découle des travaux de Boserup) et de **FED** (Femme et Développement) que des chercheurs et spécialistes des questions de développement vont illustrer, par l'élaboration des projets spécifiques qui valorisent la femme et qui visent à accroître son niveau de vie en mettant l'accent sur son revenu et la capitalisation de son rôle dans les calculs de développement. L'approche IFD, notamment, va cibler rien que les femmes et ne va mettre l'accent que sur leur exclusion du processus de développement. Cette approche n'a élaboré que les stratégies visant à réhabiliter la femme dans ses droits. L'accent a été donc mis sur les projets féminins, l'augmentation de la productivité et des revenus des femmes et autres.

Mais, force est de constater que, ce faisant, la participation de la femme est toujours très faible et que l'équité entre les rôles désirées n'a pas été atteinte ainsi. Une autre approche, le FED⁵ a été élaborée. Les projets formulés selon cette démarche, intensifient les demandes dont les femmes sont l'objet sans pour autant améliorer leur accès aux ressources ou à la prise de décision. Ces deux courants n'ont alors pas pu régler le problème de la participation des femmes au processus de développement ni de l'équité dans l'accès aux ressources.

Dans la recherche de solution à tous ces problèmes, les institutions comme la Banque Mondiale, l'USAID et l'Université de Harvard dans les années 70-80, vont élaborer **le concept genre** qui va être intégré au concert des Nations vers les années 90. Ce nouveau concept va donc apparaître *comme pour corriger l'inégalité entre les sexes; établir une certaine équité et égalité entre les rôles sociaux joués et favoriser la participation de toutes les composantes de la société au développement de celle-ci.*

Depuis lors, les expressions comme "**intégration des femmes au développement**", "**Femmes et développement**" et aujourd'hui, "**genre et développement**" sont entrées progressivement dans le langage des politiques et dans les stratégies de développement. Tout projet ou programme de développement, toute stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par les pays, mettent au centre de leurs actions la notion du Genre. Cette attitude s'inscrit dans l'application des recommandations de la conférence régionale africaine pour les femmes tenue à Addis-Abeba en 1999⁶. C'est une attitude qui est à l'origine de l'importance que revêt la prise en compte de ce concept genre dans l'atteinte des objectifs de développement visés dans tous les projets/

⁵ FED (**Femme et Développement**) est née pour réparer les omissions de l'approche IFD. Selon FED, les femmes participent aux mécanismes de développement, mais sur une base inégale

⁶ Cette conférence stipule la prise en compte de l'approche genre dans toute politique ou tout programme de développement économique et social.

programmes et stratégies élaborés. *Désormais la problématique homme – femme et l’intégration de l’équité et de l’égalité des rôles sociaux devient la base de toute discussion sur le développement. Mais, la prise en compte des femmes ne peut, en aucun cas, dans un développement à dimension humaine qui se veut efficace, juste et viable, être une fin en soi ; mais doit faire partie intégrante d’une politique globale.* L’approche genre est à traiter comme une approche transversale touchant tous les paliers en profondeur de la réalité sociale (Gurvitch : 1968)⁷ cela suppose, donc, des réaménagements et des corrections aux niveaux institutionnel, méthodologique et opérationnel.

C’est fort de tous ces rôles joués par la femme dans le développement, qu’il est désormais opportun d’optimiser la prise en compte de l’approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin. Le présent sujet de recherche s’inscrit dans cette logique et se propose après une esquisse diagnostique de la situation sur le genre, de formuler des perspectives stratégiques idoines pour un renforcement de la prise en compte de l’approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin. La présente étude prend en compte le 6^{ième} programme UNFPA et trois projet/programmes FIDA. Pour ce faire, les thématiques ayant servi d’axes articulatoires de conduite et de réflexion, se présente comme suit:

- ☞ l’itinéraire méthodologique de la collecte des données empiriques et de la recherche documentaire ;
- ☞ l’analyse diagnostique du genre et sa prise en compte dans les projets et programmes de l’UNFPA et du FIDA au Bénin ;
- ☞ la présentation aussi bien de la synthèse des résultats des études, que des propositions de perspectives stratégiques pour la prise en compte du genre dans les projets et programmes de développement futurs au Bénin.

⁷ Georges Gurvitch, 1968, La vocation actuelle de la sociologie, PARIS PUF, 506 p.

PREMIER CHAPITRE :
CADRE THEORIQUE ET APPROCHE
METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1. PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

1.1.1. Problématique de recherche

Les différents dénombrements de la population réalisés au Bénin ont toujours fait ressortir une prédominance numérique de la population féminine sur la population masculine : au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002, l'effectif de la population est évalué à 6.769.914 habitants dont 3.485.795 femmes soit 51,5%. Mais malgré leur importance numérique, la femme béninoise reste encore tributaire des valeurs socioculturelles qui façonnent son devenir social. Ces valeurs socioculturelles sont caractérisées par un taux d'analphabétisme très élevé (80%) selon les statistiques du MESEP 1998, une mauvaise gestion de l'environnement, une méconnaissance ou ignorance des droits des femmes et des pesanteurs sociales liées à la culture et à la tradition (polygamie, lévirat, mariage précoce, tabou/interdits alimentaires, cloîtrage, mutilation génitales féminines, etc.). Toutes ces caractéristiques sont entretenues par la société béninoise, avec son système patriarcal dominant, qui défavorise la femme et entraîne donc de nos jours des inégalités du genre.

En effet, le droit positif appliqué au Bénin et certaines pratiques traditionnelles ne favorisent pas l'épanouissement de la femme. Ils constituent une forme de discrimination à son égard et la maintient dans une forme de pauvreté extrême qui la rend spécialement vulnérable sur plusieurs plans notamment économique contribuant ainsi à affecter de ce fait sa santé. A titre d'exemple, la mortalité maternelle reste élevée, avec un taux de 498 décès maternels pour cent mille naissances vivantes selon l'EDSB-1996⁸. La mortalité infantile demeure aussi élevée même si elle a enregistré une baisse passant de 93,9 ‰ en 1996 à 89,1‰ (milieu rural 105‰, milieu urbain 73‰) puis à 90‰ en 2002. Au nombre des causes de décès maternels, on peut, entre autres, citer (i) les maternités précoces : 63% des femmes rurales et 54% des femmes urbaines ont leur premier accouchement avant l'âge de 20 ans et les adolescentes de 15 à 20 ans contribuent pour 12% à la fécondité totale (ii) les avortements clandestins consécutifs aux grossesses non désirées⁹.

⁸ Cet indicateur n'a pas été mesuré en 2001 pour des raisons d'ordre méthodologique. Il a été estimé au RGPH3 à 474,4 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes.

⁹ INSAE et OCR-MACRO, 1997 et 2002

Le niveau de fécondité qui est de 5,6 enfants par femme¹⁰ et qui demeure ainsi parmi les plus élevés du monde, n'a significativement pas changé depuis. Ce taux élevé s'explique par cette pauvreté qui demeure très importante dans toutes les régions et dans toutes les communautés du Bénin¹¹. En effet, plusieurs études ont montré que cette fécondité élevée est la résultante de la survivance des rapports homme/femme traditionnellement institués ou valorisés¹².

Par rapport au VIH/SIDA, la situation n'est guère reluisante. En effet, il y a une évolution rapide dans ce domaine avec un taux de séroprévalence évaluée à 4,1% en 2001 contre seulement 0,3% en 1990 et des pics en milieu rural où ce taux peut atteindre 13% par endroit (Savalou, Dogbo). Ce taux est encore plus élevé dans certaines couches sociales à haut risque (professionnelles du sexe). Les femmes, avec une prévalence de 1,5 %, sont près de deux fois plus fréquemment infectées que les hommes (0,8%). Il en résulte un ratio d'infection femme/homme de 1,88 ; ce qui revient à dire que pour 100 hommes infectés, il y a 188 femmes infectées.

Tous ces problèmes économiques et donc aussi de santé entraînent d'un certain point de vue un déséquilibre sociale, une marginalisation à la limite d'une couche de la société que constituent les femmes.

C'est cette "injustice", cette discrimination à l'égard des femmes et d'autres groupes marginalisés qui a amené les **Nations Unies** à tenir des conférences et adopter des conventions internationales en faveur de ces couches marginalisées afin d'y trouver des solutions durables. Ainsi, *mieux que l'approche IFD* qui n'a permis aux femmes que de sortir de l'anonymat¹³, celle *GED* (Genre et Développement) va répondre plus à la préoccupation de la communauté internationale qui aspire à un processus de développement axé sur les relations du genre. Il s'agit autrement dit, d'un développement basé sur des programmes sociaux qui prennent en compte toutes les couches défavorisées dans leur **interaction** et **inter relation**. Ce courant GED va être privilégié et va donc occuper une place importante dans la définition de toutes les politiques, stratégies et actions des gouvernements. *Cette approche en ciblant les rapports entre hommes et*

¹⁰ selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2002.

¹¹ Cf. Vodounou et Ahoey, 2003 – « Pauvreté et fécondité au Bénin », in **INSAE, 2003 : Etude sur les disparités régionales de la mortalité maternelle et Infantile au Bénin**, p.185-209

¹² Théorie féministe de la transition de la fécondité dans (Piché et Poirier, 1995) : **les approches institutionnelles de la fécondité** et diverses contributions empiriques dans des contextes de pays en développement comme le Bénin (exemple : Lipton, 1996 ; schneider et schneider, 1995)

¹³ Ignace BALLOT, genre et développement, in DEPOLIPO-INFO N°8, décembre 2005, p6.

femmes vise un développement équitable et durable où et les hommes, et les femmes se partagent les prises de décision et de pouvoir.

Cet environnement international va amener au cours de ces dernières années, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ou autres structures intervenant dans le développement à largement intégrer le langage de la protection et de la promotion des droits fondamentaux de la femme à leurs discours. Depuis lors, les droits fondamentaux de la femme sont ceux auxquels il est fait référence dans des instruments internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1981) et son Protocole facultatif (2000), la Convention sur les droits politiques des femmes (1954) ainsi que la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1967).

Il n'est plus à démontrer que les élites et les décideurs, dans certaines parties du monde en tout cas, ont au moins compris et reconnu l'importance du genre et savent qu'il est nécessaire si l'on aspire à un développement réel et durable, de l'intégrer non seulement en tant que concept mais en tant qu'approche à tous les niveaux d'analyse.

Le Bénin quant à lui, face à la situation peu reluisante sur les écarts genres remarqués, et qui, entravent la conduite des activités de développement, a compris que, l'autonomisation et l'habilitation des femmes en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté est pertinente et demeurent une nécessité. Alors, des efforts multiples et variés vont être entrepris pour valoriser l'approche genre dans la définition des différentes politiques de développement au Bénin. Beaucoup de réformes vont être initiées sur le plan politico – juridique et sur le plan institutionnel. Le Gouvernement du Bénin va alors ratifier plusieurs conventions internationales dont certaines visent spécifiquement l'amélioration du statut juridique de la femme. Il va prendre aussi de nouveaux engagements qui ont permis de créer un cadre légal portant une attention soutenue aux questions du genre. En plus de ces textes de lois votés, des dispositifs institutionnels qui ont été pris, ont permis l'installation des points focaux genre au niveau de tous les ministères et qui œuvrent pour la prise en compte du genre dans les stratégies sectorielles et nationales de développement. L'élaboration d'un document de politique nationale de promotion de la femme et du genre est aussi une preuve de la volonté du gouvernement béninois à promouvoir le genre. A travers ces réformes, plusieurs actions de promotion de

la femme vont permettre de la doter de moyens en vu d'une amélioration de sa condition de vie¹⁴.

Mais malgré tout ce travail sur le plan international comme au Bénin, malgré cette volonté théoriquement affichée par certains gouvernants dont ceux Béninois, malgré l'initiation des instruments internationaux et nationaux sur la promotion du genre, les mesures prises sont loin de se traduire dans les faits.

A titre d'exemple de manière générale, on constate que :

- *Les deux tiers des 876 millions d'analphabètes que compte le monde sont des femmes, et les trois cinquièmes des 115 millions d'enfants non scolarisés sont des filles;*
- *À peine 15.6% des membres élus des Parlements (les deux chambres confondues) dans le monde sont des femmes;*
- *Il n'y a aucun pays dans le monde où les femmes aient un revenu égal à celui des hommes. En moyenne, le revenu des femmes est de 50% à 80% inférieur à celui des hommes ;*
- *Depuis la création des Nations Unies, il n'y a eu que deux femmes parmi les 49 présidents de l'Assemblée générale élus depuis 1945;*
- *Il n'y a jamais eu aucune femme Secrétaire général des Nations Unies ni aucune femme Directeur général de l'UNESCO¹⁵ .*

Pourtant, l'engagement de l'UNESCO par exemple en faveur de l'égalité des genres et des droits fondamentaux de la femme est affirmé dans de nombreux documents¹⁶.

Par ailleurs, au Bénin également, en dépit du dynamisme des Organisations de la Société Civile (OSC), les violences faites aux femmes persistent et sont peu analysées. La prévalence de l'excision est en légère baisse certes (13% en 2006 contre 17% en 2001) mais la pratique persiste malgré les efforts engagés. Ces violences faites à la femme et à la fille constituent une grande préoccupation à cause de la gravité de la question qui visiblement prend de l'ampleur.

¹⁴ REP2002

¹⁵ Égalité des genres et développement contexte UNESCO SHS.htm www.unesco.org/shs/genres/contexte

¹⁶ Ce n'est qu'en 2009 que une femme a été promue directrice de l'UNESCO. C'est peut-être une avancé comme le diront certains, mais, c'est vraiment très peu et très tardive. Pourtant, L'article 1 de la Constitution de l'UNESCO stipule que l'organisation a pour objet de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, qui sont reconnus à tous les peuples sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion (Cf. Égalité des genres et développement contexte UNESCO Op. cit)

Les femmes sont en général plus pauvres que les hommes. Elles ne jouissent pas de leur pleine autonomie économique. Elles ont peu d'opportunités pour améliorer leurs activités économiques, ayant un niveau d'instruction plus faible que celui des hommes et beaucoup moins accès à la formation professionnelle, y compris à l'apprentissage. Peu d'entre elles se retrouvent dans les sphères de décisions principalement au niveau macro économique.

Au vu de tout ce qui précède, on observe malheureusement que malgré les rôles joués par les femmes dans la société et le symbolise de valeur qu'elles incarnent, malgré qu'elles représentent et demeurent un socle sur lequel doit reposer toute économie, elles font encore objet de discrimination marquée par des inégalités d'une visibilité flagrante. La persistance de certaines pesanteurs socioculturelles continue d'être un frein pour leur développement. Pourtant, plusieurs projets et programmes ont été initiés par les gouvernements successifs du Bénin avec l'appui de leurs partenaires techniques et financiers, mais les résultats de ceux-ci n'ont pas toujours permis d'atteindre l'équité prônée par le genre. Le constat fait sur le terrain est que beaucoup de ces projets de développement ainsi initiés et mis en œuvre au Bénin, centrent la prise en compte du genre dans leurs actions sur l'intégration et la participation des femmes aux actions et activités qu'ils élaborent. Pour beaucoup de ces projets, les stratégies mises en œuvre et intégrant l'approche genre, se réduisent au taux de participation de la femme aux activités au sein desdits projets. Ce faisant, le problème de l'intégration et de la participation réelle de la femme au développement se pose toujours. Certaines religions et coutumes continuent d'exclure la femme des ressources (terre, héritage...). La participation de la femme au processus de développement reste encore très faible, les différentes stratégies visant l'amélioration de ces conditions de vie rencontrent beaucoup de problèmes dans leurs mises en œuvre. L'intégration du genre dans les budgets a du mal à aboutir ; le développement a du mal à prendre. Il est donc clair que la prise en compte du genre telle que indiquée dans les documents de base de certains projets/programmes et tels que mise en œuvre, réellement sur le terrain ne permettent pas encore de réduire les écarts genre dans l'exécution de ces projets et programmes de développement au Bénin. Cette situation voudra signifier que l'intégration de ce concept genre et l'application de l'approche GED (Genre Et Développement) dans toutes les stratégies de développement, continuent de rencontrer d'énormes difficultés et obstacles dans leur mise en œuvre à travers ces projets et programmes de développement.

C'est au vu de ces insuffisances qui limitent encore la prise en compte du genre dans les politiques de développement, qu'il convient à notre avis d'analyser les facteurs (politiques, économiques, sociologiques, environnementaux et culturels) qui constituent encore un frein à la mise en œuvre effective des stratégies pour la prise en compte du genre dans les projets et programmes de développement exécutés au Bénin.

Dans cette optique, pourquoi l'écart genre et surtout le problème d'équité entre l'homme et la femme perdure t-il encore ? Mieux, pourquoi les différentes stratégies formulées et mises en œuvre dans ces projets et programmes ne permettent-elles pas de réduire véritablement les écarts genres?

Pour le réussir, nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs et avons formulés quelques hypothèses qui sont présentés ci-dessous.

1.1.2. Objectifs et hypothèses de recherche

Dans le cadre de ce travail et conformément à la problématique abordée, nous nous sommes fixé quelques objectifs en relation avec les hypothèses de travail définies.

1.1.2.1. Objectifs de recherche

L'objectif général de cette recherche vise à étudier la prise en compte de l'approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin et ceci à travers deux études de cas.

Plus spécifiquement, la recherche vise à :

OS1 : *analyser les contraintes à l'intégration réelle de l'approche genre dans les politiques et stratégies mises en œuvre à travers les projets et programmes de développement au Bénin.*

OS2 : *Identifier les pesanteurs sociologiques, culturelles, politiques, psychologiques et économiques qui constituent des obstacles éventuels dans la prise en compte du genre et dans sa mise en œuvre pour une meilleure intégration et participation de la femme et des jeunes au développement du Bénin.*

OS3 : *Analyser le rôle des différents acteurs (Gouvernements, Partenaires au développement, ONG, réseaux de femmes et communautés à la base) dans l'élaboration des politiques et dans l'intériorisation du concept pour un réel renforcement de l'approche genre dans toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté.*

Certaines hypothèses ont été formulées à cet effet.

1.1.2.2. Hypothèses de recherche

Trois hypothèses de recherche constituent le socle de ce travail à savoir :

H1 : la non réduction véritable des écarts genres au Bénin malgré les différents projets et programmes de développement intégrant la prise en compte du genre dans leur exécution est dû aux stratégies non appropriées élaborées et mises en œuvre par ceux-ci;

H2 : Il existe des déterminants, politiques, économiques, sociologiques, culturels, psychologiques, qui influencent la mise en œuvre effective de l'approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin.

H3 : le manque d'engagement véritable, l'absence d'un schéma directeur de suivi et d'évaluation efficace dans les actions menées et l'exécution d'actions peu concertées par les différents acteurs (Gouvernants, Partenaires au développement, ONG, réseaux d'ONG et communautés à la base) compromettent l'efficacité des rôles qu'ils jouent dans l'élaboration des politiques et dans l'organisation des plaidoyers et sensibilisations en vue de l'intériorisation du genre et son renforcement dans les projets et programmes de développement au Bénin.

1.2. APPROCHE METHOLOGIQUE

1.2.1. Description de la conception technique de recherche

Au regard des exigences de la problématique du sujet, notamment sa dimension qualitative, certaines approches dites transversales susceptibles de faire atteindre les objectifs de la présente étude ont été privilégiées :

- L'approche participative ;
- L'approche genre et développement;
- L'approche SWOT ;
- L'approche Droits Humains.

1.2.1.1. Approche participative

Pour tirer largement profit des avantages de l'expérience des parties prenantes des projets et programmes ayant fait objet d'étude de cas dans le cadre de la présente étude, nous avons fait appel à l'approche participative. Cette approche transversale a été utilisée dans tous les compartiments de notre recherche, notamment au moment des séances de cadrage de l'étude; pendant l'exécution de l'enquête de terrains dans les six zones ciblées.

A travers cette approche, la parole a été donnée aux interviewés, acteurs des différents projets pris comme étude de cas et nous avons été à leur écoute en tant

qu'acteur chargé de faire la synthèse des réponses. Nous avons privilégié le dialogue, la concertation et le partenariat qui est l'archétype même de l'approche de gouvernance concertée.

En effet, cette approche participative a été privilégié en tenant compte **i)** du fait que la notion du genre est souvent un sujet à polémique dans les sociétés encore marquées par une certaine forme de conservatisme (comme le Bénin), **ii)** de l'aspect qu'il s'agit d'un concept qui intervient dans la modification des rapports de forces traditionnelles, et **iii)** surtout pour mieux apprécier la perception que les acteurs sociaux que nous avons ciblés ont eux-mêmes de ce concept genre ; afin de mieux apprécier en quel terme se pose le problème de la prise en compte du genre à travers les impacts ou les effets laissés par les projets et programmes objets des études de cas dans les zones d'intervention de ceux-ci. Et, puisque nous voulions aller dans notre démarche jusqu'aux perspectives stratégiques, il nous faudrait alors de ce point de vue, recueillir les attentes, les préoccupations et les propositions des enquêtés bénéficiaires des projets et programmes que nous étudions pour sa formulation. Cette approche nous a paru être le mieux indiquée

D'ailleurs, l'approche participative est par définition l'ensemble des mécanismes que l'agent du développement met en branle dans le souci d'impliquer les bénéficiaires dans la résolution des problèmes qui les minent et les outiller ce faisant à s'auto promouvoir. Puisqu'il est clair que l'auto production est un *“choix de promotion humaine et de développement qui donne aux intéressés eux-mêmes la responsabilité de réaliser les changements qu'ils désirent à partir des réalités qu'ils vivent. Il appartient donc aux personnes et aux groupes de maîtriser ensemble le processus d'évolution dans lequel ils sont engagés”* (J.VANKRNKELSVEN).

❖ **Fondements, principes et exigences de cette approche**

Cette approche est basée sur :

- ☞ **une prise de conscience collective** (car l'initiative d'un processus d'autopromotion est d'abord l'affaire des acteurs internes) ;
- ☞ **la responsabilité des acteurs** (elle se traduit par la prise en main de leur propre développement);
- ☞ **la capacité organisationnelle des acteurs** (les acteurs doivent apprendre à s'organiser pour faire face à des activités ou des moyens qui dépassent le cadre individuel).

Il s'agit d'un principe qui a été utilisé pour mobiliser les acteurs à participer aux discussions de groupe et aux interviews et surtout à nous appuyer en considérant qu'il s'agit d'un travail qui pourrait contribuer à l'intérêt de tous.

L'utilisation de la participation visait donc à :

- orienter la recherche suivant les réalités socioculturelles et les systèmes de valeurs caractérisant le genre dans ces milieux qui constituent notre cadre d'étude (le zou, le Nord bénin, l'Atlantique; etc.) ;
- promouvoir l'autonomisation dans la réponse aux questions par les bénéficiaires de ces projets/ programmes qui constituent notre cible (les bénéficiaires des projets/programmes FIDA et du 6è programme UNFPA) lors des focus groupes, des entretiens individuels qui rapidement se transforment en entretiens de groupe dans ces zones où les enquêtes ont été faites;
- améliorer la flexibilité et l'interaction au sein de notre travail et les acteurs partenaires des projets/programmes.

Vu le fait que les projets et programmes étudiés prônent aussi l'usage de l'approche participative, et en tenant compte de l'environnement difficile dans lequel évolue la majeure partie des acteurs ciblés, cette approche apparaît comme une voie intégrée, pertinente susceptible de faire émerger des idées originales et les stratégies idoines pour une meilleure intégration du genre dans la gestion des projets/programmes futurs de développement.

1.2.1.2. Approche genre et développement

L'approche genre est utilisée dans le cadre de cette recherche comme une méthode organisée pour évaluer comment la prise en compte des questions de genre a été abordée dans tout le processus de développement et d'exécution des projets/programmes (objets de l'étude de cas) c'est-à-dire depuis la conceptualisation jusqu'à l'évaluation en passant par l'identification des besoins, la conception et l'exécution. Il s'agissait comme l'exige l'approche même de s'assurer que les projets et programmes de développement tiennent pleinement compte des rôles, des besoins et de la participation des femmes et des hommes dans leur conception et dans leur mise en oeuvre. Ses exigences se focalisent sur la séparation des données et informations (qui deviennent des données désagrégées) selon le sexe.

Dans l'analyse, il a été question de voir les traitements que les projets et programmes étudiés font des données désagrégées collectées. Les types d'analyses qu'ils en font ceci pour répondre à quelques unes des questions formulées dans cette problématique.

Et, puisque depuis longtemps les modèles d'analyse du genre ont pris des formes diverses mais convergentes nous avons défini d'autres cadres d'analyse qui existent et qui sont les plus souvent utilisés afin de faire des comparaisons susceptibles de nous guider dans l'analyse vers le choix de modèles appropriés à l'environnement béninois si cela était possible.

En effet, on distingue généralement, quatre principaux modèles¹⁷d'analyse du genre dont nous parlerons pour développer notre thème à savoir :

- ☞ *analyse de genre;*
- ☞ *cadre analytique de Harvard;*
- ☞ *cadre habilitation des femmes- attribution de pouvoir ;*
- ☞ *matrice d'analyse du genre ou MAG.*

1.2.1.3. Approche SWOT

Sur la base des variables constitutives de l'analyse Genre, l'approche SWOT ou FFOM (forces – faiblesses – opportunités – menaces) a été utilisée afin de mettre en exergue les différents défis et enjeux à relever ainsi que les questions clés d'avenir pour un niveau d'atteinte plus appréciable de l'intégration du genre dans les projets et programmes de développement (faisant objets d'étude de cas). Cette approche a donc été utilisée lors de l'analyse diagnostique, de la réalisation de l'état des lieux en matière d'approche genre tant au niveau national qu'au niveau des projets et programmes pris comme cas spécifiques. Elle nous a permis d'analyser les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces en matière de genre afin de dégager les perspectives stratégiques idoines qui pourraient en découler. (Cf. Chapitre 1 et 2, section 1.2 et 2.3).

1.2.1.4. Approche Droits Humains

C'est une approche progressive et méthodique. L'utilisation de cette approche dans le cadre de l'analyse des résultats de cette recherche s'est focalisée sur quatre piliers qui sont mêmes les étapes d'analyse selon l'approche Droits Humains. Ces quatre piliers sont :

- ☞ l'évaluation de la situation ;

¹⁷ Chacun de ces modèles est défini dans la section définition de concepts

- ☞ l'analyse causale ;
 - ☞ l'analyse des rôles et des modèles ;
 - ☞ l'analyse des capacités.
- **L'évaluation de la situation a** consisté à faire un diagnostic rapide de la situation du Genre au Bénin et dans les projets et programmes pris comme étude de cas. Cette évaluation a permis de dégager les forces et faiblesses de la prise en compte du genre dans les projets et programmes de développement dans les cas spécifiques considérés par la recherche (étude de cas) ;
- **L'analyse causale** (*pourquoi les écarts entre ce qui doit être fait et ce qui peut être fait?*) a permis d'identifier d'abord les problèmes majeurs rencontrés par la prise en compte du genre au Bénin et dans les projets et programmes de développement et d'en déterminer les causes sous-jacentes afin de dégager les défis à relever et les solutions appropriées. Cette analyse nécessite des données désagrégées pour identifier les disparités, les tendances négatives qui sont souvent masquées par les données globales. Elle a permis de faire une évaluation du contexte et de son effet sur la vie des gens, la revue des politiques et des lois pour estimer la cohérence avec les normes mondiales des droits de la personne;
- **L'analyse des rôles et des modèles** a permis de définir la charte des responsabilités et les avantages y afférents. C'est à ce niveau qu'il a été analysé les relations entre les différents acteurs intervenant dans l'application du genre en termes d'imputabilité, de droits et devoirs dans l'exécution des programmes. Dans ce contexte, gestion axée sur les droits humains (HRBA) et gestion axée sur les résultats (GAR) se rencontrent ;
- **L'analyse des capacités** : *la capacité est une potentialité majeure, un pré requis essentiel pour que les personnes en charge soient en mesure de remplir leurs obligations et pour que les détenteurs de droits revendiquent leurs droits.* La capacité implique différents éléments, qui ont tous besoin d'être analysés pour identifier les besoins en matière de développement des compétences. Ces facteurs de capacité comprennent : la motivation, l'autorité, les ressources humaines et financières, la rationalité dans la prise de décisions et la communication (la gestion axée sur les droits humains fait partie intégrante des pratiques et de la philosophie de gestion. Les résultats des activités doivent être communiqués aux différents acteurs et aux populations afin qu'ils soient informés des réalisations sur le plan du développement).

L'examen des capacités a aussi permis d'identifier les gaps en matière de capacité des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations.

En somme, cette approche a été utilisée aussi bien à l'étape de l'analyse diagnostique que celle de l'analyse des résultats de recherche sur l'approche genre au niveau des projets et programmes pris comme cas spécifiques. Elle a permis d'analyser les débiteurs d'obligations, les détenteurs de droits et l'analyse des capacités en matière de genre afin de dégager les perspectives stratégiques idoines qui en découleraient pour une responsabilisation plus éclairée de la prise en compte du genre dans les projets et programmes de développement (Cf. Chapitre 3 et 4, section 3.7 et 4.4).

1.2.2. Description de la démarche méthodologique

Sur la base des éléments indicatifs énumérés au niveau des objectifs de la recherche concernant les travaux à réaliser et l'objectif général poursuivi par le présent travail, notre démarche méthodologique se réfère donc aux objectifs et problématique de la recherche et est organisée à travers :

- *le cadrage de la recherche;*
- *l'élaboration du programme de travail;*
- *l'analyse documentaire ;*
- *l'appropriation de la définition de l'aire de couverture ;*
- *l'appropriation de la définition de la population de l'étude ;*
- *l'affinement d'échantillonnage préconisé ;*
- *l'élaboration du plan d'analyse des résultats ;*
- *la confection des outils méthodologiques de l'étude ;*
- *l'exécution de l'enquête de terrains ;*
- *la synthèse et analyse des données des enquêtes;*
- *la rédaction et la présentation du rapport provisoire du mémoire : débriefing et recueil des commentaires du directeur du mémoire;*
- *la finalisation ou la rédaction du rapport définitif du mémoire.*

1.2.2.1. Cadrage de la recherche

La première étape méthodologique est le cadrage de la recherche, étape qui nous a permis d'harmoniser nos compréhensions et perceptions avec notre directeur de mémoire sur cette étude. Ainsi, cette étape a permis de clarifier et d'avoir une bonne compréhension sur les attentes de la recherche et de définir d'accord parties, les différentes séquences relatives au déroulement de ladite recherche. Il s'agit de la validation du protocole de recherche.

1.2.2.2. Analyse documentaire

Elle a permis dans un premier temps d'assembler les documents fondamentaux disponibles que sont i) les documents des projets et programmes ayant fait objet d'étude de cas , les manuels d'exécution de ces projets, leurs manuels de procédures, les rapports d'activités des projets, les rapports d'évaluations à mi-parcours ou rapports finaux d'exécution de ces projets/programmes, les plans de travail annuel (PTA), les rapports de suivi évaluation, les rapports de formation, les rapports de recherche, et autres; ensuite ii), les conventions, les chartes, les accords, les documents de politique, les plans d'actions, autres documents et rapports des travaux effectués sur la problématique du genre au Bénin etc.) iii) et puisqu'il s'agit fondamentalement des politiques élaborées et de leur mises en œuvre dans les projets et programmes de développement, nous sommes allés, faire aussi la collecte des données à travers les documents de stratégie et les documents programmatiques disponibles sur la politique du Bénin en matière de genre :

- le DSCRP ;
- la PNPG ;
- les NLTPS (Bénin 2025 Alafia) ;
- le Plan Cadre actualisé des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (2004-2008) ;

En dehors des documents programmatiques plusieurs autres documents et articles ont été consultés.

Tous ces documents ont été exploités et les informations collectées ont été analysées à travers une grille qui s'articule autour de :

- 1) pour les documents de politique nationale ou autres rapports exploités ;
 - a) les inégalités recensées dans les rapports genre dans ces documents
 - b) les principales causes de ces inégalités,
 - c) les mécanismes ou stratégies mis en œuvre ou proposés pour palier ces inégalités
- 2) pour ce qui concerne les documents des projets et programmes exploités, la grille utilisée pour collecter les données prend en compte :
 - d) les objectifs poursuivis par ces projets ou programmes,
 - e) les résultats attendus et obtenus par ces derniers,
 - f) les types d'indicateurs recherchés et collectés,
 - g) les stratégies telles qu'elles sont élaborées et mis en œuvre dans ces projets/programmes

h) les approches d'analyse du genre proposées ou utilisées pour que les écarts genre constatés soient réduits,

i) les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces du système de promotion du genre qui a été proposé dans ces documents,

Ce travail a été ainsi fait dans le but d'évaluer et d'apprécier la politique du Bénin en matière de promotion du genre, mais surtout la contribution de ces projets et programmes ciblés à la réduction des écarts genre.

Il a s'agit pour nous d'analyser et d'essayer d'apprécier — à travers les stratégies telles que élaborées et mises en œuvre dans ces projets et programmes, à travers les types d'indicateurs recherchés et les résultats obtenus (en les comparant aux études d'impacts et à la réalité sur le terrain dans les zones d'intervention de ces projets et programmes) —, les déterminants (les facteurs et les contraintes) à la mise en œuvre du GED et à la réduction des écarts genre.

Par ailleurs, cette recherche documentaire nous a permis :

- de faire le point des travaux effectués sur la problématique du genre et développement au Bénin.
- de faire la collecte et l'analyse de certaines informations disponibles sur le sujet.

Il va donc sans dire que l'étape de la revue documentaire est la plus importante et a permis d'alimenter le sujet.

1.2.2.3. Définition de l'aire de couverture

A cette étape, nous avons procédé à une régionalisation de la recherche en nous fondant sur l'aménagement territorial existant. Ainsi six zones sont constituées : Zone1 : Atlantique-Littoral ; Zone2 : Mono-couffo ; Zone3: Ouémé-Plateau ; Zone4 : Zou-collines ; Zone5 : Atacora-Donga ; Zone6: Borgou- Alibori.

Les investigations dans les six zones d'intervention des projets /programmes considérés ont eu lieu pour répondre au questionnement de notre thème.

1.2.2.4. Population enquêtée

La population de cette étude est constituée :

- de bénéficiaires directs des projets/programmes (communautés villageoises, les groupements ou associations villageoises, les zones sanitaires, les sages-femmes,);
- d'acteurs de mise en œuvre (personnel national des projets/programmes) ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- des organes des OSC.

1.2.2.5. Echantillonnage

Il s'agit d'un échantillon de bénéficiaires où toutes les catégories sus-citées sont dûment représentées. La population est composée de plusieurs groupes cibles fondamentaux auxquels correspondent les questionnaires et aux quels le guide d'entretien a été administré. Afin que tous les groupes soient représentés dans l'échantillon ils ont été considérés chacun comme des strates, ce qui implique qu'il a été constitué des sous échantillons à l'intérieur de chaque strate.

La répartition des personnes enquêtées toutes zones confondues est la suivante:

Tableau1 : répartition des enquêtés par groupes cibles

Cible	Nombre
Entretien au niveau des responsables des projets UNFPA et FIDA	12
Entretien au niveau des PTF FIDA ET UNFPA	4
Entretien au niveau des ONG partenaires du FIDA et de l'UNFPA	16
Entretien au niveau zones sanitaires (rencontre avec les sages-femmes et médecins de zone)	20
Entretien au Niveau communautés villageoises (chefs villages notamment et responsables d'association villageoise de développement, chefs religieux, chefs de famille etc.)	20
Groupements féminins	14
Groupements d'hommes	14
Nombre total d'individus enquêtés	100

1.2.2.6. Elaboration du plan d'analyse

Cette étape a consisté à déterminer en fonction des analyses à réaliser (analyse qualitative et quantitative), les indicateurs appropriés au regard des variables existantes à savoir :

- *degré de compréhension de l'approche genre ;*
- *degré d'intégration de l'approche genre dans les actions ;*
- *Degré d'appréciation de l'intégration du genre dans les politiques, Projets et programmes de développement ;*
- *Degré de responsabilité des femmes dans la prise en compte du genre dans les activités de développement ;*
- *Appréciation du niveau de visibilité du genre dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement ;*
- *Types d'indicateurs en relation avec le genre collectés et différentes analyses des indicateurs collectés effectuées par ces projets et programmes de développement.*
- *Types de modèles d'analyse du genre utilisés.*
- *Cause de la sous-estimation du genre dans les activités de développement.*

1.2.2.7. Confection des outils méthodologiques de collecte

La collecte et l'analyse des données exigent la mise en œuvre des méthodes quantitatives mais surtout qualitatives, compte tenu de la durée et des moyens disponibles. Le but visé est de:

- élaborer les outils de collecte et les grilles d'entretien pour la collecte de données primaires;

A cet effet, un questionnaire et un guide d'entretien ont été élaborés pour être appliqués au niveau de ces populations cibles pour évaluer leur degré d'appréciation de l'intégration du genre dans les actions qu'ils mènent.

- définir le dispositif d'enquête (matériels et organisationnels, planning, zones d'enquêtes, etc.

1.2.2.8. Exécution de l'enquête

Elle a consisté essentiellement à administrer les questionnaires, et à recueillir les variables contenues dans les différents grilles et guides. Cette phase a alterné des enquêtes individuelles et collectives, des séances d'échange et de mise en cohérence, etc. Les données recueillies sont essentiellement qualitatives. Mais un effort de leur quantification a été fait.

1.2.2.9. Traitement et analyse des données des enquêtes

Nous avons distingué quatre temps distincts dans le traitement des données à savoir :

- ❖ **la préparation des données** : cette étape a consisté à codifier les données saisies issues des questionnaires ;
- ❖ **la vérification des données** : Elle a consisté à s'assurer que les données sont valides et cohérentes. C'est l'étape d'apurement et d'imputation des données : Deux méthodes ont été utilisées dans ce cadre : **Il s'agit de la méthode d'imputation par la moyenne et de la méthode d'imputation déductive**. En effet, **la méthode d'imputation déductive** a permis de déduire avec certitude une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente. Ce type d'imputation est fonction de l'ensemble des réponses fournies au titre des rubriques des questionnaires. Quant à **la méthode d'imputation par la moyenne**, elle a eu pour effet d'attribuer la valeur de la

moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

- ❖ **La synthèse des données** : Cette étape a consisté à présenter les données de façon agrégée, sous forme de tableau et de graphique. Il s'agit d'une première analyse sommaire pour faire ressortir les grandes caractéristiques des informations recueillies.
- ❖ **L'analyse des données** : Elle a consisté à décrire les variables, à présenter leur distribution et à établir des relations (causales ou non) entre elles.

Les données de l'enquête sont analysées d'abord par des techniques d'analyse univariées et bivariées. Les données sont traitées à l'aide du logiciel, **EXCEL** et le Rapport final est fait à l'aide de **WINWORD**.

1.2.3. Revue de littérature, définition et appropriation des concepts

Dans le cadre de cette recherche, un certain nombre de documents ont été consultés et ont permis de capitaliser des informations utiles. Parmi ces documents, l'on peut retenir, les notes de cours, les articles et plusieurs ouvrages techniques et sociologiques ayant abordé la question de genre. A travers l'analyse faite de la lecture de ces documents, nous avons retenu certaines notes synthétiques ayant facilité l'approfondissement de ce travail. Parmi ces notes utiles, certaines relatives au genre et au développement ont retenu notre attention. Le compte rendu de ces notes a été présenté à travers la revue de la littérature et la définition des concepts.

1.2.3.1. Revue de littérature

L'approche genre devient de plus en plus une question d'actualité, abordée sous plusieurs dimensions à travers articles et autres publications de documents pouvant servir de référence. La plupart de ces publications, ont dans leur vision donné un contenu au genre en tant que concept mais également un contenu en tant qu'approche d'analyse donc disposant des outils qui lui sont propres et que les uns et les autres doivent prendre en compte quand il s'intéresse à ce sujet. C'est donc une notion, voire un paradigme dont le contenu varie d'une certaine manière suivant les usages que l'on veut en faire.

A travers la multiplicité de travaux qui abordent cette problématique, la présente revue, repose fondamentalement sur quelques documents surtout des articles qui ont abordé le problème spécifique au genre dans le processus de développement local.

En effet, Gudrun Lachenmann¹⁸, (2006) dans l'introduction de son article intitulé «*Structuration par genre de l'enclassement trans-local de l'économie. Exemples d'Afrique de l'Ouest*», va, dans sa façon d'aborder la question de genre, non seulement confirmer l'existence de plusieurs théories et approches du genre, nous permettre, à travers son analyse du genre en relation avec l'économie, contribuer à situer le cadre théorique dans lequel s'inscrit le présent travail de recherche. Lachenmann, a fait remarquer dans cet article que: « les recherches sur les femmes et les théories sur le genre disposent, à l'examen, d'un stock intéressant d'études empiriques et d'approches conceptuelles et théoriques. Celles-ci ont contribué à approfondir les fondements des sciences sociales dans la théorie du développement en général. Leur apport a été particulièrement important en sociologie et en anthropologie du changement social». Il trouvera par ailleurs que les théories sur le genre ont renouvelé les paramètres des analyses du développement appliqués dans la coopération internationale. Car, dira-t-il, les activistes féministes et leurs réseaux internationaux ont réussi à placer le genre sur l'agenda international. Pour lui, « la plupart du temps, l'intitulé "genre" couvre encore une approche du rôle des femmes, une approche théorique depuis longtemps critiquée parce qu'elle ne prend pas en compte les relations de pouvoir dans la société, les constructions de genre dans les institutions ni, de façon générale, la structuration par genre de la société». Plus loin, il affirmera qu'il s'est avéré cependant, « d'une part, que les efforts de promotion féminine et déterminés par l'approche genre n'ont pu arrêter les effets pervers de développement conduisant à la féminisation de la marginalisation en économie et politique. D'autre part, l'approche "genre" telle qu'elle est intégrée à tous les secteurs et à toutes les politiques de développement n'est pas satisfaisante ». Il pose là et manière claire toute la problématique du présent travail.

Plusieurs autres auteurs comme lui donneront du genre des définitions qui contribueront à comprendre le contenu réel de ce concept de genre et l'analyse à en faire en matière de développement. Ainsi, dans AFARD (2003) par exemple et cité par Massan d'ALMEIDA dans un article intitulé *genre en action*¹⁹, le genre est perçu comme un concept qui fait référence aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes tels qu'ils sont déterminés par la société. Dans cet article, il sera précisé que le genre: « est lié

¹⁸ Gudrun Lachenmann, «Structuration par genre de l'enclassement trans-local de l'économie. Exemples d'Afrique de l'Ouest», *Le bulletin de l'APAD*, n° 20, *Genre et développement*, [En ligne], mis en ligne le 24 mars 2006. URL : <http://apad.revues.org/document228.html>. Consulté le 26 novembre 2009.

¹⁹ Massan d'ALMEIDA, *genre en action*, AWID Carrefour, Vol.6 N°8

à la façon dont nous sommes perçus et censés penser et agir en tant qu'hommes et femmes en fonction de l'organisation de la société et non du fait de nos différences biologiques ». d'ALMEIDA affirmera en parlant des caractéristiques et des principes du genre que, ces rôles et responsabilités renvoient aux différents travaux effectués par les hommes et les femmes, à leurs besoins pratiques et stratégiques, à leurs différents niveaux d'accès aux ressources et aux différentes sphères dans lesquelles ils ou elles peuvent prendre des décisions et exercer un contrôle sur les ressources et les avantages. Ces rôles et responsabilités sont déterminés d'un point de vue social et culturel et peuvent différer d'une communauté à une autre, d'un pays à un autre »²⁰. Il souligne donc à travers cette définition le caractère sociologique et culturel de ce concept ; les dits caractères qui en font une notion dynamique donc susceptible de varier selon le cours de l'histoire de chaque peuple.

Ainsi, en apportant sa contribution à la compréhension de ce concept, Massan d'ALMEIDA, va affirmer que : « le genre peut être défini comme un ensemble de rôles fixés par la société et culturellement variables que les hommes et les femmes jouent dans leur vie quotidienne. Il fait référence à la relation structurellement inégalitaire entre les hommes et les femmes, telle qu'elle se manifeste au niveau micro (au sein de la famille) et au niveau macro (par exemple sur le marché du travail). Il prend racine dans les valeurs traditionnelles observées par nos différentes sociétés, et a des répercussions sur la loi et les politiques de développement de nos pays ». En parlant des facteurs qui influencent le genre, il dira que: « le genre est une notion dynamique et il subit l'influence des mutations sociales ; il est parfois fonction de l'âge des acteurs, de leur niveau d'instruction, de leur origine sociale et milieu de provenance, de leur religion, etc. Il va alors retenir et ceci en conformité avec le point de vue de plusieurs autres auteurs que, bien que le genre est une notion très variable, il renferme un dénominateur commun : l'oppression universelle des femmes²¹.

Pour leur part, Fourn (1997,2000) et Attanasso (2001) cité par Fourn dans un article publié dans le DEPOLIPO quand à elles, insisteront sur le caractère transversale de cette notion. En fait, elles diront que : « le genre se veut une vision transversale du social, un principe qui structure les perspectives du monde dans son organisation matérielle et

²⁰ AFARD, 2003, Recherche féministe francophone : « Ruptures, Résistances et Utopies », Echo N°12

²¹ Massan d'ALMEIDA in *genre en action*, AWID Carrefour, Vol.6 N°8.

symbolique »²². Plus loin, dans ce même article intitulé *concept genre : contenu, évolution, problèmes et perspectives*, E. Fourn va affirmer que le genre en tant qu'approche de développement est régi par des principes qui définissent les rôles et les relations du genre et ses outils d'analyse. Elle en retiendra quatre (4) fondamentaux à savoir :

- la **durabilité** (long processus que veut que l'attention soit focalisée sur les jeunes générations) ;
- la **participation** (qui met l'accent sur l'indice de participation de la femme (IPF) et l'indice de participation de l'homme au processus de développement) ;
- l'**équité/l'égalité** (qui sont des notions qui interpellent une société plus équitable, de justice qui fera en sorte que chacun se sente à l'aise où qu'il se trouve sans contrainte de subordination pour mieux participer au développement) ;
- le **pouvoir** (qui se pose en terme de donner du pouvoir «le empowerment», il s'agit de faire en sorte que toutes les catégories sociales comblerent leurs besoins quotidiens et participent de surcroît à la détermination de leurs propres projets sociaux et politiques).

Mais en réalité, parmi ces quatre principes, ce sont l'application des deux derniers principes (l'équité/l'égalité et le pouvoir) qui posent problème non seulement dans la conception des projets et programmes de développement, mais également dans leur mises en œuvre. Cette difficulté est liée au fait que le genre traduit une notion influencée par plusieurs contraintes qui ont modelé pendant longtemps les représentations sociales des concepts de masculin et de féminin. Ces représentations sont fondées sur des systèmes de croyances et sur la culture de chaque peuple, sont donc à la base des différents stéréotypes liés au sexe dans les rôles et les attributs sociaux confiés à l'un comme à l'autre sexe en tant que membre de la société. La définition que donne par Bissillat (2001) du concept de genre et cité par Roula Abi Chebel²³, va dans le même sens. Cette définition stipule que: «le genre est en quelque sorte le sexe social ou la différence des sexes construite socialement, ensemble dynamique de pratiques et de représentations, avec des activités et des rôles assignés, des attributs psychologiques, un système de croyance...».

²² Elisabeth, FOURN, le concept genre : contenu, évolution, problèmes et perspectives in DEPOLIPO-INFO, des informations, N°08-décembre 2005, 5^{ème} année- p3.

²³ Roula Abi Chebel (2004), Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise. Cas de Akkar, 172p

Abondant dans le même sens, le Comité Québécois Femme et Développement (CQFD) retiendra quant à lui que: « le terme genre est utilisé pour cerner les rôles sexuels. Il inclut les valeurs et les attitudes qu'une communauté ou une société juge comme appropriées à un sexe ou l'autre... Il résulte du processus de socialisation qui assigne des rôles différents aux hommes et aux femmes, au niveau de la production et des responsabilités»²⁴.

Dans le même ordre d'idée, l'UNESCO²⁵ en donne une définition beaucoup plus synthétique mais rappelant ces différentes considérations susmentionnées ; «le genre fait référence aux rôles et responsabilités, dévolus aux hommes et aux femmes, qui sont façonnés au sein de nos familles, de nos sociétés et de nos cultures. Ces notions s'acquièrent par l'apprentissage et peuvent varier au fil du temps et selon les cultures. Les systèmes de différenciation sociale tels que le statut politique, la classe, l'origine ethnique, les handicaps physiques et mentaux, l'âge et plusieurs autres facteurs, modifient les rôles de chaque genre.»

Toutes ces définitions s'accordent sur le fait que le genre fait ressortir les inégalités sociales, influencées et entretenues par différents facteurs sociologiques, culturels, religieux et même psychologiques. C'est un concept basé sur le construit sociale et qui touche les systèmes de valeurs traditionnelles en voulant à travers leurs études et leurs analyses, procéder à leur re-interprétation et donc à leur modification de sorte à rétablir une certaine équité et égalité entre les rôles sociaux. Mais ce faisant, il vise à bouleverser les hiérarchies sociales en touchant aux rapports de forces historiques et traditionnels. En se basant sur ces considérations qui précèdent, atteindre l'équité/l'égalité prônée par le genre et surtout arriver à donner réellement du pouvoir à toutes les couches marginalisées afin qu'elles participent au processus de décision n'apparaît pas chose aisée (dans tous les pays en générale et même dans ceux qui ont ratifié les différentes conventions sur les droits de l'homme).

²⁴ Comité Québécois Femme et Développement (CQFD) (2004), Trousse de formation Genre et Développement, p.36

²⁵ UNESCO BSP (2003), Cadre de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière de généralisation de l'analyse selon le genre pour 2002-2007, p.17.

Pourtant, toutes les organisations internationales dont la FAO²⁶ vont s'accorder à affirmer qu'il est désormais apparu d'évidence que l'égalité est la clé qui ouvre à la fois la porte de l'efficacité et celle de la justice: la porte de l'efficacité économique, grâce à une meilleure prise en compte et un ciblage approprié des vrais acteurs du développement; la porte de la justice, grâce à une meilleure distribution des responsabilités et des revenus, condition favorable d'un développement harmonieux à l'échelon des ménages, de la communauté et de l'humanité toute entière. Mais malgré cette nécessité, l'application des principes du genre rencontre certaines contraintes dues à la complexité même des rapports sociaux dont font parti les rapports de genre. Cependant, Dupré (1995) dira que, les rapports de genre, parce qu'ils sont transversaux aux autres rapports sociaux, sont le mieux saisis dans des études portant sur l'ensemble des aspects d'une société (une approche holiste de sociétés ouvertes) qui permettent d'appréhender une société (ou une fraction) donnée dans sa complexité et de saisir les sens internes des comportements²⁷.

Danielle de Lame (2006)²⁸, pour faire la différence entre le sexe et le genre affirmera plus loin dans cet article intitulé : *Études de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie*, que « toute préciosité mise à part, la confusion entre genre construit et sexe biologique donné (et depuis quelque temps, chirurgicalement choisi, dans la foulée d'une telle confusion peut-être) s'est, à peine dévoilée, immiscée à nouveau dans les discours et, de la façon la plus marquante, dans les discours politiques des pays du tiers-monde. Cette confusion n'est pas sans conséquence puisqu'elle aboutit, notamment, à un enlèvement dans des programmes de promotion féminine, à une méconnaissance des rapports sociaux et économiques que les rapports culturellement construits entre hommes et femmes modulent, finalement, à des effets de rejet, de blocage et, le plus souvent de détournement». Plus loin, en se référant à un numéro de la revue *Esprit* (Mars-avril 2001), consacré à la sexuation des êtres humains et aux conduites qu'elle marque, de Lame soutiendra que l'attribution de caractéristiques de genre est culturellement construite, donc changeante et sujette à adaptation aux circonstances et

²⁶ La FAO, l'a stipulé dans son objectif No 1: Egalité, (promouvoir l'égalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources productives et de leur contrôle) dans un article dont la Section A est intitulée : Informations générales sur la structure, les objectifs et les programmes de la Division de la femme et de la population.

²⁷ Dupré, 1995, p163, cité par Danielle de Lame, dans un article intitulé «Études de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie», *Le bulletin de l'APAD*, n° 20, *Genre et développement*, [En ligne], mis en ligne le : 23 mars 2006. URL : <http://apad.revues.org/document227.html>.

²⁸ Danielle de Lame, «Études de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie», *Le bulletin de l'APAD*, n° 20, *Genre et développement*, [En ligne], mis en ligne le : 23 mars 2006. URL : <http://apad.revues.org/document227.html>.

transformation au cours du temps, et quelquefois indépendante du sexe biologique²⁹. En abordant les différences de statut entre l'homme et la femme au sein de la société, il fera remarquer que la différence biologique ne fonde pas un statut de femme ou d'homme et la distinction de sexe diffère d'autres distinctions, telles que la distinction de génération en ceci que "le seul ordre qui puisse être reconnu dans la distinction de sexe est celui de la distinction elle-même (Barraud 2001)³⁰".

Par ailleurs, de Lame reprendra dans cet article les propos de Théry (2001 p17) dans les "sociétés holistes"³¹, en disant que : «la distinction masculin/féminin semble exprimer "la valeur suprême accordée au fait même d'opérer des distinctions... (...) ... la distinction de sexe n'existe pas "en soi" mais comme une dimension consubstantielle à chacun des statuts qui assurent à la société sa cohésion de totalité, en assignant à chacun sa place comme une partie de ce tout (Théry ". Cette "cohésion de totalité" se situe, certes, au plan des représentations, le "holisme", comme synonyme d'une présumée fermeture des sociétés sur elles-mêmes, étant depuis longtemps remis en cause. En expliquant le fondement historique même de la division des activités par sexe, de Lame affirmera plus loin que, l'importance de ces représentations dans les domaines de la pratique sociale est souvent incarnée dans les marquages de l'espace et la ritualisation des activités, renforçant, au quotidien, des systèmes de normes auxquelles elles donnent une légitimité puisée dans le registre, religieusement connoté, de la tradition. Pour lui, ces représentations sociales opèrent dans des systèmes relationnels propres qu'elles légitiment. Elles contribuent à gérer un accès différencié aux ressources en attribuant toutefois aux distinctions de genre (le sexe culturellement construit) une dimension transversale aux autres dimensions identitaires dont il est à présent connu que les effets fluctuent. Fahy-Briceson³², (1995) dira pour permettre de comprendre ces comportements de la société que, « un des apports de l'anthropologie est de montrer le caractère *contingent* des comportements de genre et de la répartition des tâches et cette répartition est parfois très souple. Dans une culture, chaque élément prend son sens non

²⁹ I. Théry (p. 10) y renvoie à l'exemple, cité par Fr. Héritier (1996, p 202) des Inuit où l'enfant mâle peut être élevé comme une fille. Le cas des mariages de femmes, qui existent dans de nombreuses sociétés d'Afrique, est aussi évoqué. Ces mariages de femmes nous font re-penser l'institution matrimoniale comme lieu où se nouent la succession des générations. Dans ces cas, en effet, la production d'héritiers par un patrilignage prévaut sur le sexe biologique d'un "père-femme", devenu masculin sous le seul angle de la filiation et de l'acquisition d'une épouse chargée de produire une descendance

³⁰ Barraud C., 2001, "La distinction de sexe dans les sociétés. Un point de vue relationnel", *Esprit*, n°213, p105.

³¹ Cette notion renvoie, d'elle-même soit à un choix méthodologique du chercheur, soit au niveau des représentations mentales, comme le montrent les études récentes axées sur les dynamiques de contact et de changement

³² Fahy Bryceson, D. (éd.), 1995, *Women Wielding the Hoe. Lessons from Rural Africa for Feminist Theory and Development Practice*, Oxford/Washington D.C., Berg publishers

pas en fonction d'une quelconque nature, mais en fonction d'un système de sens dont chaque élément renvoie à un autre ». Ces caractères de contingence et ce poids culturel, contribuent à coup sûr à la persistance des écarts genre.

En outre, pour expliquer d'une certaine manière la persistance des écarts genre mais surtout la persistance de cette confusion entre sexe et genre qui se remarque dans bon nombre de discours, même ceux politiques, *de Lame* dans une critique contre les pays du tiers monde sur la question du genre dira que : « la confusion sexe-genre pourrait bien devoir sa longévité, voire sa renaissance, à son utilité pratique sur les scènes politiques ». Car reconnaîtra t-il, « d'abord, médiatiquement, la promotion des femmes, même sous le vocable nouveau de "genre", est facile à comprendre et fait partie du ronron idéologique nécessaire à l'obtention de crédit depuis près de deux décennies. Les rapports de genre étant transversaux à toutes les réalités sociales, l'analyse des rapports sociaux inhérents au développement met aussi en évidence l'impact des négociations sur les inégalités de genre dans les pays bailleurs sur les rapports de genre dans les pays objets de leur volontarisme. L'inclusion d'un volet "genre", est devenu très tard un "must" de la course aux crédits. Il va conclure sur ce registre que, la prise en considération des rapports de genre, essentielle dans toute évaluation des rapports entre acteurs et partenaires du développement à des niveaux divers, aurait dû aller de soi ; malheureusement, ce n'est pas encore le cas puisque le problème de marginalisation des femmes dans les processus de développement est toujours d'actualité. Les réactions masculines y sont assez bien rôdées. Pour *de Lame* donc, repenser les relations de développement en termes de rapports de genre, par contre, suppose normalement des analyses en termes de systèmes, d'acteurs et de réseaux. Une telle démarche dévoile nécessairement les enjeux et les jeux de pouvoir bien au-delà des rapports entre hommes et femmes.

Par ailleurs, dans ces propos, de Lame va souligner que, les pratiques et les enjeux en matière de rapports de genre marquent aussi le monde académique. Les repenser y est encore, trop souvent, considéré comme une affaire de femmes concernant quelques femmes. Cette assimilation des questions de genre aux problèmes de promotion de la femme sera à l'origine du fait que, les ouvrages sur la masculinité restent l'exception et semblent récemment naître des effets, parfois inquiétant pour certains hommes, d'une transformation des rapports de genre sur les identités et les rôles masculins.

Ce sont pour nous, toutes ces craintes qui, d'une certaine manière, contribuent à maintenir la confusion et à perpétuer ainsi les stéréotypes. Ces craintes pourraient être donc à l'origine du fait qu'un intérêt réel commence aussi à se manifester chez des hommes employés dans les domaines du développement. Nous reconnaissons avec *de Lame* que, les retombées sur l'emploi des exigences des projets auront peut-être ainsi pour effet, à plus long terme, une renégociation des rapports de genre dans la vie quotidienne. Quoi qu'il en soit, pour le moment, les rapports de genre sont encore des rapports inégaux basés sur certaines discriminations. C'est ce qui explique l'intérêt continu des organisations internationales dans leurs appuis aux pays du Sud. Mais ce regain d'intérêt ne s'est pas fait tout seul.

En effet, comme le stipule *de Lame* dans cet article que nous avons cité plus haut, « dans un premier temps, parallèlement aux études consacrées aux femmes, ce sont les femmes comme telles qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des développeurs, ceci grâce au lobbying de femmes parvenues à des postes clés ». C'est ainsi que, "Femmes et développement" devint un thème important d'abord pour l'USAID, puis pour de nombreuses autres organisations (Gardner & Lewis 1996)³³.

Depuis lors, de nombreuses organisations aujourd'hui, requièrent l'inclusion d'un volet "Genre et développement" dans tous les projets. Ainsi dira t-il, « au-delà de l'opportuniste "volet", c'est une optique particulière qui est souhaitable à toutes les phases du projet ». Il s'agit là conclut de *Lame*, d'une obligation qui reflète la perpétuation d'une insuffisante conscience des dynamiques sociales, aussi bien parmi les développeurs que parmi ceux qu'ils entendent rendre plus autonomes.

Les questions de genre et développement revêt dans leur contenu des aspects qui deviennent pragmatiques et opérationnelles. Ainsi, Olivier de Sardan³⁴ (1995) définit le développement comme "l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs". Sardan dira plus loin

³³ Gardner & Lewis 1996, p122-124, cité par cité par Danielle de Lame, dans un article intitulé «Études de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie», *Le bulletin de l'APAD*, n° 20, *Genre et développement*, [En ligne], mis en ligne le : 23 mars 2006. URL : <http://apad.revues.org/document227.html>.

³⁴ **Olivier de Sardan J.-P.**, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio anthropologie du changement social*, Paris, Karthala. P7

que, l'anthropologie du développement, commence à s'insérer dans le courant dynamique et dans les débats théoriques de l'anthropologie du changement social (Olivier de Sardan 1995) où elle contribue pour *de Lame* à un renouvellement, dénudant, par exemple, les relations et les réseaux qui courbent à leur mesure les structures administratives.

Pour de Lame donc, le marquage de ces relations par le "genre" devrait mettre en évidence le caractère transversal aux sociétés de rapports apparaissant comme fondamentaux. Les relations de genre, elles, inscrivent le principe de catégorisation dans les représentations sociales. Dans la réalité, va faire remarquer *de Lame*, ces relations de genre se conjuguent avec toutes les catégories d'âge, de statut, de richesse ou de pouvoir et modulent les rôles en fonction d'effets de complémentarité pour le bénéfice des plus puissants. Ceci est évidemment de grande importance dans la gestion des projets de développement prenant en compte les dynamiques sociales.

Pour d'autres auteurs et surtout les organismes intervenant dans l'appui au développement des pays, en matière de genre et développement, l'accent doit être mis sur deux principes fondamentaux que sont : **les besoins pratiques et les intérêts stratégiques**. Le développement étant perçu par exemple le réseau féministe DAWN³⁵ comme « ...un processus économique, social et culturel par lequel les besoins humains sont satisfaits par le biais d'un accès plus large au pouvoir économique et politique... ». L'accent est mis dans cette définition sur le processus devant conduire à un changement sociale qui concourt à l'acquisition d'une certaine forme de pouvoir.

Mais contrairement à cette définition qu'en donne ce réseau féministe, le PNUD (1995) quant à lui, représente le développement comme un résultat, le résultat du changement. Il vise beaucoup plus la finalité du processus car il définit le développement comme « un changement positif ou représentant un progrès pour les populations »

Ces deux définitions mêmes si elles sont opposées sur la finalité du développement, elles s'accordent implicitement ou explicitement à reconnaître qu'au-delà de tout, le but visé par les actions de développement dans le langage de l'approche GED (Genre Et Développement) est la satisfaction des besoins pratiques et des intérêts stratégiques.

³⁵ DAWN Cité par la CQFD, 2004, Trousse de formation Genre et Développement, pp25-36.

Pour l'UNESCO (2003), « les besoins pratiques sont liés aux conditions de vie. Les besoins pratiques sont ce que les femmes (ou les hommes) perçoivent comme des nécessités immédiates, telles que l'accès à l'eau, à la sécurité d'un logement et à la nourriture ». Alors que pour le PNUD (1995)³⁶ par contre, « les besoins pratiques des femmes et des hommes sont les besoins concrets en termes de survie et d'avancement économique qui ne remettent pas en cause la division de travail existante ni les discriminations légales ou causées par des pratiques culturelles ou sociales». Abondant dans le même sens, l'INSTRAW³⁷ estime que « les besoins pratiques des femmes sont identifiés par les femmes elles-mêmes afin de faire face à une nécessité qu'elles perçoivent comme immédiate dans le contexte des rôles qui leur sont attribués par la société... ».

De tout ce qui précède, on peut retenir donc qu'alors que, les besoins pratiques spécifiques au genre concernent les nécessités immédiates perçus qui permettent au groupe ou à l'acteur social de faire face aux obligations et responsabilités qui lui sont assignées par la société ; les intérêts stratégiques des femmes quant à eux, puisque naissant de leurs positions de subordination dans la société vise alors le long terme. En effet, ces intérêts comme ils visent à améliorer la situation des femmes ne peuvent se réaliser que sur le long terme. D'ailleurs, ces intérêts stratégiques des femmes incluent notamment: l'acquisition de droits juridiques, l'accès au processus démocratique participatif, l'accès à l'égalité dans l'éducation, l'emploi, etc., la réduction des écarts salariaux, la protection contre la violence, le renforcement de leur pouvoir décisionnel. L'UNESCO (2003) dira que : « les besoins stratégiques des femmes désignent ce dont elles ont besoin pour échapper à leur position de subordination vis-à-vis des hommes ». Il s'agit pour l'UNESCO de promouvoir l'autonomisation des couches défavorisées. La dite autonomisation étant perçue de son point de vue comme « un processus par lequel des personnes, autant de sexe féminin que masculin, prennent le contrôle de leurs destinées, c'est à dire définissent leurs propres objectifs, acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie » En conclusion, il s'agit là d'une remise en cause de l'ordre préétabli pour plus d'égalité et surtout d'équité dans le partage des ressources de la société. C'est là toute la problématique que pose ce concept de genre et développement.

³⁶ PNUD, Le rapport mondial sur le développement humain, New York, 1995

³⁷ United Nation INSTRAW (2004), Glossaire de genre, <http://www.un-instraw.org>.

Comme nous l'avons stipulé déjà plus haut, l'application des principes de l'approche genre et développement, impose de rétablir une certaine équité en donnant du pouvoir aux couches marginalisées à prendre en compte leur destin. Caroline Moser, (1989) parlera de cet « empowerment » pour les femmes, comme « la capacité des femmes à accroître leur propre autonomie et leur force interne ». Il s'agit dans un conteste juridique dans une perspective des droits humains, du « droit de faire des choix dans la vie et d'influencer la direction des changements via la capacité d'acquérir le contrôle sur les ressources matérielles et non matérielles ». En dehors de Moser, d'autres auteurs comme Dagenais et Piché, (1994) définissent le « empowerment » comme étant « un processus par lequel, au moyen de leurs luttes contre l'oppression, les actrices et acteurs sociaux augmentent individuellement et collectivement leur pouvoir, c'est-à-dire leur autonomie et leur contrôle sur leur propre vie et dans la société. Il inclut donc une dimension psychosociale ». Il est donc clair comme l'a dit Ignace Ballo dans son article intitulé Genre et Développement publié dans le DEPOLIPO³⁸ info que l'approche genre ne vise pas exclusivement l'amélioration des conditions de vie de la femme mais de toutes les composantes de la société. Plus loin, il affirme que le genre est une approche transversale qui prend en compte toutes les catégories de la société dans une vision globale de développement.

Partant de toutes les considérations qui précèdent, et pour mieux analyser le fait social objet de cette recherche (genre dans le développement) nous avons ci-dessous retenu certaines définitions d'un certain nombre de concepts clés qui rentrent dans l'analyse faite du genre dans ce document et qui au fond complète d'une certaine manière cette revue de littérature.

1.2.3.2. Définition et appropriation des concepts

Un certain nombre de concepts clés en relation avec le genre sont définis dans les lignes ci-dessous. Nous les avons appropriés et avons fait quelques commentaires afin de faciliter la compréhension qu'il faut en avoir dans le cadre de ce travail. Il s'agit notamment des concepts suivants:

► **le sexe** *est l'ensemble des caractéristiques et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction, par la production de*

³⁸ Ignace Ballo Genre et Développement in DEPOLIPO-INFO, des informations, N°08-décembre 2005, 5^{ème} année- p6.

*gamètes mâles ou femelles*³⁹. Le sexe se réfère donc aux différences biologiques. Mais ces différences biologiques (sexes masculin et féminin) entre les hommes et les femmes sont naturelles, universelles et en principe permanentes, elles n'induisent pas de hiérarchies et d'exclusion immuables. Quand on parle du genre, les notions comme « l'égalité des sexes » et « l'équité des sexes » sont souvent utilisées.

Le terme « l'égalité des sexes », fait recours au principe qui dit que les femmes⁴⁰ ne doivent pas être traitées comme des personnes de sexe inférieur à celui des hommes, mais plutôt, comme des êtres humains égaux aux hommes. L'égalité des sexes se réfère donc aux principes d'égalité des droits et des statuts des acteurs sociaux et au respect mutuel de ces droits. Il s'agit selon ce principe de faire en sorte que les femmes et les hommes aient des possibilités et des chances égales dans leur existence réciproque. La notion d'égalité est explicitée et complétée par la notion d'équité.

L'équité entre homme et femme se réfère aux conditions d'application des principes d'égalité. Elle fait appel à la notion de justice quant à la répartition « équitable » ou « juste » des fruits de toutes les transformations sociales ou autres bénéfiques acquis dans la société, ce qui conduit le véritable socle de l'harmonie sociale. En d'autres termes, *l'équité entre les sexes* suppose l'établissement de la justice dans la répartition des biens sociaux entre les hommes et les femmes.

Pour parvenir à rétablir l'égalité et l'équité entre les sexes, il faut forcément renforcer les capacités des femmes afin de leur donner des moyens efficaces pour la lutte pour leur droit;

► **le renforcement des capacités des femmes**, c'est un concept qui inclut la notion de pouvoir, c'est-à-dire le fait de disposer de moyens naturels ou occasionnels pour mener une action. On en distingue quatre types, à savoir : (i) le pouvoir qui s'exerce sur quelqu'un; il repose sur les rapports de domination et de subordination; (ii) le pouvoir qui s'exerce avec quelqu'un; il s'agit par exemple de la recherche collégiale de solution à un problème (participation aux prises de décisions au sein du ménage, de la communauté...); (iii) le pouvoir intérieur; qui permet de développer l'acceptation et le respect de soi et d'autrui, ainsi que la force et le courage de faire des choix concernant sa personne; (iv) le pouvoir de...(ou empowerment) qui est un pouvoir créateur; il rend

³⁹ Document de politique nationale de promotion du genre au Bénin, version finale, Décembre 2008, p 48.

⁴⁰ On entend par « Femmes, les personnes de sexe féminin, y compris les filles » suivant le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes.

celui ou celle qui l'exerce apte à faire quelque chose par lui-même. Ce type de pouvoir concourt à la faculté d'appréhender, de comprendre et d'analyser.

En plus la notion de pouvoir, le renforcement de capacités inclut la capacité de contrôle des biens matériels et des ressources (moyens de production, revenus), ainsi que la notion de l'estime de soi. C'est donc à partir de ce renforcement de capacité, cette acquisition d'un certain nombre de pouvoir et de moyens que l'on peut atteindre l'habilitation préconisée dans le cadre d'habilitation de la femme. *L'habilitation* étant la prise en charge de sa propre vie par soi-même (la femme autant que l'homme). Elle comporte les éléments tels que: a) le sentiment du pouvoir personnel et de confiance face à la vie chez les hommes comme chez les femmes; b) le droit de faire des choix; c) le pouvoir de contrôler sa propre vie au sein et à l'extérieur du ménage; d) la capacité d'influencer l'orientation des changements sociaux visant à créer un ordre social et économique plus juste sur le plan national et international.

Toutes ces notions (pouvoir, habilitation, équité, égalité, renforcement de capacité, etc.) sus - définies entrent dans la mise en œuvre du genre. Elles déterminent les différents paliers qui ont été considéré dans notre analyse du degré d'intégration de la prise en compte de l'approche genre dans les actions menées sur le terrain par ces différents projets/programmes objet de l'étude de cas. C'est à travers l'analyse des outils et approches genre utilisés, les résultats obtenus, les effets et impacts induisent par ces résultats que nous avons apprécié l'atteinte de ces différents paliers.

► **le genre**, quant à lui, renvoie à un concept qui a émergé du constat selon lequel «les femmes sont exclues du processus de développement en tant que bénéficiaires » ; et que « leurs rapports de pouvoir avec les hommes sont inégaux ». Le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l'homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Il repose sur des rapports sociaux (inégaux ou non) existant entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes et ceci, dans tous les domaines (éducation, santé, accès aux ressources, participations aux instances de décisions...) et à tous les niveaux (individuel, familial, communautaire, national et international). Même si on note qu'à travers le genre, on perçoit des limites aussi bien aux femmes qu'aux hommes, l'influence du genre est plus répressive sur les femmes.

En effet, de façon générale, le travail productif de la femme est moins visible et moins bien payé que celui des hommes. Même à des moments donnés, les travaux réservés aux hommes quand c'est confié aux femmes deviennent moins bien rémunérés et

moins prestigieux alors que le contraire se produit parfois quand c'est un travail de femme confié à un homme.⁴¹

Il est fort aisé de comprendre et donc d'accepter cette " inégalité" si l'on conçoit avec les structuralistes comme Claude Lévi-Strauss que c'est la société qui a régité ses règles ainsi et a fixé ses normes qui « agissent » et « parlent » au nom des acteurs sociaux sans que ces derniers n'aient aucun pouvoir de le modifier (puisque lui, il exclut les acteurs sociaux de son champ d'analyse). Il s'agit donc pour Claude Lévi-Strauss d'un phénomène culturel dont cette organisation de la société, cette " inégalité" n'est qu'une expression concrète mais qui échappe à la conscience des acteurs sociaux qui n'ont de ce fait pour rôle que de le perpétuer. C'est un phénomène qui ne serait compréhensif que si l'on intègre dans l'ensemble des autres phénomènes qui organisent et structurent la société.

D'ailleurs pour lui comme pour Ferdinand de Saussure dont il s'est inspiré dans ses analyses, la société est si structurée que la modification d'un quelconque d'entre les éléments dont la combinaison la constitue, entraîne une modification de tous les autres. Autrement dit, la société pour se préserver, pour garder son organisation a besoin de conserver ces hiérarchies sociales donc sa structure qui guident le pas des individus et conditionnent de ce fait leur vie. Les relations sociales sont donc pour lui régité par des règles et des normes de sorte que *les rapports sociaux entre les hommes et les femmes ne seraient alors que des relations de pouvoir conférés à l'un ou à l'autre par la société dans laquelle ils vivent. Malheureusement, ces rapports sociaux se développent sur la base d'une inégalité fondamentale se traduisant par la subordination de la femme à l'homme.* Il s'agit alors d'une *inégalité qui est transversale aux hiérarchies sociales, économiques, culturelles, politiques* mais que le genre cherche aujourd'hui à corriger.

En fait, le genre en tant que concept basé donc sur les rapports sociaux entre l'homme et la femme est donc une variable sociale. Il est une variable qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. C'est un principe fondamental de l'organisation des sociétés notamment sur le plan de la répartition du travail dans la famille et les communautés mais aussi sur la sphère marchande dans la plus part des sociétés notamment celles africaines. *Une*

⁴¹ Quand un homme s'occupe de l'entretien par exemple, l'appelé agent d'entretien, balayeur ou autre qualificatif qu'on attribuerait volontiers à une femme dans le même cas paraît aux yeux de certains dégradant au point où, il n'est pas rare d'entendre parler de « technicien de surface ». C'est un fait à priori banal mais qui pour nous, illustre bien comment certains trouvent dégradant un travail de femme attribué à un homme au point de lui trouver un qualificatif (soit disant) « affectif »!

illustration tangible de cette assertion dans la langue fon par exemple est exprimée à travers l'expression « Sunu glégbénu » c'est-à-dire « homme du dehors » et « nyɔnu xwesi » qui signifie « la femme de la maison ». Ainsi, parce qu'il est « Sunu », l'« homme » peut et est socialement autorisé à faire certaines choses que la société lui concède volontiers et qui n'a forcément aucun lien avec sa physiologie en tant que tel, ni même sa capacité intellectuelle ou encore moins sa capacité physique ou même psychique, mais seulement parce que la société le veut ainsi, le pense de cette façon et donne ainsi un contenu social au fait qu'il soit du sexe masculin.

Dans le même temps, cette même société pense et interdit un certain nombre de chose à la femme « xwesi » tout simplement par rapport à la place qu'elle lui attribue, non pas que la femme en tant que telle n'en soit pas capable physiquement ou intellectuellement mais plutôt que la société le juge et le pense ainsi. Et nous, nous concevons avec **les culturalistes** que ces différences perçues à l'un comme à l'autre et qui est à la base de la division du travail entre les sexes⁴² n'est pas d'origine naturelle mais est plutôt basée sur un système culturel. C'est d'ailleurs pour les culturalistes (comme pour Durkheim), l'existence de ce système culturel qui caractérise chaque société et permet de la distinguer, de l'identifier et de la reconnaître. Le noyau de ce système culturel est un ensemble constitué de langage, de normes et de valeurs qui sont communes à l'ensemble des membres cette société et qui constituent les codes sociaux caractéristiques de cette société. Ces codes sociaux sont transmis à chaque membre par l'éducation dans le but de l'intégrer socialement donc de le socialiser. C'est alors la maîtrise de ce code par l'individu qui fait sa personnalité sociale et qui détermine le rôle que cette société choisi de lui confier.

Les différences de rôles et de responsabilités entre hommes et femmes découlent alors de la socialisation qui façonne des schémas de masculinité et de féminité. C'est donc depuis le bas âge que l'acteur social est soumis à des processus qui façonnent son mental, sa psychologie, etc et acquière des attitudes et réflexes qui lui permettent de s'affirmer vis-à-vis de sa société et par rapport à lui-même comme masculin ou féminin. De ce fait, le genre a alors trait à notre façon de penser, comment nous nous sentons et

⁴² **La division du travail.** Dans chaque société, il existe une division de travail entre les hommes et les femmes, propre à chaque culture et à chaque époque. Elle devrait être flexible et s'adapter au contexte. La division de travail entre les hommes et les femmes doit être prise en compte dans l'élaboration d'un programme ou d'un projet et donc du budget si on veut que les hommes et les femmes bénéficient équitablement des bénéfices des interventions

*ce que nous pensons pouvoir et ne pas pouvoir faire à cause de ce concept socialement défini de masculinité ou de féminité*⁴³

A partir du moment où, chaque société à ses codes qui lui sont propres, elle a alors sa conception des concepts « masculin et féminin » qui lui est spécifique. On conçoit alors l'existence d'une conceptualisation sociale de la masculinité et de la féminité qui diffère d'une société à une autre et donc d'une culture à une autre. Chaque société donne de ce fait un contenu social à la personnalité de chaque sexe. *M. Mead et R. Benedict diront que les personnalités des hommes et des femmes sont différentes selon la société dans laquelle ils vivent.* Cette conceptualisation sociale de la masculinité et de la féminité est ce qui définit ce que s'est que le genre et que Jeanne Brisillat appelle « le sexe socialement construit qu'il soit féminin ou masculin ». Ce qui est donc différent du sexe biologique qui lui est ce qui différencie l'homme de la femme sur le plan physiologique *et qui a un caractère universel.*

Le Genre est, au vue de tout ce qui précède, considéré comme « un construit social » —Parce que déterminé par des éléments sociaux et reposant sur des structures sociales— il recouvre de ce fait, les rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture d'un espace donné. Ces rôles varient d'une culture à l'autre et souvent d'un groupe social à un autre au sein d'une même culture. Nous dirons pour emprunter les termes de Madhu Bala Math, que le genre est ce qui différencie les aspects sociologiquement attribués à l'individu des caractéristiques physiologiques des hommes et des femmes. Alors que **le sexe** d'un individu en général ne change pas, **les rôles des genres** sont appris et donc évoluent.

Voilà qui marque la nette différence entre le sexe biologique et le sexe social qui représente le genre et qui amène ainsi les hommes et les femmes à adopter un ensemble de comportements, d'attitudes et de pratiques. Ces comportements, ces attitudes et ces pratiques leurs sont inculqués au cours de leur socialisation. C'est alors ainsi qu'au cours de ce processus de socialisation, la culture devient progressivement pour les culturalistes, partie intégrante de la personnalité des acteurs sociaux qu'il est pratiquement impossible à certains de s'en départir et permet de ce fait à la société de se reproduire et de se conserver. On retient alors de ce qui précède que *si le sexe biologique en général, permet la répartition de certains rôles sociaux entre homme et femme, et, les considère comme prédéterminés et inaltérables, du fait donc de ces différences biologiques, le sexe social*

⁴³ Elisabeth, FOURN, le concept genre : contenu, évolution, problèmes et perspectives in DEPOLIPO-INFO, des informations, N°08-décembre 2005, 5^{ème} année- p3.

(le genre) quant à lui, au-delà de la distinction homme – femme, et mieux au delà de la capacité reproductrice des femmes et celle des hommes à féconder, est donc socialement et culturellement construit. Mais par ailleurs, contrairement aux **culturalistes**, nous pensons que la socialisation d'un individu ne se fait pas de façon aussi mécanique au point de le rendre incapable de choix personnel (parce que hyper socialisé) et à ne perpétuer que les castes telles que cela lui a été transmis. Nous pensons plutôt et ceci avec les **interactionnistes** qu'il existe un ensemble de facteurs (la scolarisation, les médias par exemple aujourd'hui) qui constituent des déterminants multiples et mêmes parfois contradictoires qui rendent le processus de socialisation plus complexe que ne l'imaginaient les culturalistes. Nous retenons alors dans cette perspective interactionniste qu'à partir du moment où les "individus" sont de véritables acteurs sociaux, des sujets conscients, leur personnalité n'est pas donnée une fois pour toute. Cette personnalité est confrontée et modifiée par des relations que chaque personne entretient avec les autres. La personnalité d'un « individu » ne subit pas que l'influence de la culture mais se forme au contact des autres. Alors, aussi bien la personnalité des acteurs sociaux que les institutions sociales, elles sont toutes constamment créées et renouvelées au cours des interactions individuelles. Ainsi, les facteurs comme l'éducation, la technologie, l'économie, et des crises soudaines telles que la guerre et la famine, peuvent et modifient les rôles des genres. Le genre subit également l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux. Il est de même influencé par les coutumes, la loi, la classe sociale, la race l'ethnicité et les préjugés individuels et institutionnels. Ceci amène donc à conclure que les rôles de sexe, attributs et comportements sociaux, mentalités et façons de faire des hommes et des femmes, sont tributaires des contextes et de l'histoire.

A partir de ce moment, les normes et surtout les rôles et responsabilités sociaux confiés à l'un comme à l'autre par la société, ne sont pas des données une fois pour toute ou qui s'imposent à l'acteur social mais des constructions qui apparaissent, perdurent ou se transforment au cours des multiples interactions comme l'affirment les interactionnistes⁴⁴. Les rapports entre les personnes et leurs communautés sont orientés par les référents de base liés à la perception sociale de l'homme et de la femme certes mais, ces relations de genre, toutefois, loin d'être statiques et uniformes varient selon les contextes. *Elles sont simultanément ou alternativement, des rapports de coopération, de*

⁴⁴ Créé en 1937 par H. Blumer, l'expression interactionnisme symbolique désigne un courant de pensée qui fait des relations réciproques entre les individus (les interactions) et des signes de ces échanges l'objet de la sociologie.

connexion, et de support mutuel, de séparation, de concurrence, de différences, d'inégalité mais surtout de conflit. Les sociologues de Touraine diront que la société n'est pas une donnée (comme chez Durkheim) et ne peut donc pas être réduite à son fonctionnement (comme chez les fonctionnalistes). Elle est le résultat toujours renouvelé des conflits qui opposent des acteurs collectifs (classe ou mouvement sociaux). Même si bien souvent ces comportements et ses relations sociales sont stéréotypés et semblent obéir à des règles sociales, comme le démontrent d'ailleurs les structuralistes dont Claude Lévi-Strauss ; mais pour subsister, ces règles ont besoin d'être confirmées par les acteurs sociaux eux-mêmes. De ce fait, les acteurs sociaux sont alors capables de choix donc capables d'influencer le cours de leur vie selon leurs aspirations du moment. A partir du moment où il n'existe pas d'organisation sociale qui ne soit l'œuvre des hommes, et que ce sont les hommes qui créent collectivement la société dans laquelle ils vivent, ils sont donc en droit de la transformer.

Mais bien sûr, ces idées ne vont pas de soi, car les sociétés encore marquées par une certaine forme de "traditionalisme" (comme dans certaines cultures au Bénin), pensent que l'ordre social leur est légué par leurs ancêtres et leur est donné par les dieux ou la nature et qu'ils ne doivent pas les modifier. Nous, nous pensons avec Touraine que la société a dans son essence, une capacité d'agir sur elle-même ; c'est cette capacité qu'il appelle « historicité ». Le genre en tant que donnée socioculturelle, un produit de l'histoire, peut subir des variations d'un milieu à l'autre et/ou des changements d'une époque à l'autre.

Partant de ces prémices, et dans le but de remédier aux inégalités entre homme et femme, le concept de genre a évolué pour devenir une approche de développement.

L'approche genre met donc à l'ordre du jour, la problématique d'un développement décidé et orienté par les hommes et par les femmes qui sont donc de véritables acteurs sociaux, alors parties prenantes conscientes et responsables du présent et de l'avenir dans les dynamiques sociales, économiques et politiques dans lesquelles ils vivent. Et parce que ainsi, les relations sociales qu'ils entretiennent et qui sont à l'origine de l'organisation de leur société sont alors susceptibles de re-interprétation.

Quant à *l'approche genre et développement*, en affirmant l'inégalité des rapports sociaux entre les sexes, en analysant l'acuité de cette inégalité, ses manifestations et formes, en mettant en exergue les implications qui en découlent, procède ainsi à leur transformation. C'est une approche qui vise à donner des chances égales aux hommes et aux femmes en tenant compte des différences de rôles, de responsabilités et de capacités.

En matière d'approche Genre et Développement, on parle d'égalité des chances et des droits et d'équité dans l'impact des fruits découlant du développement et dont la femme et l'homme doivent jouir de façon équitable.

Cette approche introduit ainsi une rupture avec les conceptions ancestrales de rôles naturels des hommes et des femmes et d'une inégalité innée. *Dans cette perception du genre donc de cette approche, l'égalité des sexes est possible, réalisable et s'impose en tant qu'enjeu d'équité et de justice sociale, bref en tant qu'enjeu du développement durable. De ce fait, faire l'analyse du genre en matière de développement, se révèle alors être pertinent. Quatre modèles principaux influencent cette analyse. Il s'agit de :*

- ❖ le cadre **analyse de genre** qui est une méthode organisée pour tenir compte des questions de genre dans tout le processus de développement d'un programme depuis la conceptualisation jusqu'à l'évaluation en passant par l'identification des besoins, la conception et l'exécution.

Son objectif est de s'assurer que les projets et programmes de développement tiennent pleinement compte des rôles, des besoins et de la participation des femmes et des hommes. *Cette approche dans ces exigences voudrait que son utilisateur* sépare les données et informations (qui deviennent des données désagrégés). Le but de cette séparation est de chercher à comprendre comment le travail est reparti et évolue en fonction du sexe. Ceci se fait à toutes les étapes du processus de développement.

- ❖ le cadre **analytique de Harvard** propose lui une analyse à quatre niveaux.

Le profil d'activité (qui fait quoi avec quelles ressources), le profil d'accès aux ressources et aux bénéfices et de leur contrôle (qui a accès aux ressources, aux bénéfices et aux possibilités de progrès), les facteurs d'influence (qui contrôle les ressources, les bénéfices et les possibilités de progrès) et l'analyse du cycle du projet. Ce modèle propose d'examiner et d'analyser les différences entre les types de travaux exécutés par les femmes et les hommes dans des contextes sociaux. **Caroline Moser** (le ténor de ce modèle), en élucidant le cadre de Harvard, a insisté sur le renforcement de la position du statut des femmes. Beaucoup de critiques ont été formulées contre Moser et l'école de Harvard. En effet, on reproche à Moser de ne pas s'interroger suffisamment sur les institutions (gouvernement et autres) impliquées dans les actions de coopération. Certains auteurs comme Sarah et Naila Kabeer (Bangladesh) reprochent aux théoriciens de l'école de Harvard la non prise en compte des notions de conflits, de pouvoir, de référents

symboliques et des structures générales dans leur analyse.⁴⁵ Naïla Kabeer (1992) insiste sur la nécessité de projeter l'éclairage des relations masculin / féminin sur l'organisation générale et économique de la communauté et de l'Etat. Toutes ces critiques, et contributions apportés par ces ténors à ce modèle d'analyse ont été presque tous pris en compte par l'approche développée par Anne Zwahlen (1996) pour qui, il faut prendre en compte dans le genre, le rapport masculin / féminin de façon à ce qu'il se reflète dans l'histoire, dans l'imaginaire générale ainsi que dans les paradigmes de la pensée économique et politique.

❖ **le cadre habilitation des femmes** (Attribution de pouvoir). Mme Sara Longwe⁴⁶, soutient à travers ce cadre d'analyse qu'elle a élaboré que l'habilitation de la femme peut servir à effectuer une analyse du genre qui retrace l'amélioration de l'égalité et de l'habilitation des femmes en cinq phases : i) le bien-être, ii) l'accès, iii) la sensibilisation, iv) la participation, et v) le contrôle. Pour elle, ce cadre est élaboré pour tenir compte de l'idée selon laquelle, la sensibilité aux problèmes de genre, est un élément essentiel de programmes qui tiennent compte de ces problèmes. Ceci signifie pour elle que toutes les étapes du cycle de développement, mettent l'accent sur la participation et sur les problèmes des femmes dans le but général de surmonter les inégalités des femmes par rapport aux hommes. Ce cadre met donc l'accent sur des actions qui peuvent permettre aux femmes de mieux contrôler leur devenir et leur choix. *Longwe fait de « empowerment » (donner du pouvoir/démarginaliser) un déterminant crucial dans l'analyse genre.*

Il s'agit dans cette méthode, d'analyser, de créer les conditions dans lesquelles toutes les catégories sociales peuvent combler leurs besoins quotidiens, et participer de surcroît à la détermination de leurs propres projets sociaux et politiques. Il ne s'agit donc pas de donner du pouvoir pour créer la domination des femmes sur les hommes. Il est question pour reprendre les expressions de Naila Kabeer d'un empowerment qui n'envisage pas la domination (pouvoir sur) mais qui mettra plutôt l'accent sur les autres types de pouvoir : le pouvoir de, le pouvoir avec, le pouvoir intérieur⁴⁷. Des types de

⁴⁵ DEPOLIPO-INFO, Bulletin d'information sur les activités en matière de population, N°8-Décembre 2005, 5^{ème} année-Genre, population et développement, P4 -5.

⁴⁶ Dr Léopoldine de Souza, *Genre et Développement*, série de manuels de formation CEDPA, volume III ; 1997 p 62-69.

⁴⁷ "**Le pouvoir de**" : un pouvoir qui est créateur et qui rend apte à accomplir des choses, l'essence même de l'aspect individuel du pouvoir (empowerment) : lorsqu'on a réussi à résoudre un problème, à comprendre le fonctionnement d'une chose ou à acquérir de nouvelles compétences. La notion renvoie donc aux capacités intellectuelles (savoir et savoir-faire) et économiques (avoir) ; à l'accès et au contrôle des moyens de productions et des bénéfices et finalement à être dans la possibilité d'utiliser les moyens de production ; "**Le pouvoir avec**" : pouvoir social et politique :

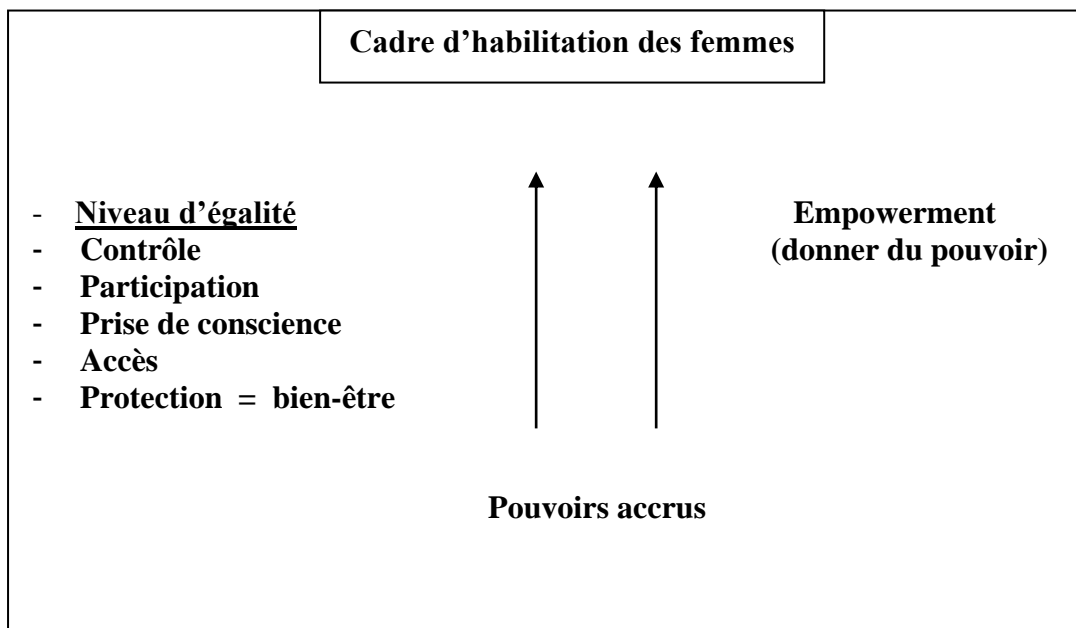
pouvoirs qui offrent aux dominés l'aptitude à faire des choix. En s'inscrivant dans l'analyse du Dr Naila Kabeer, cet empowerment se réfère au processus selon lequel ceux à qui est refusée la possibilité de faire des choix l'acquièrent. *Naila Kabeer offre par sa façon d'analyser, une meilleure compréhension des différents aspects de pouvoir d'une part et d'autre part des éléments pour faire le monitoring du processus de renforcement des femmes.*

La notion de choix doit être qualifiée selon un certain nombre de voies : des choix impliquent des alternatives, l'aptitude de pouvoir choisir autrement.

Il est démontré qu'il existe une association logique, entre pauvreté et affaiblissement du pouvoir (« disempowerment ») parce qu'une insuffisance de moyens pour faire face aux besoins élémentaires conduit souvent à une impossibilité de faire un choix raisonné. Ceci explique pour une grande partie l'acceptation par certaines femmes de leurs conditions d'opprimées. Tout ceci confirme la théorie des fonctionnalistes comme T. Parsons qui stipule que les choix des individus sont des choix sous contraintes. Mais ces contraintes comme nous l'avons déjà dit plus haut ne sont pas que matérielles mais elles sont aussi symboliques. Nous sommes donc d'accord avec Naila Kabeer pour dire que la réussite de « empowerment » passera donc à coup sûr, en grande partie par « donner du pouvoir économique aux femmes », un « empowerment » qui entraînera un changement aussi bien dans les termes d'acquisition des ressources que dans l'amélioration de l'accès aux ressources⁴⁸. Puisque c'est un cadre qui est conçu de façon qu'on a d'autant plus d'égalité et de pouvoir qu'on remonte les cinq niveaux depuis le « bien-être jusqu'au contrôle » comme le montre le schéma ci-dessous.

solidarité, s'organiser pour négocier, pour défendre ses droits, lobbying. Collectivement, les gens sentent qu'ils ont du pouvoir lorsqu'ils s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un but commun ou lorsqu'ils partagent la même vision ; **"le pouvoir intérieur"** : l'image de soi, la confiance en soi, l'estime de soi, l'identité, la conviction (religieuse) et la force psychologique (savoir être) sont des éléments clés. La force spirituelle et le caractère unique de chacun qui rend véritablement humain. Il se fonde sur l'acceptation de soi même et le respect des autres.

⁴⁸ Lisette Caubergs, *Genre et empowerment*, <http://www.genreenaction.net/spip.php?article3237>



Source : manuels de formation CEDPA volume III, p69, 1997

Mais, en nous inscrivant dans une perspective fonctionnaliste, nous pensons que donner du pouvoir économique aux femmes ne suffira pas à rétablir l'équité et l'égalité prônées par le genre. Mais il va falloir agir aussi sur les référents symboliques. Car disent ces fonctionnalistes, la société véhicule des valeurs et des normes qui orientent les actions des acteurs sociaux. C'est d'ailleurs l'intériorisation de ces valeurs et normes qui rend peu probable la révolte des femmes, le refus d'être traité différemment que les hommes. L'exemple en est que certaines femmes quoi que possédant les moyens matériels subissent certaines violations de leur droits sans avoir le courage de refuser ni même de se plaindre. Les exemples sont légion. Autrement dit, la sensibilisation que Sara Longwe propose dans les cinq phases de ce cadre analytique, doit cibler en dehors des femmes et des hommes, en dehors des autorités politiques, des autorités traditionnelles qui veillent sur la transmission de ces valeurs et normes qui guident les pas des acteurs sociaux. Il faudra monter à ces gardiens que toutes les actions ne remplissent pas nécessairement des fonctions qui contribuent au maintien de la société, mais que certaines fonctions peuvent être destructrices.

Encadré1

Protection renvoie à la satisfaction des besoins matériels (alimentation, revenu, soins médicaux etc.). Elle n'englobe pas l'attribution de pouvoir aux femmes pour répondre à ces besoins.

- ◆ Accès : accès des femmes aux facteurs de production (terre, main d'œuvre, crédit, formation, dispositifs de commercialisation, services publics et bénéfiques sur une base d'égalité avec les hommes. Des réformes de lois et des pratiques peuvent être les préalables d'un tel accès.
- ◆ Prise de conscience : Conviction que les sexes sont égaux, que les rôles des femmes et des hommes peuvent être modifiés, que la répartition des tâches doit être juste et acceptée sans domination.
- ◆ Participation : Egalité de la participation des femmes à la prise de décision et à la définition des politiques à toutes les étapes du développement du programme.
- ◆ Contrôle désigne l'Egalité du contrôle des facteurs de production et de la répartition des bénéfiques. Ni domination ni subordination.

Source: Léopoldine de Souza, Genre et Développement, série de manuels de formation CEDPA, volume III ; p70, 1997.

- ❖ quant à **la matrice d'analyse des genres ou MAG**, cadre élaboré par Rani Parker pour l'analyse du genre à la base, elle comporte quatre (04) paliers : i) la femme, ii) l'homme, iii) les ménages, iv) la communauté et quatre (04) composantes (possibilité de changement de la main d'œuvre, du temps, des ressources et des facteurs socioculturels).

C'est une matrice simple qui dans son application demande que l'échantillonnage prenne en compte des hommes et des femmes qui doivent remplir la matrice pas seulement une fois mais régulièrement durant le projet. La MAG propose t-il peut être employé au stade de planification pour voir si les effets de genre possibles sont souhaitables et concordent avec les buts du programme, à l'étape de conception, quand les éléments de genre peuvent faire changer la conception du projet, et durant le suivi et l'évaluation, pour obtenir une influence plus grande sur le programme.⁴⁹

Partant alors de ces cadres d'analyse du genre qui sont les plus utilisés de manière générale, le diagnostic fait dans ce document a permis de voir et d'apprécier le niveau de prise en compte du genre de façon globale au Bénin mais également dans certains projets et programmes de développement qui y sont exécutés, l'approche genre qui a été utilisé par ces projets et programmes ayant fait objet d'étude de cas afin d'identifier si ce n'est

⁴⁹ Dr Léopoldine de Souza, Genre et Développement, série de manuels de formation CEDPA, volume III ; p66, 1997

déjà pas au niveau de l'application du cadre choisi qu'il y a problème pour que les écarts genre perdurent encore, mais de pouvoir mesurer l'impact que ces projets et/ou programmes ont eu sur la réduction des ces écarts. Mais pour le réussir, un certain nombre d'axes est à prendre en compte.

► **les axes d'analyse genre** : On distingue quatre (04) principaux axes: (i) l'accès égal de l'homme et de la femme aux ressources et aux bénéfiques; (ii) la participation de l'homme et de la femme aux structures de définition des politiques et de prises de décisions au niveau de la famille, de la collectivité et de l'Etat; (iii) le contrôle par l'homme et la femme des ressources, du travail, des bénéfiques, des sphères de décision et enfin, (iv) l'accès égal de l'homme et de la femme au pouvoir législatif, judiciaire et exécutif.

En matière de ressources à considérer dans les axes d'analyse genre, on en distingue de trois sortes: (i) les ressources de type socio-économique : la terre, la force de travail, l'argent, la nourriture, le logement; (ii) les ressources de type socio - culturel et politique : la formation, accès à l'information, au pouvoir; (iii) les ressources temps, disponibilité, confiance en soi.

Une autre notion à considérer dans l'analyse du genre surtout dans sa mise en œuvre est la notion de culture. En effet,

► **la culture** tend à désigner la totalité des pratiques succédant à la nature. Chez l'humain, la culture évolue dans le temps et dans les formules d'échanges. Elle se constitue en manières distinctes d'être, de penser, d'agir et de communiquer. Ainsi, pour une institution internationale comme l'UNESCO : « Dans son sens le plus large, la *culture* peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. En anthropologie, la culture est l'ensemble des habitudes et aptitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société. Cela comprend tout à la fois des connaissances, des croyances, des savoirs faire, des valeurs et des normes.

Partant du fait que la culture est un des déterminants fondamentaux qui influencent le genre au Bénin, la réflexion menée s'est basée sur le culturalisme, pour déterminer comment elle influence le genre. Puisque, l'originalité des culturalistes a été le

fait qu'ils aient considéré la culture comme un élément explicatif déterminant du fonctionnement d'une société. Pour eux, les différences culturelles et les différentes de socialisation, peuvent expliquer plusieurs faits. *Le culturalisme* en tant que courant créé par Franz Boas est défini comme courant qui cherche à rendre compte de l'intégration sociale. La perception des acteurs sociaux dans la société béninoise par rapport à la question du genre est aussi une question d'intégration sociale.

Bien sûr d'autres paradigmes viendront étayer l'argumentation. Cette dernière s'est inspirée aussi de la théorie élaborée par les sociologues de Chicago puisqu'ils s'opposent aux culturalistes en montrant à la même époque, l'influence du milieu sociale sur le comportement des acteurs sociaux ; ils s'opposent aussi aux marxistes qui faisaient des conditions de la production matérielle de richesse la base sur laquelle se développent les cultures. Par ailleurs, d'autres courants de pensée ont été évoqués dans ce travail. Il s'agit du fonctionnalisme, principalement le fonctionnalisme systémique de Parsons.

En effet, le fonctionnalisme est un courant dans lequel les ténors comme T. Parsons pensent que les individus sont des acteurs sociaux porteurs de valeurs qui cherchent à optimiser leur satisfaction. Pour cela, ils (les acteurs sociaux) se donnent les objectifs et déterminent les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Pour eux, l'action sociale résulte de choix individuels qui ont un sens pour leurs auteurs. Signalons que c'est de l'école de Chicago qu'est issu l'interactionnisme symbolique évoquée dans le développement de ce travail et que, ces trois courants principalement (le culturalisme, le fonctionnalisme et l'interactionnisme) sont ceux dans lesquels s'inscrit l'analyse que faite du genre objet de la présente recherche.

Pour mieux appréhender ce fait, certaines des littératures qui existent en la matière ont été consultées.

DEUXIEME CHAPITRE :
ETATS DES LIEUX SUR LES INEGALITES DE
GENRE AU BENIN

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX SUR LES INEGALITES DU GENRE AU BENIN

Au Bénin, selon la constitution, les deux composantes de la population bénéficient des mêmes droits. Les femmes ont droit à un traitement égal dans tous les domaines d'activité, dont l'emploi et le progrès économique, l'action politique, l'éducation et la santé ainsi que les conditions de vie. En outre, le Bénin, à l'image des autres États a l'obligation de prendre des mesures appropriées en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD en la matière et qui sont :

- *Réaliser l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes sur la base d'un partenariat harmonieux et permettre aux femmes de s'épanouir pleinement ;*
- *Renforcer la contribution des femmes au développement durable en les associant pleinement au processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions à tous les stades et veiller à les faire participer à tous les aspects de la production, de l'emploi, de la création de revenus, de l'éducation, de la santé, de la science et de la technique, des sports, de la culture et des activités relatives à la population et à d'autres domaines, en tant que responsables, partenaires et bénéficiaires actives ;*

Veiller à doter toutes les femmes, de même que tous les hommes, d'une éducation qui leur permette de satisfaire leurs besoins humains fondamentaux et d'exercer les droits fondamentaux de la personne humaine.

Mais, malgré les dispositions de la constitution béninoise, et les recommandations du CIPD, au Bénin, comme dans plusieurs pays africains, la répartition des tâches, le rôle et le statut de chaque composante de la société, les rapports et relations interpersonnels sont fondés sur des pratiques et traditions largement influencées par des déterminants sociologiques et culturels. Ceci se traduit dans la pratique appuyée par le droit coutumier, par une division sexuelle du travail. Ainsi, la chance donnée à chaque individu et les opportunités qui lui sont offertes dans sa vie sont fonction de son sexe⁵⁰. Il s'agit d'une division du travail et des rôles sociaux influencés par le sexe et qui est à l'origine des questions de genre et développement au Bénin. S'il est vrai qu'avec la scolarisation, l'intervention d'un certain nombre de facteurs, ces normes ou pratiques diminuent progressivement, plusieurs inégalités subsistent encore dans les rapports homme/femme.

⁵⁰ Amadou Sanni M., 2001 – « Changements des formes d'union et communication au sein du couple en matière de planification familiale », Colloque Genre et Développement, Abidjan, juillet 2001.

En se basant sur la revue de la littérature à travers les documents consultés et notamment sur les résultats du bilan diagnostique national de la situation du genre et en s'appuyant sur les informations obtenues sur le terrain à travers les focus groupes constitués, les inégalités identifiées concernent fondamentalement:

- *la participation au processus décisionnel;*
- *le mariage;*
- *l'accès à l'éducation ;*
- *l'accès à l'emploi et au revenu ;*
- *l'accès aux soins de santé, y compris la santé de la reproduction ;*
- *l'accès à la terre ;*
- *l'accès aux crédits et micro- crédits.*

2.1. LES CONSTATS DECOULANT DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Sur le plan scolaire, selon les recensements de 1992 et de 2002, le taux de scolarisation brut est passé de 36.1% en 1992 à 69.9% en 2002 pour les filles. Tandis que celui des garçons est passé de 60,3% à 88,5%. En 2002, les résultats du RGPH 3 indiquent que 68% des femmes n'ont jamais été à l'école, contre 49% des hommes ; il y a, en proportion, deux fois plus d'hommes que de femmes (14,6% contre 7,4%) à avoir fréquenté le cours secondaire ; près de quatre fois plus en ce qui concerne l'enseignement supérieur (1,8% des hommes contre 0,5% des femmes). L'indice⁵¹ d'instruction est de 0,359 pour les femmes en 2004 contre 0,494 pour les hommes.

Les disparités de genre persistent surtout dans l'accès et l'achèvement à l'école primaire. Le nombre de filles inscrites pour 100 garçons est passé de 67% en 2000 à 82% en 2005/2006 avec 91% au CI. Bien que la parité est atteinte ou dépassée dans certaines Communes (Ouaké, Parakou, Bembéréké, Cotonou, Gogonou et Sinendé), le taux général d'achèvement des filles reste toujours nettement plus faible que celui des garçons. En 2004/2005, ce taux d'achèvement est de 42% chez les filles contre 65% chez les garçons. D'importantes disparités persistent sur le plan géographique. En effet, le TBS(taux brute de scolarisation) des filles est en dessous de la moyenne nationale dans le Nord du Bénin (Départements de l'Alibori : 50,33%, de l'Atacora : 68,10%, du Borgou : 81,97%), les Départements du Plateau (72,92%) et du Littoral (81,93%) ; il est inférieure à 50% dans cinq communes (Ségbana : 48,42%, Kalalé : 42,67%, Karimama : 30,42%,

⁵¹ Rapport sur le Développement Humain au Bénin en 2005

Malanville : 39,85%, Sô-Ava : 40,61%) et entre 50% et 60% dans cinq autres (Banikoara : 50,36%, Cobly : 52,61, Gogonou : 53,38%, Kérou : 59,02%, Nikki : 56,86%).

Par ailleurs, les femmes ont moins accès à l'éducation (instruction) que les hommes. Le taux d'alphabétisme reste encore faible au niveau national : en 2002 ce taux est évalué à 37,7%. On note une nette différence entre les deux sexes : le taux d'alphabétisme des hommes est 48,2% contre 28,1% pour les femmes soit un indice de parité de 0,58. En milieu urbain, l'analphabétisme des femmes âgées de 15 à 24 ans (50,9% en 2002) est nettement plus fort que celui des hommes (28,6%), l'écart étant encore plus fort en milieu rural (25,3 points) qu'en milieu urbain.

Le retard dans l'éducation entraîne des répercussions dans plusieurs domaines de la vie sociale et économique.

Dans la sphère publique, les femmes représentent moins de 20% dans la catégorie A de la fonction publique. Le recensement de 2002 relève que 10 % des actifs hommes sont salariés contre 2,7 des femmes. Elles sont plus nombreuses dans les emplois informels, plus précaires et moins rémunérateurs. Même dans ce secteur, l'accès aux opportunités est limité par les difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, crédit, assurance) et par les charges de tenue des ménages, de la garde et des soins aux enfants dans l'absence presque totale d'infrastructures sociocommunautaires dans ce dernier domaine. Le taux élevé de natalité d'une part sert de prétexte à la discrimination à l'embauche au détriment des femmes ; les taux élevés de morbidité et de mortalité infanto juvénile (163,4 décès pour mille enfants de 0 à 4 ans) les pénalisent plus gravement.

Par rapport à l'activité économique, on observe que le taux d'activité des femmes est de 59,7% contre 68,3% pour les hommes. Elles sont prépondérantes dans le secteur informel qui représente 91,1% des activités non agricoles.

Pour le secteur formel de l'Etat, le rapport est de 300 hommes pour 100 femmes et de 243 hommes pour 100 femmes dans le secteur formel privé.

Dans le domaine de la santé de la reproduction, la plus grande fragilité de la santé des femmes pendant les grossesses les expose, dans les conditions sanitaires encore peu satisfaisantes malgré les progrès, à une forte mortalité maternelle (474 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2002 contre 397 décès pour 100 000 naissances en 2006).

Les femmes sont plus exposées aux IST/VIH/SIDA. Alors qu'au départ il n'y avait qu'un tiers de femmes parmi les personnes infectées, en 2002 elles font plus de la moitié. Concernant le taux de prévalence du VIH, les résultats provisoires de l'EDS III,

montrent qu'au niveau national la prévalence globale (les deux sexes confondus) est de **1,2 %**.

La polygamie et la tolérance au multi partenariat des hommes en matière de sexualité expliquent pour une large part cette hausse continue de l'infection des femmes. Le mariage plus précoce (l'écart d'âges moyens à la première union est de plus de six ans), un veuvage sévère, le lévirat imposé sont autant de discriminations qui pèsent sur la femme dans le domaine matrimonial et social.

Sur le plan politique, la participation de la femme aux instances de prise de décision reste encore problématique. En effet, si le nombre de femme au gouvernement a évolué en dents de scie, entre 5 et 24%, au sein de la représentation nationale, le pourcentage de femmes élues n'a jamais atteint la barre des 8 %. Le plus fort taux a été observé en 1999 avec 7,3% de femmes à l'hémicycle. La situation ne s'est pas trop améliorée. Au début du gouvernement de changement après les élections de mars 2006, on compte 6 femmes au Gouvernement, soit 27% contre 24% en Février 2005, 2 femmes Préfets sur 6 et 3,9% de femmes élues Maires de communes (2003). Actuellement on compte 4 femmes ministres sur 30 (soit 13,33%) dans le deuxième gouvernement du changement, ce qui traduit une régression de 13,67% par rapport au premier Gouvernement du Changement. Les élections locales n'ont pas favorisé davantage une émergence des femmes, malgré toutes les actions conçues et conduites essentiellement par les ONG nationales en partenariat avec des institutions internationales et autres partenaires au développement. Si à la veille des élections de Décembre 2002, on comptait quatre (4) femmes sur les soixante dix sept (77) sous-préfets et chefs de circonscription urbaine, soit 3,1 %, au lendemain, on s'est retrouvé avec deux femmes maires élues sur le total des 77, soit 1,54%. En ce qui concerne les élus locaux, on dénombre 43 femmes sur un total de 1199, soit un taux de 3,6%. Aux dernières élections, les femmes occupent, comme par le passé, 5% des postes de conseillers communaux. Aujourd'hui, le parlement compte 9 femmes députées sur 83.

Quant à l'accès à la micro finance⁵², les demandes de caution ou de garanties continuent de restreindre la part des femmes. Sur 409.141 bénéficiaires des services des

⁵² Même le projet « micro finance aux plus pauvres » et la création d'un ministère chargé de la micro finance n'a pas encore résolu le problème de l'accès à la micro finance par les femmes. En effet, les crédits octroyés aux femmes dans ce cadre ne permettent pas de faire d'elles des entrepreneurs de sorte à changer véritablement leur vie pour influencer leur condition sociale. La plus part de ces crédits du fait des montants octroyés ne permettent aux femmes bénéficiaires que de faire des activités qui à la limite permettent une sorte de "survie". De plus chez certaines femmes non préparées et non accompagnées, le fait de recevoir ces crédits, créé sur le plan social dans leur famille (chez elles) une sorte d'illusion d'autonomie ou de prospérité qui augmente leur charge économique au sein de leur ménage. Ceci conduit à coup sûr à une mauvaise gestion de ces crédits et donc à des problèmes de remboursement

Systèmes de Financement Décentralisé en 2000, la part de femmes qui sont les plus nombreuses dans l'informel est de 40% contre 60% pour les hommes.⁵³

Pour ce qui est de la pauvreté, les ménages dirigés par les femmes (22%) étaient moins affectés par la pauvreté monétaire⁵⁴ en 2000 (- 2,9 points) que ceux dirigés par les hommes (ECVR-I) ; cette disparité a été confirmée en 2002 (QUIBB) et 2006 où l'indice de pauvreté non monétaire chez ces ménages était de 2 points plus faible que chez ceux dirigés par les hommes, ces derniers comptant 1,33 fois plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes, le ratio étant de 1,09 pour la pauvreté monétaire (EMICoV 2006). Les femmes chefs des ménages pauvres sont en forte proportion veuves, divorcées ou séparées (environ 45%). Elles sont aussi économiquement vulnérables que les hommes car seules les femmes ayant une autonomie économique suffisante peuvent se séparer de leurs maris ou ne pas se remarier (TOVO, 2003).

En effet, les femmes sont en général plus pauvres que les hommes. Elles ne jouissent pas de leur pleine autonomie économique et ont peu d'opportunités pour améliorer leurs activités économiques, ayant un niveau d'instruction plus faible que celui des hommes et beaucoup moins accès à la formation professionnelle, y compris à l'apprentissage.

Les ménages dirigés par les femmes estiment vivre 1,20 fois plus difficilement que ceux dirigés par les hommes. Mais plusieurs facteurs expliquent cet état de fait. Les femmes les plus pauvres de 45 à 49 ans ont 6,3 enfants contre 4,4 enfants pour les femmes riches. Ceci montre que quand le niveau de vie augmente, la fécondité diminue. Or Selon le rapport de la Banque Mondiale sur la pauvreté, en l'absence d'une accélération de la croissance économique, le Bénin ne va réduire de moitié (1/2) la pauvreté totale que si la croissance démographique ralentit réellement et passe à 2,7% par an. Toutes ces données relèvent que l'instruction de la femme entraîne une amélioration de tous les indicateurs de bien-être et d'existence des ménages. Par exemple en 2006, les ménages dirigés par les femmes comptent moins de pauvres que ceux dirigés par les hommes. L'incidence de pauvreté non monétaire est de 42,3% pour les hommes contre 34,6% pour les femmes.

Il apparaît, à travers toutes ces informations que, donner du pouvoir aux femmes (le empowerment) va permettre non seulement de régler le problème d'équité et d'égalité mais surtout aboutir dans une relation de cause à effet à réellement infléchir sur la

⁵³ REP 2003 : Population, Pauvreté et Potentialités, Cotonou, 2005

⁵⁴ Montant du revenu ou des dépenses, exprimé en termes monétaires.

féménisation de la pauvreté et régler du coup le problème de développement ; en tout cas, asseoir les bases d'un développement durable. Malheureusement, la femme qui doit aussi contribuer à asseoir ce développement durable reste toujours marginalisée dans tous les domaines. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait.

2.2. LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SITUATION

Les discriminations qui sont dues à des préjugés et à la volonté (souvent non consciente) de marquer son ascension sociale et de maintenir des hiérarchies sociales (ou d'en créer de nouvelles). *La cause sous-jacente* est une éducation qui n'a pas valorisé la non-discrimination, l'égalité et les droits humains depuis la sphère familiale jusqu'à l'école et même la rue qui a joué et qui continue de jouer un rôle prépondérant dans l'éducation des enfants. Ceci surtout dans une société encore marquée par une certaine forme de solidarité qui autorise tout le monde à intervenir dans l'éducation de tout enfant (c'est une situation beaucoup plus remarquable dans les campagnes).

Ce « tout le monde éducateur » dont il s'agit n'ayant pas reçu autre forme d'éducation, n'ayant connu et entendu que la suprématie de l'homme fut-il petit ou non, sur la femme, ne fait que reproduire cette disparité inculquant à la petite fille que son frère garçon a plus d'importance et plus de droits qu'elle.

Structurellement, il s'agit d'un système social qui n'a pas pris conscience de ces valeurs à un certain niveau.

Les facteurs explicatifs majeurs de la privation de droit des filles et des femmes du droit à l'éducation sont sensiblement la même que pour l'école primaire (cf. OMD-2), mais il s'y ajoute comme cause : les mariages et grossesses précoces (entre 5% et 7,5% des adolescentes sont mariées à 15 ans et 5,9% ont commencé leur vie féconde) et les difficultés d'hébergement et de prise en charge des filles dans des collèges et lycées, éloignées du domicile.

En ce qui concerne le fort niveau d'analphabétisme des femmes, les causes comportent la charge de travail de la femme (même si la plupart d'entre elles surtout celles des villages ne s'en plaignent visiblement pas), les difficultés d'accès aux centres d'alphabétisation et les attitudes générales par rapport à la femme sont autant d'aspects qui expliquent cet état de fait.

Autres facteurs explicatifs sont donc à l'origine de la situation d'inégalité observée : (i) le rôle traditionnel de la femme dans la famille, (ii) la discrimination et le manque d'équité par rapport aux droits, (iii) l'auto discrimination par manque de confiance

et d'éducation, (iv) le faible niveau d'éducation et d'alphabétisation. *Les causes sous-jacentes* sont : (i) la très faible connaissance des droits et de la législation qui les protègent, surtout en milieu rural, (ii) la persistance de discriminations dans les textes, (iii) les résistances socioculturelles encore très fortes à l'affirmation de la femme dans les ménages et familles. Par exemple, en matière d'éducation, l'homme décide de l'éducation de l'enfant et de celui qui doit l'assurer. Notamment, dans le contexte traditionnel de circulation des enfants, c'est le père qui décide de la famille d'accueil de l'enfant pour son éducation. Malgré la tendance récente à un consensus à cet effet au sein du couple, la décision du père demeure ultime. De la même façon, la décision de scolariser un enfant demeure masculine. Dans certains départements tels que Ouémé-Plateau, Atacora-Donga et Borgou-Alibori, l'initiative de scolariser la fille vient souvent de la mère. Mais, l'aboutissement de cette initiative requiert l'adhésion du père. Par ailleurs, si la santé des membres de la famille relève de la co-responsabilité du père et de la mère, la décision quant au type de recours revient généralement au père. Notamment, en dehors des soins infantiles qui relèvent de la responsabilité de la femme, le recours à une forme quelconque de thérapie nécessite l'accord ou le soutien de l'homme à qui revient la décision finale. Ainsi, même si la femme dispose de ressources financières susceptibles de couvrir les dépenses médicales, elle ne peut prendre la responsabilité de faire traiter l'enfant sans le consentement de son mari (cas notamment des départements Ouémé-Plateau, Mono-Couffo, Borgou-Alibori). Toutefois, ces normes sont, de plus en plus, moins contraignantes, notamment dans les foyers urbains ou polygames où les femmes ont tendance à prendre leurs propres décisions en matière de recours thérapeutique pour leur santé ou celle de leurs enfants.

En matière de sexualité, notamment au sein du foyer conjugal, la décision de l'acte sexuel est en général du ressort du mari. La femme a l'obligation de répondre aux besoins sexuels de son mari, alors qu'en retour, elle ne peut exprimer les siens. Le refus de l'acte sexuel par la femme n'est socioculturellement pas admis ; il est assimilé à l'infidélité et conduit à des violences physiques (châtiment corporel) à l'encontre de la femme ou à sa répudiation. Cela justifie parfois le recours à d'autres mariages (polygamie) (cas des localités du Zou-Collines, du Borgou-Alibori). En conséquence, le contrôle des naissances par les femmes est quasi impossible, conduisant à des grossesses répétitives et à des naissances rapprochées ou non désirées. Ainsi, quant au nombre d'enfants à avoir dans le cadre conjugal, la volonté de la femme importe très peu. Celle du mari est

primordiale. Une certaine évolution s'observe certes chez les jeunes qui semblent favorables au consentement mutuel des partenaires à cet effet, bien qu'une tendance des garçons à imposer leurs décisions aux filles soit révélée. Aussi, dans les « foyers modernes » (couples instruits) ou dans les centres urbains et semi-urbains, la vie sexuelle est plus consensuelle et la fécondité est relativement raisonnée pour les couples. La planification familiale et la pratique contraceptive sont deux dimensions de domination masculine.

Dans plusieurs contextes culturels traditionnels, les femmes ne sont pas autorisées à discuter avec leur conjoint de leur sexualité et de leur vie reproductive, en particulier de la planification des naissances (la contraception). Les pratiques dans ce sens demeurent, dans la plupart des ménages, notamment ruraux, où les conjoints communiquent peu sur le sujet. Le fait pour une femme de suggérer le recours à la contraception dans le cadre d'un mariage ou d'une relation conjugale stable fait toujours penser à l'infidélité ou à d'autres comportements susceptibles de menacer l'harmonie et la stabilité des relations conjugales⁵⁵. Les hommes, pour la plupart, sont souvent réticents à l'usage des méthodes contraceptives ; car, estiment-ils, ces méthodes constituent une porte ouverte à l'infidélité de la femme. Ainsi, la société ne reconnaît pas à la femme le droit de recourir aux méthodes contraceptives sans le consentement du mari : elle risque d'être soupçonnée d'infidèle, bastonnée et renvoyée du domicile conjugal. Par exemple, dans plusieurs localités (Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau, Mono-Couffo, Zou-Collines), les femmes s'expriment en faveur du planning familial, mais elles sont nombreuses à ne pas pouvoir recourir à la contraception, par crainte des représailles de leur mari. Beaucoup de femmes qui la pratiquent, le font à l'insu du mari qui reste encore réticent en milieu rural. Cette difficulté des femmes à faire usage de la contraception pour planifier les naissances justifie la fréquence des grossesses non désirées, des familles nombreuses et de la pauvreté des ménages. Toutefois, les jeunes ont un accès plus libre à la contraception et restent favorables à son usage.

⁵⁵ Par exemple, peu de femmes utilisatrices des contraceptifs modernes en parlent avec leur conjoint; seulement 8% selon Donadjè (1992).

2.3. ESQUISSE D'ANALYSE DES PRINCIPAUX DETERMINANTS DE LA PROMOTION DU GENRE AU BENIN

L'analyse des inégalités de genre ci-dessus évoquées a permis d'aboutir aux différents facteurs qui déterminent aussi bien positivement que négativement la promotion du genre au Bénin. Il s'agit des facteurs internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces).

2.3.1. Forces et faiblesses du système de promotion du genre au Bénin

2.3.1.1. Forces

Les forces peuvent être regroupées en trois catégories:

- l'existence d'une volonté politique de promouvoir le genre et les dispositifs institutionnels mises en place,
- l'existence de plusieurs documents programmatiques ayant abordé les questions du genre et la mise en place de plusieurs instruments juridiques en faveur de la promotion du genre
- l'engagement et l'implication de la société civile et la prise de conscience de certaines femmes dans la promotion du genre.

En effet, depuis la fin des années quatre vingt le gouvernement du Bénin a affiché une volonté manifeste pour l'amélioration de la situation du développement du pays, consacrée par l'adoption de plusieurs documents de politique économique et sociale de moyen et long termes dont notamment (i) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)—et récemment le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)—, (ii) la Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO), (iii) les Etudes Nationales des Perspectives à Long Terme (NLTPS, Alafia 2025), etc. L'engagement du Bénin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a encore renforcé cette volonté du gouvernement béninois d'améliorer les conditions de vie des populations de manière générale. De manière précise, dans tous ces documents, la question du genre a été abordée ce qui amène à dire que le Bénin a fait preuve d'une *volonté politique tout au moins théorique de faire la promotion du genre*. Cette volonté s'est traduite par l'*institutionnalisation du genre dans les documents d'orientation stratégique, l'existence de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et son Plan d'Actions Multisectoriel, l'existence de la Politique Nationale de l'Education et de la Formation des filles et enfin, l'existence de mesures*

favorables à l'autonomisation des femmes (microcrédits, participation aux prises de décisions, renforcement de capacités...). Le Bénin a ratifié plusieurs conventions et a adopté différents textes de lois qui assurent l'égalité des sexes et condamnent toutes formes de discriminations entre les hommes et les femmes. Parmi ces instruments, on peut citer : i) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ; ii) Les conventions de Genève du 12 Août 1949 ;iii) La Déclaration sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de rémunération à l'égard des femmes adoptée le 07 Novembre 1967, iv) la Constitution du 11 Décembre 1990 :v) La loi n°98-004 du 27 Janvier 1998 portant Code du travail en République du Bénin, vi) La loi n°2003-03 du 3 mars 2003, portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) en République du Bénin ;vii) la loi n°2003-04 du 3 mars 2003, relative à la santé sexuelle et de la reproduction ;viii) La loi n° 2004-07 du 24 Août 2004, portant Code des personnes et de la famille ;ix), La loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH-SIDA en République du Bénin, adoptée le 18 Août 2005 ; x) La loi sur l'harcèlement sexuel, etc. ce sont ces conditions favorables créées par la mise en place des actes juridiques qui ont quelque part induit *l'engagement de la société civile dans la promotion du genre* et suscité *la prise de conscience de plus en plus affichée des femmes pour la promotion du genre.*⁵⁶

2.3.1.2. Faiblesses

On peut retenir des entretiens de terrain et des lectures comme faiblesses :

- ❖ Le manque de concrétisation de la volonté politique théoriquement affichée par les gouvernants à travers l'adoption de plusieurs instruments nationaux et internationaux sur le genre dans les faits réels.

L'équité et l'égalité voulues et prônées à travers ces instruments juridiques ne se font pas sentir dans les faits. Pour preuve **a)**le gouvernement actuel (2009) compte trois femmes sur trente (10%), aucun mécanisme de lobbying ni du ministère chargé de la promotion de la femme, ni même de la société civile ni du ministère en charge de la promotion du genre n'est mis en place, ni exercé véritablement pour changer la donne ;**b)**en dépit de l'adoption des conventions et des textes de lois, *il n'existe pas pour la plupart, des décrets d'application*, ce qui justifie leur faible prise en compte dans les juridictions.

⁵⁶ Document de politique nationale de promotion du genre au Bénin, version finale p 20

Par exemple, la loi sur le harcèlement, *le droit à la propriété, le droit à la santé, les droits fonciers* contenus dans la *convention sur la femme*, rencontrent beaucoup de problème dans leur application. En effet, celle n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin qui garantit aux femmes de façon explicite le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales a été voté, mais les femmes en milieux ruraux n'héritent pas encore des terres de leurs parents et aucune action répressive ne se mènent pour y remédier.

- *La non budgétisation des activités selon le genre*
- *l'insuffisance des ressources financières allouées par le budget national à la promotion du genre*
- *l'insuffisance des ressources humaines qualifiées en matière de genre et le manque de formation sur les questions du genre,*
- *l'instabilité institutionnelle et la mobilité des cadres notamment ceux en charge de suivre et de faire appliquer les décisions sur le genre,*
- *la dissémination au coup par coup des textes de lois votés,*
- *la non prise des décrets d'application de certains des textes de lois votés*

Ce sont là autant d'aspects qui expliquent la non concrétisation de la volonté politique dans les faits. A cela s'ajoute ;

- ❖ *l'insuffisante prise en compte du fait culturel dans l'élaboration des stratégies et la formulation des indicateurs dans les documents de politique de promotion du genre.*

En effet, les indicateurs formulés dans le document de politique national en genre, ne prévoient que quelques actions en direction des autorités traditionnelles qui sont garantes de la culture et de sa perpétuation. On dirait que le fait culturel n'a pas encore été suffisamment analysé et intégré aux différentes actions menées pour changer ou bien faire changer les mentalités seul gage d'un profond bouleversement des mœurs et des habitudes et arriver à une véritable équité et égalité des sexes,

- ❖ *le faible accès des femmes aux facteurs de production, par rapport aux hommes,*
- ❖ *la persistance des pesanteurs socioculturelles,*
- ❖ *le faible taux de scolarisation malgré la gratuité de l'école*
- ❖ *le fort taux de déperdition scolaire des filles,*
- ❖ *la faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décisions,*
- ❖ *le fort taux d'analphabétisme des femmes,*

- ❖ la faible prise en compte de l'aspect genre dans les PDC⁵⁷,
- ❖ la faible implication des hommes dans le processus de promotion du genre,
- ❖ le non fonctionnement du mécanisme institutionnel de prise en compte du genre,
- ❖ le manque de personnel qualifié suffisant et motivé sur les questions de genre et la mobilité des quelques cadres disponibles

Constituent des faiblesses pour la promotion du genre

2.3.2. Opportunités et menaces du système de promotion du genre au Bénin

2.3.2.1. Opportunités

*L'environnement juridique international favorable à la promotion du genre tel que les actes, les conventions et conférences internationales, ainsi que *l'appui technique et financier des partenaires au développement constituent des opportunités importantes pour la promotion du genre au Bénin.

En effet, deux conventions des nations Unies s'adressent spécialement aux femmes. Ce sont :

- la convention sur les droits politiques de la femme (1954)
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (convention sur les femmes, 1979 ; Cette dernière a été adoptée et ratifiée par le Bénin en 1992).

Il s'agit dans ces conventions de l'ONU, d'une véritable déclaration internationale des droits de la femme. Dans ces conventions, les droits des femmes y sont appréhendés comme des droits humains et suivent un modèle de « non discrimination » absolue, de sorte qu'il suffit de refuser aux femmes de disposer des mêmes droits que les hommes pour qu'il y ait violation. Ainsi parmi les différentes résolutions, c'est l'affirmation des droits fondamentaux de la femme en tant que droits humains qui a marqué un revirement dans les relations homme et femme au moins sur le plan juridique.

Cette affirmation, a joué un rôle essentiel pour faire passer ces droits du statut de besoins à celui de droits que les gouvernements ont l'obligation de protéger et de promouvoir. De plus, il y a la Déclaration de Vienne qui affirme elle que, les droits fondamentaux de la femme et de la petite fille font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. Il s'agit ici d'une évolution

⁵⁷ Document de politique nationale de promotion du genre au Bénin p 21. (op. cit.)

conceptuelle qui a été confirmée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

Ainsi, le Programme d'action de Beijing a été présenté comme un référendum sur les droits fondamentaux de la femme dans douze domaines critiques, allant des droits socio-économiques des femmes (comme l'égalité dans l'enseignement, l'accès à l'emploi et à un revenu, l'élimination de la pauvreté) à la participation des femmes à la vie politique et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La Conférence de Beijing a également conclu que l'égalité des genres est essentielle au développement et au progrès de la démocratie. Mieux, le point 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) consiste à "promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes", et notamment à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement.

A ces opportunités, il faut ajouter :

**le regain d'intérêt sur les questions de droits humains et de genre au plan international qui ont favorisé depuis les années 80, une prolifération à travers le monde de départements d'étude sur les femmes ou d'étude des genres, de projets ou programmes spécifiques aux genres ou qui intègrent l'approche dans leur conception et dans leur mise en oeuvre, de centres et d'instituts qui, à l'origine, étaient localisés dans les pays industrialisés mais que l'on trouve actuellement dans l'ensemble des pays du sud.⁵⁸

*** l'existence de structures régionales de promotion du genre et les nouvelles modalités de l'aide au développement. Le premier facilite beaucoup plus les concertations pour des politiques communes et propre à l'Afrique tandis que le second permet une plus grande consommation des aides publiques au développement avec des procédures plus souples et adaptés aux réalités du pays bénéficiaire.

2.3.2.2. Menaces

Les principales menaces à la promotion du genre sont de deux ordres : (i) *la vision macro économique du développement* qui se place souvent à l'antipode d'un développement humain et équitable et, (ii) *la réduction de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers*, ce qui affecte de façon considérable, l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions envers les pauvres en général et envers les femmes en particulier⁵⁹.

Le tableau ci-dessous, présente une synthèse de l'esquisse diagnostique faite sur les questions de genre de manière générale au Bénin.

⁵⁸ Égalité des genres et développement contexte UNESCO SHS.htm www.unesco.org/shs/genres/contexte

⁵⁹ Document de politique nationale de promotion du genre au Bénin (op. cit.)

Tableau 2 : récapitulatif des variables diagnostiques identifiées /SWOT

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>*l'existence d'une volonté politique de promouvoir le genre et les dispositifs institutionnels mis en place,</p> <p>*l'existence de plusieurs documents programmatiques ayant abordé les questions de genre</p> <p>* la mise en place de plusieurs instruments juridiques en faveur de la promotion du genre</p> <p>*l'engagement et l'implication de la société civile</p> <p>* la prise de conscience de certaines femmes dans la promotion du genre.</p>	<p>*Le manque de concrétisation de la volonté politique théoriquement affichée par les gouvernants</p> <p>*l'insuffisante prise en compte du fait culturel dans l'élaboration des stratégies et dans la formulation des indicateurs à travers les documents de politique de promotion du genre</p> <p>*le faible accès des femmes aux facteurs de production, par rapport aux hommes,</p> <p>*la persistance des pesanteurs sociologiques,</p> <p>*le faible taux de scolarisation malgré la gratuité de l'école</p> <p>*le fort taux de déperdition scolaire des filles,</p> <p>*la faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décisions,</p> <p>*le fort taux d'analphabétisme des femmes,</p> <p>* la faible prise en compte de l'aspect genre dans les PDC</p> <p>* la dissémination au coup par coup des textes de lois votés,</p> <p>* le manque de personnel qualifié suffisant et motivé sur les questions de genre et la mobilité des quelques cadres disponibles,</p>	<p>*L'environnement juridique international favorable à la promotion du genre</p> <p>* l'appui technique et financier des partenaires au développement,</p> <p>* le regain d'intérêt sur les questions de droits humains et de genre au plan international,</p> <p>*l'existence de structures régionales de promotion du genre,</p> <p>*les nouvelles modalités de l'aide au développement.</p>	<p>*la vision macro économique du développement</p> <p>* la réduction de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers</p>

En somme, il est important de reconnaître que le Bénin plus que plusieurs autres pays africains a fait des efforts en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans

les politiques de développement surtout au niveau des documents programmatiques. Plusieurs organisations internationales, qui l'accompagnent dans sa lutte contre la pauvreté, dans son développement, l'ont appuyé dans l'opérationnalisation de sa politique nationale en matière de promotion du genre. Parmi ces organisations il est retenu ici l'UNFPA et le FIDA dont les interventions marquent tout de même une certaine visibilité dans ce domaine qu'il est nécessaire de présenter dans les lignes suivantes.

TROISIEME CHAPITRE :
PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES
PROJETS ET PROGRAMMES UNFPA AU BENIN

CHAPITRE 3 : CAS DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'UNFPA

Le souci d'améliorer la qualité de vie des populations a conduit le Gouvernement de la République du Bénin à mettre en œuvre plusieurs programmes ou projets avec l'appui des partenaires au développement et des institutions non gouvernementales. Ainsi, depuis 1972, le Gouvernement du Bénin a contracté dans le cadre de sa coopération avec l'UNFPA, six (06) programmes pour accompagner le développement du Pays dans trois domaines principaux à savoir : Population et Développement, Genre, Santé de la Reproduction. En effet, si les cinq premiers programmes ont été mis en œuvre dans des conditions ordinaires, le sixième l'a été dans un cadre de réformes entreprises au niveau du Système des Nations Unies. Ainsi dans cette dynamique, le Bénin fait partie des pays pilotes pour la mise en œuvre du processus d'harmonisation et de simplification du cycle de programmation. Ce processus passe par l'élaboration au niveau du pays d'un Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) qui se focalise sur trois objectifs stratégiques pendant la période 2004-2008 qui sont : i) Lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et assurer la protection de l'environnement ; ii) Assurer l'accès équitable aux services sociaux essentiels et de qualité et promouvoir la protection des droits humains ; iii) Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies.

Les Six (06) programmes de l'UNFPA ont généré des résultats multiformes qui visent l'amélioration des conditions des femmes et la visibilité de la prise en compte du Genre au Bénin. En effet, les Projets constituant ces programmes concernent l'Appui au renforcement du statut juridique et des capacités socio-économique des femmes (**BEN6G102**) et visent des objectifs présentés comme suit :

3.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE GENRE DU SIXIEME PROGRAMME UNFPA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante genre du sixième programme UNFPA, un effet est attendu : l'environnement juridique et socioéconomique est favorable à la promotion de l'équité, l'égalité entre les sexes et la réduction des violences basées sur le genre.

Pour la réalisation de cet effet, deux produits sont formulés

Produit 1 : Capacités institutionnelles et techniques des structures nationales en charge de la promotion de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de la protection des droits humains (sociaux et économiques) sont renforcées.

Produit 2 : Les capacités institutionnelles des structures chargées de la lutte contre les violences faites aux femmes, y compris de la société civile, sont renforcées à tous les niveaux (national, déconcentré, local).

Ces deux produits sont formulés pour contribuer à l'atteinte des objectifs ci-dessous énumérés.

3.1.1. Objectif Général

Cet objectif est de Contribuer à l'amélioration du statut juridique et socio-économique de la femme en vue d'une meilleure participation au processus de développement

3.1.2. Objectifs spécifiques

- voter, promulguer, disséminer et appliquer à tous les niveaux, les lois favorables à l'égalité entre les sexes et à la réduction des violences basées sur le genre ;
- organiser des plaidoyers en direction des leaders religieux et les chefs traditionnels pour qu'ils adhèrent et participent à la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de la petite fille ;
- Réduire de moitié le taux de chômage des femmes;

3.2. RESULTATS ATENDUS

- Les textes de lois en faveur de la promotion de l'égalité et de l'équité élaborés, adoptés, vulgarisés et appliqués ;
- La connaissance de l'environnement socio juridique amélioré ;
- La prise de conscience des hommes et des femmes relatives à la mise à disposition des femmes des facteurs de production ;
- La capacité d'intervention des structures chargées de la mise en œuvre du projet s'est accrue.

3.3. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

- Institutionnalisation de la prise en compte du genre dans la planification et la budgétisation ;
- Plaidoyers à l'endroit du Législatif pour le vote des lois protégeant la femme et la fille ;
- Renforcement des capacités techniques sur l'utilisation des outils et les méthodologies de prise en compte du genre et des droits humains dans les budgets, politiques et programmes de développement ;
- Développement de partenariat pour le renforcement des capacités des femmes et des filles à exercer leurs droits sociaux et économiques ;
- Renforcement des capacités des ONG, des travailleurs sociaux et des agents de santé pour la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles ;
- Plaidoyers au niveau communautaire (familles, leader traditionnel) pour la prévention et la réduction des violences faites aux femmes, notamment les MGF dans les zones d'intervention du Programme ;
- Communication pour l'adoption de comportement favorable à la prévention et la réduction des violences faites aux femmes.

3.4. POINT DES RESULTATS EFFECTIVEMENT OBTENUS

Les programmes d'actions développés dans les cycles de coopération de l'UNFPA en matière de Genre, s'inspirent et s'inscrivent dans le cadre des lignes politiques et des engagements souscrits par le pays. Prenant appui sur ces lignes politiques et engagements, les programmes de l'UNFPA, notamment le sixième programme 2004-2008 a enregistré en matière de GENRE, des résultats satisfaisants sur le plan opérationnel à savoir :

1. Des moyens matériels et humains (ordinateurs, véhicules, une équipe de projet quoique minimale, mais fonctionnelle) mises en place
2. Un observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant créé et opérationnalisé ;
3. Un site Web créé ;
4. Une base de données "Child pro" créée ;
5. la mise en place d'une documentation spécialisée en genre et développement ;
6. le document de politique nationale en genre, réalisé ;

7. les études pour rendre les données disponibles sur la budgétisation selon le genre, la traite des enfants et les violences faites aux femmes, **réalisées** ;
8. l'environnement juridique en faveur de l'équité et de l'égalité du genre, **amélioré**.
En effet, 04 textes de lois ont été votés et promulgués (en 2003, il n'en existait que deux), 06 textes de lois vulgarisés dont 04 traduits en neuf langues nationales. Par ailleurs, les textes de loi sur la répression du trafic des enfants, la scolarisation et le maintien des filles à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans et la charte sur la famille ont été élaborés et sont soumis à l'Assemblée Nationale et à la cour suprême pour adoption et avis motivé.
9. Les violences domestiques, sources de problèmes au sein des familles, sont de plus en plus dénoncées. Les victimes sont reçues dans les CPS et Organisations de la société civile (notamment AFJB, WILDAF) pour une assistance-conseils. Des espaces d'écoute et de conseils aux familles sur les violences sont en création dans les CPS, ceux de Tchaourou et Dassa sont déjà fonctionnels.
10. Un centre de conseils et de formation en SR, genre et développement, est créé et localisé à Calavi. Les documents pédagogiques et le plan de formation inhérents à ce centre, sont élaborés.
11. Les capacités des structures de mise en œuvre de la composante sont **renforcées**.
En fait, le personnel du ministère tant au niveau national qu'au niveau local, a bénéficié de formation sur diverses thématiques relatives au genre et aux lois protégeant la famille, la femme et l'enfant. Les points focaux genre et les membres des familles focales ont été formés en vue d'une meilleure appropriation de l'approche genre et son intégration dans leurs documents.
12. Les populations bénéficiaires y compris les membres des groupements ont été formés sur les textes de lois, la gestion des ressources dans l'ensemble des zones d'intervention de l'UNFPA.
13. 10 groupements ont bénéficié d'appui en matériels de transformation afin d'améliorer leur capacité de production. De plus, ils sont orientés vers le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale (FASNAS) et les structures de micro finance du pays pour recevoir des microcrédits.
14. 03 centres de formation professionnelle ont été appuyés en vue de faciliter leur insertion économique.
15. Les populations y compris les para juristes sont formés sur diverses notions de Droit.

16. Le renforcement des capacités institutionnelles de suivi -évaluation de la PNPF a été amorcé avec la mise en place des organes de mise en œuvre et de suivi -évaluation
17. les organes de mise en œuvre du CDPF installés et dynamisés ;
18. l'installation officielle des membres de la commission départementale de la femme
19. le PNVA élaboré et validé ;

3.5. APPROCHE DIAGNOSTIQUE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNFPA (cas du 6è programme)

L'analyse ci-dessous focalisée sur les problèmes, les forces, faiblesses, opportunités, menaces et les Droits Humains dans le cas spécifique du 6è programme de l'UNFPA, permet de mettre en exergue les limites à l'opérationnalisation du genre.

3.5.1. Forces

Comme forces, on peut retenir :

- l'existence d'une composante genre dans ce programme ;
- l'approche faire –faire utilisée ;
- la formulation de produits clairs avec des indicateurs bien précis pour la mise en œuvre de cette composante et la tenue d'un atelier de validation et pour la compréhension des dits produits avec tous les acteurs devant intervenir dans sa réalisation ;
- la tenue régulière d'atelier réunissant tous les bénéficiaires des produits de ce programme à la formulation et l'élaboration des programmes d'activité de cette composante ;
- la mise à disposition de ces structures chargées de la mise en œuvre des experts nationaux spécialisés en genre pour le suivi des activités ;
- la mise à disposition d'experts comptables formés sur les procédures de l'UNFPA pour faciliter les décaissements et suivre la gestion des fonds mises à la disposition de ces structures chargées de la mise en œuvre ;
- l'appui technique et financier apporté aux structures étatiques notamment le ministère de la famille pour l'élaboration des avant projets de textes de lois à soumettre à l'assemblée pour vote ;

- l'appui financier et le renforcement de capacité pour faciliter la vulgarisation en langue et la dissémination des lois votées et promulguées en vue de leur application ;
- l'évaluation régulière des activités des différentes structures intervenant dans la mise en œuvre ;
- l'appui technique et financier apporté pour la dynamisation et l'opérationnalisation effective de certaines directions du ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille notamment la DPFG ;
- l'appui à la création de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (l'OFFE) ;
- l'appui à la création et à l'actualisation du site web de l'OFFE ;
- l'appui à l'élaboration d'un document de politique nationale de promotion de la femme ;
- l'appui au sondage et enquêtes de collecte des données sur le genre ;
- l'appui technique et financier aux réseaux existants et prêts à promouvoir l'égalité des sexes ;
- l'appui technique et financier aux structures décentralisées pour la mise en œuvre de toute forme de politique de promotion de genre ;
- la création dans les écoles des clubs EPD qui a pour mission entre autre de promouvoir les jeunes ;
- l'appui à la promotion de groupements de femmes et de clubs de jeunes ;
- l'appui à la création et au fonctionnement des centres d'écoutes CPS et des radios communautaires et de radio de jeune tel que ADO FM pour la promotion des questions de genres et développement (toutes les questions touchant aux droits de l'homme et la protection des jeunes des femmes et des adolescents).

3.5.2. Faiblesses

Quant aux faiblesses, on peut noter :

- le faible appui à la dissémination des textes de lois votés ;
- le manque d'appui pour le renforcement de capacité de personnel qualifié suffisant et motivé pour les questions de genre ;

- la faible implication et identifications d'activités pour une meilleure appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre par les décideurs et autorités politiques nationales et traditionnelles;
- la faible implication pour l'application des conventions internationales par les juridictions nationales;
- l'appui aux structures décentralisées pour une meilleure visibilité du genre dans les PDC et les budgets communaux ;
- la lourdeur administrative dans le processus ;
- le retard dans la mise à disposition des fonds par l'UNFPA pour l'exécution des activités de la composante ;
- la coupure de certaines activités pour diverses raisons pourtant planifiées lors de l'exécution...

3.5.3. Opportunités

Par rapport aux opportunités, on pourrait prendre en compte :

- le regain d'intérêt des partenaires au développement pour la résolution des problèmes de genre ;
- les politiques internationales tenant comptes des problèmes de genre ;
- l'existence du cadre UNDAF ;
- la ratification par le Bénin de certaines Déclarations et Conventions liées au genre ;
- l'existence de cadre institutionnel prenant à cœur le problème de Genre au Bénin ;
- la constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui a prévu le cadre l'égalité pour l'égalité des droits des hommes et des femmes,
- l'existence de textes de lois votés, promulgués et appliqués ;
- la volonté politique nationale manifestée par la création d'un ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille ;
- l'existence d'un document de politique nationale de promotion de la femme couplé aujourd'hui d'un document de politique nationale de promotion du genre ; l'importance démographique des femmes ;
- l'existence de réseaux prêts à promouvoir l'égalité des sexes ;
- la stabilité politique ;

- l'existence d'un cadre géopolitique de démocratie et de décentralisation propice à l'opérationnalisation du genre ;
- etc...

3.5.4. Menaces

Les menaces sont :

- l'inexistence des textes ou décrets d'application des textes de lois votés ;
- la lenteur dans le vote de certains textes de lois ;
- l'insuffisance de solidarité entre les femmes ;
- la faible appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre par les décideurs et autorités politiques nationales et traditionnelles ;
- la faible application des conventions internationales par les juridictions nationales,
- l'acceptation par les femmes de leur statut d'infériorité ;
- la faible visibilité du genre dans les PDC et les budgets communaux ;
- l'existence de pesanteurs culturelles entravant le genre ;
- l'analphabétisme des femmes ;
- la lourdeur administrative dans le processus ;
- le retard dans la mise à disposition des fonds (la contre partie béninoise) par le Gouvernement pour l'exécution des projets genre ;
- la dissémination au coup par coup des textes de lois votés ;
- la mobilité des quelques cadres disponibles ;
- la faible appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre par les décideurs et autorités politiques nationales et traditionnelles ;
- la faible application des conventions internationales par les juridictions nationales,
- l'acceptation par les femmes de leur statut d'infériorité ;
- la faible visibilité du genre dans les PDC et les budgets communaux ;
- l'existence de pesanteurs culturelles entravant le genre ;
- la mondialisation culturelle ;
- l'africanisation de la question genre ;

Cette matrice fait la synthèse de l'analyse diagnostique

Tableau 3 : récapitulatif des variables diagnostiques identifiées /SWOT (cas du 6^{ème} programmes de l'UNFPA)

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>-l'existence d'une composante genre dans ce programme</p> <p>- la formulation de produits clairs</p> <p>- la tenue régulière d'atelier réunissant tous les bénéficiaires des produits de ce programme à la formulation et l'élaboration des programmes d'activité de cette composante</p> <p>-L'appui technique et financier apporté aux structures étatiques notamment le ministère de la famille pour l'élaboration des avant projets- textes de lois à soumettre à l'assemblée pour vote,</p> <p>-L'appui financier et le renforcement de capacité pour la vulgarisation et la dissémination des lois votées et promulguées en vue de leur application,</p> <p>- l'évaluation régulière des activités des différentes structures intervenant dans la mise en œuvre.</p> <p>-l'appui technique et financier apporté pour la dynamisation et l'opérationnalisation effective de certaines directions du ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille notamment la DPGF et l'OFFE.</p> <p>- l'appui à l'élaboration d'un document de politique nationale de promotion de la femme,</p> <p>-l'appui au sondage et enquêtes de collecte des données sur la population,</p> <p>- l'appui technique et financier aux réseaux existants et prêts à promouvoir l'égalité des sexes,</p> <p>-l'appui technique et financier aux structures décentralisées pour la mise en œuvre de toute forme de politique de promotion de genre,</p> <p>La création dans les écoles des clubs EPD qui a pour mission entre autre de promouvoir les jeunes</p> <p>-L'appui à la promotion de groupements de femmes et de clubs de jeunes.</p> <p>L'appui à la création et au fonctionnement des centres d'écoutes CPS et des radios communautaires et de radio de jeune tel que ADO FM pour la promotion des questions de genres et de droits de l'homme et la protection des jeunes des femmes et des adolescents...</p>	<p>-la dissémination au coup par coup des textes de lois votés,</p> <p>-le manque d'appui pour le renforcement de capacité de personnel qualifié suffisant et motivé pour les questions de genre et,</p> <p>-la faible implication et identifications d'activités pour une meilleure appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre par les décideurs et autorités politiques nationales et traditionnelles</p> <p>-la faible application des conventions internationales par les juridictions nationales,</p> <p>-l'appui au structure décentralisée pour une meilleure visibilité du genre dans les PDC et les budgets communaux,</p> <p>l'analphabétisme des femmes,</p> <p>-l'insuffisance de solidarité entre les femmes,</p> <p>-la lourdeur administrative dans le processus...</p>	<p>La ratification de certaines Déclarations et conventions liées au domaine par le Gouvernement,</p> <p>- l'existence de cadre institutionnel prenant à cœur le problème de Genre,</p> <p>-la constitution béninoise de 1990,</p> <p>-la volonté politique nationale manifestée par la création d'un Ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille</p> <p>-la stabilité politique</p> <p>-le regain d'intérêts des partenaires au développement pour la résolution des problèmes genre,</p> <p>- l'existence d'un cadre géopolitique de démocratie et de décentralisation propice à l'opérationnalisation du genre</p> <p>-l'existence d'un cadre géopolitique de démocratie et de décentralisation propice à l'opérationnalisation du genre</p> <p>-l'environnement politique internationale tenant compte des problèmes de genre,</p> <p>-l'existence du cadre UNDAF</p>	<p>*L'inexistence des textes ou décrets d'application des textes de lois votés,</p> <p>*la lenteur dans le vote de certains textes de lois</p> <p>*la mobilité des cadres formés par l'UNFPA et *leur non disponibilité pour s'occuper des questions pour lesquelles ils sont formés</p> <p>*l'acceptation par les femmes de leur statut d'infériorité,</p> <p>* le retard dans la mise à disposition de la contre partie béninoise par le Gouvernement pour l'exécution des projets genre</p> <p>*l'existence de pesanteurs culturelles entravant le genre</p> <p>*la mondialisation culturelle,</p> <p>*l'africanisation de la question genre.</p>

3.6. ANALYSE CAUSALE

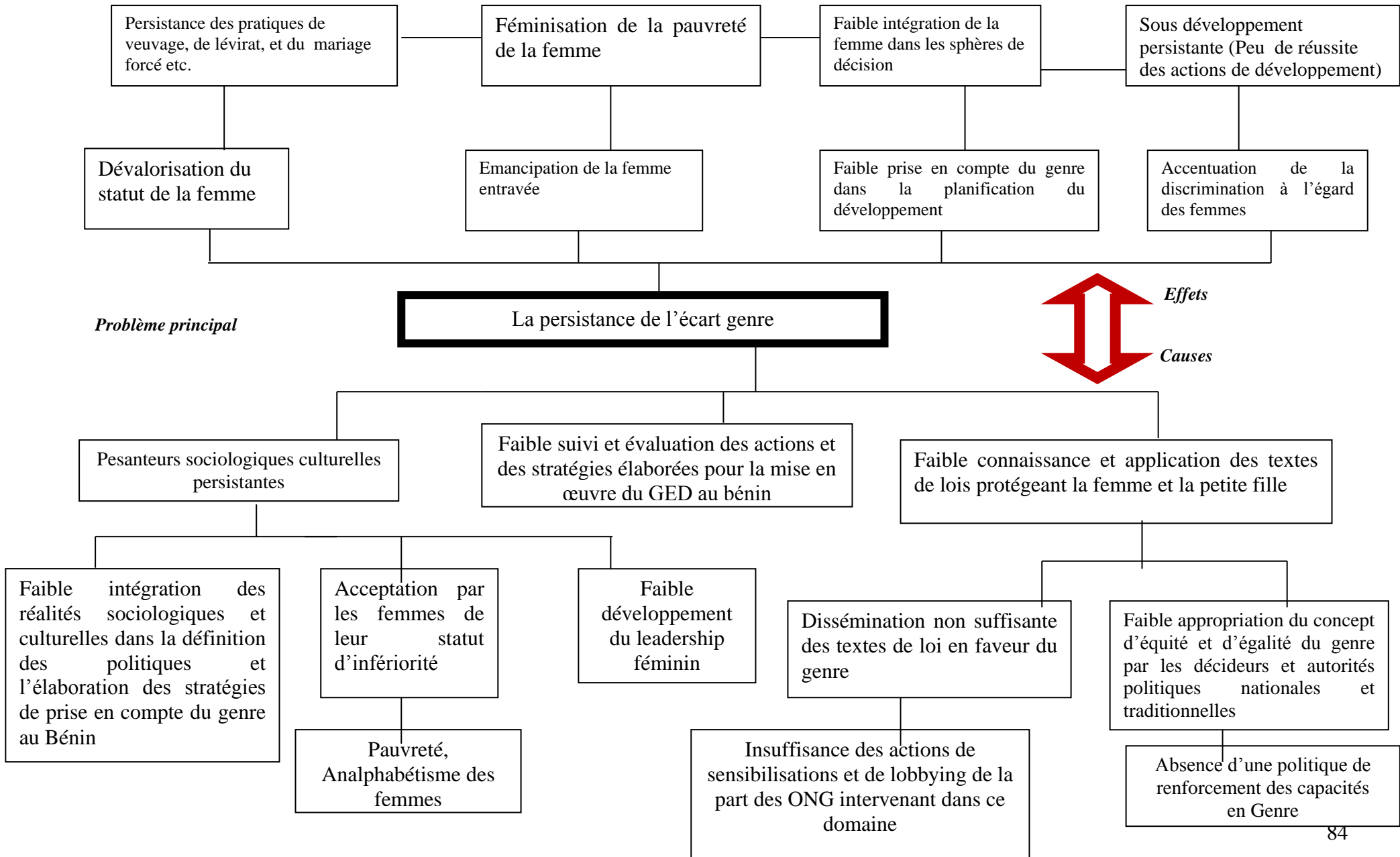
Des séances de focus et de Brainstorming organisées avec les groupements rencontrés sur le terrain, des interviews que les personnes ressources et les cadres intervenant dans le domaine nous ont accordées, quatre problèmes majeurs sont finalement identifiés et retenus à savoir :

- persistance de l'écart genre;
- Non prise en compte du genre dans la planification du développement ;
- Violences et abus faits aux femmes et aux filles ;
- Faible connaissance et application des textes de lois protégeant la femme et la petite fille.

Le problème prioritaire retenu est : la persistance de l'écart genre

L'analyse de ce problème est réalisée à travers son arbre présenté comme suit :

Analyse causale : arborescence du problème prioritaire la persistance de l'écart genre



On retient de manière générale de cette analyse causale que, trois causes immédiates ayant leurs causes sous-jacentes constituent un ensemble de déterminants qui justifient la persistance des écarts genre. Il s'agit de : les pesanteurs sociologiques culturelles persistantes, le faible suivi et évaluation des actions et des stratégies élaborées pour la mise en œuvre du GED au Bénin, la faible connaissance et application des textes de lois protégeant la femme et la petite fille. De même, quatre conséquences immédiates en découlent. Ce sont : la dévalorisation du statut de la femme, l'émancipation de la femme entravée, la faible prise en compte du genre dans la planification du développement et l'accentuation de la discrimination à l'égard des femmes.

En interprétant un palier par exemple des quelques tendances qui se dégagent de cette arborescence, on peut retenir que : la faible intégration des réalités sociologiques et culturelles dans la définition des politiques et l'élaboration des stratégies de prise en compte du genre au Bénin est à l'origine des pesanteurs sociologiques culturelles persistantes. Cette situation est entre autres l'une des causes de la persistance de l'écart genre. Une des conséquences qui s'en dégagent en est la dévalorisation du statut de la femme qui se manifeste à travers la persistance des pratiques de veuvage, de lévirat, et du mariage forcé etc.

L'analyse ci-dessous faite permet de mieux comprendre les tendances lourdes qui se dégagent du diagnostic et de cette arborescence.

3.7. DROITS HUMAINS EN MATIERE DE GENRE (le cas spécifique de l'UNFPA)

Nous faisons cette analyse en nous focalisant fondamentalement sur deux piliers de l'approche Droits Humains, à savoir : les rôles et obligations et les capacités

3.7.1. Analyse des rôles et obligations

L'analyse des rôles et obligations appelle à la question: qui **doit faire quoi pour qui ?** La réponse à cette question ambitionne d'analyser les acteurs qui sont débiteurs d'obligation et ceux qui sont détenteurs de droits. L'exercice fait avec certains groupements de femmes appuyées par l'UNFPA à travers des centres de promotion sociale, avec les personnes ressources, ont permis d'obtenir plusieurs gammes de réponses ou de perceptions.

A propos des débiteurs d'obligation en Genre: après la synthèse faite à partir du Brainstorming dans le cadre du Focus organisé à cet effet, les débiteurs d'obligation sont

catégorisés à trois niveaux principaux à savoir : au niveau politique, stratégique et opérationnel.

✚ **Au niveau politique:** on distingue comme débiteurs d'obligation: le Gouvernement et son chef, les institutions de la République (l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, La Cour Suprême, la Haute Cours de justice, la Haute Autorité de l'Audiovisuel, Le Conseil Economique et Social), le Médiateur de la République.....

➤ Nature de l'Obligation : proposition et vote de lois en Genre (AN), Promulgation des lois votés (Gouvernement), rédaction des Décrets d'application des lois (Gouvernement), élaboration de politique viable en Genre (Gouvernement), intermédiation entre Débiteur d'obligation et détenteur de Droit en vue d'une appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre par les décideurs et autorités politiques nationales et traditionnelles (Médiateur de la République).....

✚ **Au niveau stratégique:** on distingue comme débiteurs d'obligation le Gouvernement et son chef, le Médiateur de la République, les partenaires au Développement....

➤ Nature de l'Obligation : Elaboration et adoption des politiques et stratégies viables en Genre, élaboration et adoption d'une politique nationale de renforcement et de développement du Capital humain dans le domaine de Genre, etc. De façon particulière, les partenaires au développement, (notamment l'UNFPA et les autres partenaires (BM, OMS, Plan Bénin, OXFAM-Quebec, USAID, Coopération Belge, SNV, PAYS-BAS, COOPERATION SUISSE), devront accompagner le Gouvernement dans l'appui à la promotion des politiques, dans l'organisation du plaidoyer, dans l'appui à la collecte et la dissémination de données désagrégées par sexe, âge ..., dans le soutien des actions de CCC , dans l'appui à la révision des lois, dans le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations.....

✚ **Au niveau opérationnel:** on distingue comme débiteurs d'obligation les Directions techniques (centrales et déconcentrées) et DPP des ministères clés (Ministère de la Famille et de l'Enfant, Ministère de la Santé, Ministère du Développement, Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la formation

professionnelle, Ministère de l'Alphabétisation, Ministère de la Justice, Ministère de la Jeunesse,) "la Cellule NEX", les élus locaux (maires, chefs d'arrondissement, chefs quartiers/villages), les Organisations de la Société Civile (notamment les ONG), les leaders d'opinion tels que : Responsables d'ONG et Réseaux d'Associations (ONG (Wildaf, AFJB, REFEC, REFAMP , Réseaux des Journalistes), Chefs religieux et traditionnels, etc.

- Nature de l'Obligation : Exécution correcte des projets et programmes de genre selon les principes de gestion axée sur les Résultats et les Droits Humains, dissémination des résultats d'enquêtes au niveau national et décentralisé, vulgarisation et application effective des lois sur les questions de genre, coordination des interventions des partenaires, maintien et suivi des filles à l'école, production de données, mobilisation de ressources, information et sensibilisation des Détenteurs de droits sur les questions de genre, renforcement des capacités des structures nationales en charge des questions de genre, financement adéquat des programmes de collecte de données à divers niveaux, amélioration de la participation des détenteurs de droits à la gestion des programmes de développement local, veiller à la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes de développement National et local, promotion des Droits des femmes et des enfants au niveau local, veiller au développement de mécanismes de concertation entre les autres acteurs de la décentralisation et la mise en place de modalités de dialogue communautaire et de planification concertée, renforcement de l'appui aux groupements de femmes en crédit et en équipement.

☞ **A propos des détenteurs de Droits en genre.** *Les détenteurs de droits* sont toute la population du Bénin estimée à 6,77 habitants en 2002, 7 millions d'habitants en 2003, 8, 11 millions en 2008, 9 millions d'habitants en 2012, 12, 79 millions en 2025, 18, 56 millions d'habitants en 2042. Toutefois des groupes sensibles détenteurs de Droit sont identifiés. Ce sont :

- les adolescents/jeunes de 10 à 24 ans : 30,4% de la population totale dont 30,6% de sexe masculin et 30,2 de sexe féminin
- les Femmes de 15 à 49 ans : 47,7% de la population féminine totale

Encadré2

Il est reconnu que ces détenteurs de droits sont aussi débiteurs d'obligation. En effet, selon les discussions faites sur le terrain, ces groupes cibles notamment les femmes se donnent comme obligation de respecter ou d'appliquer les conseils, d'éviter la paresse et l'incivisme, d'avoir la volonté de participer aux réunions de sensibilisation/information organisées sur les questions de genre, de les répliquer au niveau de leur base. De plus, les femmes ont reconnu que rembourser à bonne date les crédits qu'on leur octroie et bien gérer les équipements mis à leur disposition sont aussi des obligations auxquelles elles doivent se soumettre.

3.7.2. Analyse des Capacités en Genre

L'analyse des capacités telle qu'elle résulte de l'approche Axée sur les Droits humains renvoie à la recherche de réponse à la question : qui peut faire quoi ? Il s'agit de faire l'analyse des capacités des institutions en charge de résoudre les problèmes tant au niveau des débiteurs d'obligation selon leur niveau d'intervention qu'au niveau des détenteurs de Droits. Cinq éléments clés sont considérés dans le cas présent selon les trois niveaux d'analyse sus présentés à savoir: **1) Motivation; 2) Autorité ; 3) Ressources humaines et financières ; 4) Prise de décision rationnelle et communication.**

Tableau 4 : matrice d'analyse des Capacités en Genre

Capacités réelles des débiteurs d'obligation	Niveaux d'analyse		
	Au niveau politique	Au niveau stratégique	Au niveau opérationnel
Motivation	<p>Les institutions concernées ne manquent pas d'initiatives, des efforts sont faits mais ceux-ci sont restés théoriques et manquent d'application réelle dans les faits pour satisfaire les populations cibles. Cette situation est due aux calculs politiques partisans sur le plan national et aux contingences économiques internationales</p>	<p>Les institutions au plan national ne manquent pas de faire des efforts en élaboration de stratégies. Mais celles-ci sont restées sans application réelle et exhaustive.</p> <p>Quant aux partenaires au développement, ils sont motivés à accompagner les institutions nationales, notamment les gouvernements dans l'atteinte des priorités nationales et spécifiques en genre, mais l'obligation de ces gouvernements de libérer leur contrepartie qui arrive souvent en retard constitue un frein parfois et agit sur le taux de consommation des crédits alloués</p>	<p>Les institutions techniques en charge des questions de genre et développement à travers leur personnel cadre, ne manquent pas de motivation, mais celle-ci est atténuée par le manque de moyen qui ne vient pas au moment opportun. De même le manque de formations adaptées et l'attitude de type fonctionnaire de certains cadres techniques de ces institutions, limitent considérablement la visibilité de cette motivation.</p> <p>Quant aux organisations de la société civile, elles sont aussi motivées d'une certaine façon, mais n'exercent pas suffisamment de lobbying et leurs actions manquent souvent de professionnalisme pour certains et d'un cadre de concertation, de suivi évaluation efficace et homogène en général.</p>

Autorité	Chacune des institutions concernées a d'autorité, mais il n'y a pas de lignes directrices permettant de développer des synergies entre ces institutions pour l'analyse des politiques publiques focalisées sur les questions de genre	Chacune des institutions concernées a d'autorité, mais il n'y a pas de lignes directrices permettant de développer des synergies entre ces institutions pour l'analyse des stratégies focalisées sur les questions de genre	L'autorité existe mais souvent assujettie à la hiérarchie supérieure de l'administration. D'autres ont une autorité théorique ou insuffisante. Quelle que soit la forme d'autorité, la non dotation de ces institutions d'une certaine autonomie financière et administrative, afin qu'elles puissent exprimer de façon efficace leur autorité dans la résolution des questions liées au genre est une contrainte.
Ressources humaines et financières	Ressources (Humaines, Financières et Logistiques) sont négociées à travers leur budget et des subventions directes, mais souvent mal affectées, utilisées ou faiblement consommées	Ressources (Humaines, Financières et Logistiques) sont négociées à travers leur budget et des subventions directes, mais souvent mal affectées, utilisées ou faiblement consommées dans le cas des institutions nationales. Quant aux partenaires au développement, les ressources humaines et logistiques les plus performantes existent pour accompagner les gouvernements. Les ressources financières sont aussi disponibles mais	Ressources (Humaines, Financières et Logistiques) Insuffisantes et inadéquates. Cette insuffisance s'explique souvent par le manque de développement de capacité à mobiliser des fonds additionnels pour une exécution optimale des activités. Dans cet ordre d'idées, la question de renforcement des capacités en technique de mobilisation des ressources se pose. Particulièrement pour ce qui concerne la Cellule NEX et la DDPFG, le problème de manque de personnel et de matériel additionnel et performante est un handicap pour celles-ci du fait de : *pour la CNEC, son importance dans l'exécution des

		<p>soumises à des contingences de conditionnalité qui ne favorisent pas leur utilisation judicieuse mais surtout leur consommation total et dans le délai d'exécution des activités et donc du projet (c'est aussi cela qui entraîne les taux de consommation faible souvent observés)</p>	<p>programmes nationaux du système des Nations Unies ;</p> <p>*pour la DPF, son importance dans la coordination des actions en faveur de la promotion du genre (tout programme confondu) au plan national.</p> <p>Les DPP ne jouent pas suffisamment leur rôle dans le suivi pour la mise en place dans les délais normaux des fonds pour les activités complémentaires sur financement PIP de sorte que les projets souffrent de financement d'un certain nombre d'activités qui agissent évidemment sur les indicateurs de performances de ces projets ou programmes (cas des projets cofinancés par le gouvernement Béninois avec ses partenaires au développement.</p>
<p>Prise de décision rationnelle et communication</p>	<p>Grande capacité de décision et de communication, mais souvent mal déclinée au niveau de la base. Les plus grandes décisions prises restent parfois théoriques et non appliquées.</p>	<p>Grande capacité de décision et de communication, mais souvent mal déclinée au niveau de la base pour cause d'absence d'une stratégie de synergie viable, d'absence de stratégies appropriées au contexte béninois.</p>	<p>Faible et insuffisante capacité de décision et de communication.</p> <p>Faible visibilité des réseaux spécifiques en communication pour les questions de Genre</p>

3.7.3. Identification des actions pour éliminer les écarts et appliquer les principes

Le présent travail est un exercice qui s'inscrit dans un cadre académique où il n'est pas autorisé de faire des recommandations - actions comme dans le cadre des recherches actions ou recherches développement. Cependant, le croisement de l'analyse causale, de l'analyse diagnostique, des besoins et des axes stratégiques exprimés dans les chapitres précédents et subséquents est potentiellement porteur d'analyses prioritaires d'actions qu'il suffit de formuler et peut-être de mettre en oeuvre dans d'autres projets ou programmes pour agir sur les écarts genre afin de permettre à toutes les couches de participer efficacement au processus de développement de leur pays.

En dehors du de l'étude de cas du sixième (6è) programmes de l'UNFPA, l'étude de cas des projets/programmes FIDA viennent compléter l'analyse.

QUATRIEME CHAPITRE :
PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES
PROJETS ET PROGRAMMES FIDA AU BENIN

CHAPITRE 4 : CAS DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA

Le présent travail s'est intéressé à étudier la mise en œuvre de l'approche GED à travers trois projets/programmes financés par le FIDA à savoir : le PAGER, le PDRT et le PADER.

4.1. ELEMENTS DE SYNTHESSES DES OBJECTIFS ET STRATEGIES ELABORES DANS CES PROJETS ET PROGRAMMES DU MAEP FINANCES PAR LE FIDA

4.1.1. Objectifs

Comme objectif global en matière de promotion du genre ces projets et programmes visent à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux en donnant aux femmes et aux hommes des possibilités égales afin que tous participent au même titre au processus de développement du Bénin

De façon spécifique, plus particulièrement en matière de mise en œuvre de l'approche genre et développement, dans le secteur rural, ces projets et programmes ont pour objectifs d'appuyer :

- La promotion de l'éducation et de la formation de la femme ;
- L'autonomisation économique de la femme ;
- La promotion de la santé de la femme ;
- L'amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme ;
- La valorisation et la prise en compte du travail féminin ;
- La valorisation des cultures et des traditions favorables à l'épanouissement de la femme.

Pour y parvenir, plusieurs stratégies ont été mises en place.

4.1.2. Stratégies

Pour réussir et atteindre les objectifs fixés en matière de mise en œuvre de l'approche genre, il a été mise en place dans ces projets et programmes:

- *une stratégie d'implication des femmes qui encourage l'intégration de la femme dans toutes les activités.*

Pour ces projets et programmes, l'approche genre et développement (GED) a été privilégié à l'approche femmes dans le développement (WID).

Il s'agit là d'une stratégie d'intervention commune à tous les projets FIDA qui s'articulent généralement autour de quatre axes :

- 1) *l'amélioration de l'accès des femmes rurales aux ressources (micro-crédit);*
- 2) *l'amélioration et ou l'introduction de nouvelles activités agricoles ou non agricoles à travers le renforcement de leurs capacités d'action en matière de prise de décision et de savoir faire;*
- 3) *la réduction de la pénibilité et de la charge d'heures de travail par jour tout en augmentant les revenus familiaux,*
- 4) *le développement d'un environnement institutionnel et juridique favorable.*

La remarque importante à faire ici est que la mise en œuvre est basée sur des mécanismes et principes que l'on peut résumer entre autre comme suit :

- une approche de mobilisation sociale basée sur la sensibilisation des hommes et des femmes sur l'intérêt de l'intégration des groupes marginaux dans le programme dans les zones d'intervention du programme
- un bon degré de représentativité et de responsabilité des représentants communautaires (genre et différents statuts sociaux) est exigé.

Tout ceci à travers des systèmes de quotas de femmes pour chaque activités (un minimum de 25 à 30% de femmes est exigé pour être membres des institutions de base sociale, économique et financière au niveau village, et 40% pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et les micro – entreprises dans l'élaboration des plans de développement villageois.

Il est aussi par ailleurs important de noter que les acteurs et les structures prestataires de service chargés de la mise en œuvre des actions prévues dans ce domaine par ces projets/ programmes sont formés sur ce que ces projets appellent « approche genre sensible » afin de pouvoir appliquer la stratégie du genre tel que formulée dans les cadres logiques de ces projets et programmes.

4.2. RESULTATS ATTENDUS ET RESULTATS OBTENUS EN MATIERE DE GED DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FIDA

4.2.1. Résultats Attendus

Entre autres résultats attendus dans ce domaine par ces projets FIDA, nous focalisons notre attention sur ceux qui suivent :

- Susciter et promouvoir l'accessibilité des femmes aux crédits ;
- Renforcer les capacités des femmes pour une gestion efficace des AGR ;

4.2.2. Résultats obtenus

En termes de résultats obtenus on peut les scinder en deux catégories :

i) les résultats chiffrés et ii) les résultats en terme d'impacts.

✚ Comme *résultats chiffrés* dans ce domaine, l'essentiel se résume autour des points suivants:

- De manière générale, 9807 femmes et 1680 hommes membres de groupements ont bénéficié des crédits et ont été formés à la gestion technique et financière de leurs activités en générale (cas du PAGER).
- De façon plus particulière pour ce qui concerne les jeunes, en matière d'emploi et de réduction de l'exode rurale⁶⁰, les résultats obtenus sont :
 - le projet PAGER par exemple a créé 19.338 personnes par année d'emplois dont 91% sont potentiellement durables, c'est-à-dire des emplois qui ont de fortes chances de continuer au-delà du projet.
 - Ce projet a empêché l'exode de 3.097 ruraux dont 335 mineurs

De manière globale, dans la plupart de ces projets et programmes, les activités les plus créatrices d'emplois sont l'appui aux groupements à travers des AGR (de production, de transformation, de commercialisation), l'appui aux micro- entrepreneurs et, la mise en place de structures de micro financement rurales.

En terme d'impacts, les résultats dont on peut parler ici, peuvent être résumer comme ci- dessous :

- *l'augmentation de l'autonomie économique des femmes par leurs accès aux crédits (ASF et autres IMF);*

En effet, l'intégration des femmes dès le début des projets/programmes dans les activités génératrices de revenus et, dans le sociétariat des ASF (pour le cas du PAGER et du PROMIC), ainsi que dans les programmes de formation et d'alphabétisation (pour tous les projets FIDA) a fait que ces femmes se sont intégrées d'une façon ou d'une autre progressivement dans le processus de développement engagé par ces projets avec des retombées positives sur l'amélioration de leurs conditions de vie et leur autonomie socio économique. Le projet a augmenté l'autonomie économique des femmes par leur accès au crédit dans les IMF et le financement des AGR. Ces activités et les revenus qu'elles leur ont procurés ont amélioré leur confiance en leurs capacités en gestion des ressources

⁶⁰ Ces informations mentionnées ici ont été tirées des résultats obtenus par le projet PAGER en matière de création d'emplois et de réduction de l'exode rural dans ses zones d'intervention et révélé par l'étude d'impact des actions de ce projet sur l'emploi réalisée en mai 2005.

financières et d'entreprise. Elles affirment que, depuis qu'elles réalisent des AGR autonomes et contractent du crédit, elles peuvent par leurs revenus contribuer à la charge de leur ménage et satisfaire un certain nombre de leurs besoins (payer la scolarisation ou les petits besoins de leurs enfants, s'acheter du tissu, commencer une tontine, etc.).

- *la valorisation des formations techniques, organisationnelles et de gestion dans les activités personnelles ;*

En fait, les différents types de formation qui ont été diffusés, ont permis à ces couches vulnérables d'améliorer leur condition de vie par les nouvelles connaissances acquises (techniques, organisationnelles et de gestion) tant par la mise en application de ces acquis pour la promotion de leurs activités individuelles ou de groupe, que pour l'augmentation de la mobilité que leur participation aux formations leur procure.

- *l'amélioration du niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision (ASF, CVD, GM, CVC, GF, etc.) offrant un modèle alternatif aux autres femmes ;*

De par les sensibilisations faites à travers les IEC/CC, les femmes dans ces zones cibles, participent de plus en plus à l'exercice des fonctions de direction et de décision aux seins des institutions villageoises (ASF, CVD, groupements mixtes). Toutes ces actions les ont aidé à acquérir une plus grande confiance en elles et ont favorisé leur plus grande adhésion aux activités communautaires d'une certaine manière.

- *l'amélioration du statut social des femmes rurales.*

L'amélioration des conditions économiques des ménages des femmes impliquées dans les groupements, a fait en sorte qu'elles occupent une plus grande place dans la vie sociale. Cet état de fait entraîne en même temps une évolution des comportements des maris qui deviennent plus ouverts envers la participation de leurs épouses aux activités économiques et communautaires dans les villages. Ainsi, l'approche groupement devrait donc se révéler être un instrument efficace pour l'autonomisation sociale des femmes.

Par ailleurs, les infrastructures mises en place par ces projets et les appuis en matière d'accès aux équipements de transformation divers, réduisent la pénibilité des activités de ces femmes contribuant modestement ainsi à la réduction de la surcharge de travail comme stipulé dans le cadre logique de ces projets.

4.3. APPROCHE DYAGNOSTIQUE DE GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA

4.3.1. Forces

En termes de forces, l'objectif global tel que formulé (amélioration des conditions socio économiques des femmes très pauvres et leur famille, notamment par : l'accès équitable au crédit, aux AGR, l'accès aux postes de décision dans les institutions villageoises, la valorisation de la main d'œuvre féminine et, de façon générale, une plus grande indépendance socio économique) est une force car il pose la problématique de l'intégration du GED comme approche de développement.

Il y a donc le fait que ces projets et programmes ont eu le mérite d'avoir abordé cette problématique du genre à la base ; ce qui a sonné "le glas" d'une certaine manière pour l'intégration des femmes dans les actions publiques au niveau micro. Il n'est pas rare d'entendre lors des enquêtes que « ces projets ne font que parler des femmes » ou aussi « si tu n'a pas de femmes dans ton groupement, ils ne t'appuient pas » ce qui en soit représente une avancée à un certain point de vue dans ces zones que la femme a une certaine importance et peut quelque chose d'autre en dehors de « s'occuper de son foyer ». Ainsi, le fait d'intégrer l'approche GED dans ces programmes a permis de faire plus attention aux problèmes des femmes, de cibler et les jeunes et les femmes comme bénéficiaires prioritaires des actions mises en œuvre. Il faut néanmoins quand même relativiser les faits, car la valorisation des couches les plus marginalisées notamment les femmes est loin d'être amorcés ainsi.

4.3.2. Faiblesses

En termes de faiblesses, on peut souligner le fait que :

- dans la pratique, n'ayant pas les pouvoirs de décisions, ne possédant pas les terres, les jeunes et les femmes n'ont été bénéficiaires que partiellement.
- de même, ces projets et programmes n'ont défini aucune stratégie spécifique à la promotion des femmes en tant que groupe cible, ceci est peut-être une faiblesse qui ne permet pas d'apprécier et de suivre l'implication réelle et la contribution du projet à l'autonomisation réelle de la femme
- les indicateurs recherchés lors de la phase de mise en œuvre de ces projets ne sont que des données désagrégées par sexe ce qui ne permet pas de faire une analyse

approfondie en terme de changement de comportement favorable pour une mesure de la participation de la femme au processus de développement.

- dans la plupart des villages bénéficiaires que nous avons touché lors de nos enquêtes que, les quotas de femmes fixés ne résolvent pas le problème de participation réelle de la femme.

En fait dans le fond, ces femmes n'ont en réalité aucune autonomie de parole ou de prise de décisions dans les faits mais elles font figurines pour certifier qu'il s'agit de groupements mixtes ou que "le genre est respecté". Les cas rares où elles sont élues présidentes de leur groupement, le pouvoir décisionnel appartient aux secrétaires de groupements qui sont la plus part du temps des hommes « lettrés » ou alphabétisés d'une part. D'autre part, l'autonomie financière accrue de certaines femmes bénéficiaires de ces projets est quelque fois mal perçue par certains maris, débouchant parfois sur des conflits conjugaux qui font que certaines abandonnent leurs activités pour leur foyer. Il est donc clair que l'équilibre dans les rapports hommes/femmes souhaité dans ces projets et programmes de développement reste encore défavorable aux femmes, mais l'évolution de cet équilibre ne peut se faire peut-être que de manière très progressive.

Quant aux jeunes ruraux, ils devaient être intégrés dans la dynamique de développement par leur intégration dans des AGR soit par des groupements de jeunes ou soit à titre individuel selon les objectifs énoncés dans ces programmes.

Mais dans la pratique, le constat fait est que ces projets n'ont pas mis en œuvre des actions spécifiques au profit des jeunes, ces derniers ayant été intégrés dans différents groupements d'AGR mixtes ou d'adultes en fonction des opportunités offertes. Certains jeunes néanmoins ont pu créer des micros entreprises grâce à l'appui technique des projets et les crédits obtenus auprès des institutions de micro finance, y compris les ASF. Les jeunes ont trouvé également des opportunités d'emploi au niveau des organes des institutions de base (exemple des ASF) où ils occupent des postes de gestion et de contrôle ainsi que dans les activités de réalisation et de gestion des infrastructures socio économiques communautaires.

Au total, l'intervention du FIDA est beaucoup plus visible sur le plan opérationnel et micro (niveau local) en ce sens qu'elle vise directement les populations à la base à travers les institutions de base. Ceci est un avantage à un certain point de vue. Car, les populations à travers leurs activités agricoles qu'elles mènent et les formations reçues dans ce domaine, font l'apprentissage de la gestion à la base mais surtout de l'intégration des femmes dans ces sphères locales de décisions (même si c'est au plan village ou

parfois même au plan de groupement). Ainsi donc, s'il y a un avantage à retenir, au moins durant la phase d'exécution de certains projets ou programmes FIDA, certaines hiérarchies sont bouleversées, certains tabous sont parfois (toute proportion gardée) brisés (exemple des femmes chefs de groupement dans des groupements mixtes). Alors, même si c'est de façon sommaire, les rôles parfois changent et il y a un début de prise de conscience des femmes elles mêmes (elles sont conscientes qu'elles peuvent faire autre chose, sinon avoir une voix tout aussi égale à celle de leurs époux et parler au moins entre elles de leurs problèmes et s'organisent mieux). Peut-être que si le suivi était plus structuré, que l'analyse des données collectées se faisait régulièrement et tenait plus compte des différents modèles d'analyse du genre, les résultats auraient induits plus d'effets et d'impacts en faveur du genre.

Néanmoins, beaucoup d'autres paramètres sont à maîtriser avant de parvenir à un véritable changement des rapports sociaux et donc des rapports de genre. Pour les identifier, une analyse de la mise en œuvre du GED avec des outils beaucoup plus appropriés au domaine du genre et développement est à faire.

4.3.3. Opportunités

En termes d'opportunités, il y a :

- le regain d'intérêt des partenaires au développement pour la résolution des problèmes genre,
- les politiques internationales tenant compte des problèmes de genre et qui obligent tous les partenaires à intégrer cet aspect dans le financement de leurs actions,
- l'existence d'un programme cadre (le PADER) qui pourra permettre de suivre les interventions du FIDA et de ses partenaires qui cofinancent les projets avec lui au Bénin.

Ces opportunités favoriseront le financement des actions en matière de la promotion du genre.

4.3.4. Menaces

Quelques menaces peuvent intervenir et freiner les actions à mettre en œuvre ou déjà en cours d'exécution. Il s'agit entre autre de :

- la chute du coût du dollar.

En effet, le financement donné par le FIDA suit le coût du dollar (US) de sorte que si une crise survenait et que le dollar venait à chuter, le projet en cours de financement perd des devises. Ce mode de financement présente un grand risque puisque la perte de devise pourrait faire arrêter des actions en cours faute de financement (le programme de développement des plantes à racine et tubercules en a fait les frais)⁶¹

- La mondialisation culturelle,

Au fait, parfois les partenaires conditionnent les aides publiques au développement à l'intégration du genre dans les politiques nationales. Mais ce faisant, si des modèles de genre sont importés et plaqués, des normes et des valeurs propres aux sociétés bénéficiaires et qui font leur particularité peuvent être perdues au détriment d'une monoculture à l'échelle et l'image de ce que aurait fabriqué le système mondial

- L'africanisation de la question genre.

De manière générale et ceci de plus en plus, tout se passe comme si l'Afrique est le continent de l'injustice en matière de genre de sorte que sur la scène internationale elle est beaucoup fichée quant aux aides publiques au développement à apporter. Ceci présente un risque à long terme pour une sorte d'africanisation des questions de genre

⁶¹ En effet ce programme était en cours de financement quand le dollar US a complètement chuté. Ce programme du FIDA a perdu près d'un milliard par rapport à l'enveloppe initiale prévue. Plusieurs restrictions ont été faites. Des activités ont été supprimées comme par exemple le choix de nouveau village bénéficiaire tel que prévu dans le document de base du programme. Certains acteurs ont perdu leurs emplois, les salaires ont été diminués. Bref, c'était la catastrophe au dire des bénéficiaires de ce programme. Certes le gouvernement du Bénin a essayé de palier un temps soit peu cette catastrophe mais les conséquences sur les populations sont énormes et visibles.

Tableau 5 : récapitulatif des variables diagnostiques identifiées /SWOT

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>- la formulation claire de 'énoncé claire des produits relatifs au genre dans ces programmes</p> <p>- le ciblage des femmes et des jeunes comme bénéficiaires potentiels de ces programmes</p> <p>- le mérite d'avoir abordé la problématique du genre à la base</p> <p>- l'appui à la constitution des institutions villages de base pour la mise en œuvre des programmes (les groupements/association féminins et ou mixtes, les comités villageois de développement ou de concertation)</p> <p>L'appui à l'émergence des femmes et à leur insertion dans les institutions villageoises de base (à travers le système des quotas de participation des femmes, les femmes relais, les formateurs endogènes, les Micro Entrepreneurs Ruraux)</p> <p>-L'appui à la promotion des ASF (institution villageoise de d'épargne et de micro finance)</p> <p>- L'appui à la valorisation de la main d'œuvre féminine</p> <p>L'approche «faire faire » et « faire avec » utilisé qui donne plus de pouvoir aux communautés elles mêmes dans la définition et l'exécution des actions prioritaires pour elles.</p>	<p>- le fait que, les jeunes et les femmes n'ont été bénéficiaires que partiellement</p> <p>- l'absence de stratégie spécifique à la promotion des femmes en tant que groupe cible</p> <p>-l'absence d'un dispositif peu efficace de suivi évaluation</p> <p>- le manque de personnel qualifié sur les questions de genre dans les cellules de suivi évaluation lors de la phase de mise en oeuvre</p> <p>- une faible analyse des quelques données désagrégées par sexe collectées</p> <p>- un faible suivi des indicateurs de performance en faveur de la promotion du genre.</p> <p>- l'absence des activités spécifiques et bien formulées aux profits des jeunes comme cibles</p> <p>- la non visibilité du point focale représentant du FIDA au Bénin</p>	<p>-le regain d'intérêt des partenaires au développement pour la résolution des problèmes genre,</p> <p>-les politiques internationales tenant compte des problèmes de genre et qui obligent tous les partenaires à intégrer cet aspect dans le financement de leurs actions,</p> <p>-l'existence d'un programme cadre (le PADER) qui pourra permettre de suivre les interventions du FIDA et de ses partenaires qui cofinancent les projets avec lui au Bénin.</p>	<p>*Chute du coût du dollar,</p> <p>*Mondialisation culturelle,</p> <p>*Africanisation de la question genre.</p>

4.4. DROITS HUMAINS EN MATIERE DE GENRE DANS LES PROJETS/PROGRAMMES FIDA AU BENIN

4.4.1. Analyse des rôles et obligations des parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs, des stratégies des projets et programmes FIDA

Il s'agit ici de faire l'analyse des rôles des parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques, des objectifs et des stratégies élaborées dans les projets ou programmes financés par le FIDA et intégrant l'approche genre. Cette analyse fait évidemment appelle à la question: qui doit faire quoi ? Pour qui ? Les réponses à ces interrogations, induisent l'examen minutieux des acteurs débiteurs d'obligation vis-à-vis des détenteurs de droits.

4.4.1.1 Identification des principaux acteurs

Dans cette optique, les principaux acteurs identifiés sont :

Les débiteurs d'obligations

Il s'agit de:

- **le Gouvernement béninois,**
- **le FIDA comme principal acteur et d'autres partenaires au développement comme la BOAD, la BAD, la FAO etc. qui cofinancent les projets et programmes FIDA.**
- **les structures étatiques ou privées** (associées à la mise en œuvre des actions élaborées dans les programmes et projets formulés et ou financés à cet effet).

Au niveau des structures étatiques, on a notamment, le MAEP, le Ministère des Finances à travers ses directions techniques comme DPP, les CeRPA,

- La coordination de ces projets et programmes
- Les structures prestataires de services pour les projets et programmes FIDA.
- Les **OSC** qui interviennent en matière de promotion du genre et dans la gouvernance.
- Ce sont l'ensemble de ces acteurs qui sont *des débiteurs d'obligations* principalement.

Les détenteurs de droit (DD)

A propos **des détenteurs de droits en genre**, ce sont toutes les populations du Bénin bénéficiaires de ces projets :

- les groupements,
- les associations de développement villageois,
- les femmes,
- les jeunes,
- les enfants,
- les personnes âgées

Ces couches défavorisées de manière générale sont fondamentalement les détenteurs de droit même si pour jouir de leur droit ils sont à un certain point de vue aussi des débiteurs d'obligation.

4.4.1.2. Analyse des obligations des obligataires

A propos des débiteurs d'obligation en Genre: après la synthèse faite à partir des enquêtes sur le terrain, des interviews et des entretiens en Focus organisés à cet effet, les débiteurs d'obligation sont catégorisés à trois niveaux principaux à savoir : au niveau politique, stratégique et opérationnel.

- ❖ **Au niveau politique:** ce sont les mêmes acteurs qui ont été déjà analysé. Pour ce faire, se reporter à la page 74 du même document. (analyse faite dans le cadre des projets UNFPA)
- ❖ **Au niveau stratégique:** on distingue comme débiteurs d'obligation le Gouvernement à travers le ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, le Médiateur de la République, le FIDA comme partenaires au Développement, les DPP des ministères clés (Ministère des finances, Ministère du Développement, Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (MAEP),....
- **Nature de l'Obligation :** élaboration et insertion des politiques et stratégies viables et concrètes avec des indicateurs adaptés devant permettre la promotion réelle du Genre dans les documents de base des projets, l'intégration au niveau des cellules de suivi- évaluation des projets FIDA, des spécialistes genre pour la collecte, le suivi et l'analyse des données en rapport avec le genre. Le renforcement des capacités des structures de mise en oeuvre dans le domaine de Genre, etc.
De façon particulière, le FIDA devrait en tant que partenaire accompagner le Gouvernement dans l'appui à la promotion des politiques, dans l'appui à la collecte l'analyse et la dissémination de données en relation avec le genre, dans le

soutien des actions de IEC/CCC, dans le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations qui sont les bénéficiaires de ses projets sur le terrain....

- ❖ **Au niveau opérationnel:** on distingue comme débiteurs d'obligation les coordinations techniques des projets et programmes FIDA et les DPP des ministères clés (Ministère des finances, Ministère du Développement, Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (MAEP), les responsables des structures décentralisées du MAEP notamment les CeRPA (Centre Régionaux de Promotion de l'Agriculture), les élus locaux (maires, chefs d'arrondissement, les conseils de quartiers/villages), le CONOS (comité national d'orientation et de suivi des actions des projets ou programmes FIDA), les Associations de développement villageois, les cabinets ou les ONG recrutés comme prestataires de service pour la mise en œuvre des projets sur le terrain, les leaders d'opinion, les Chefs religieux et traditionnels, etc.

- **Nature de l'Obligation :** Exécution correcte des projets et programmes de genre selon les principes de gestion axée sur les Résultats et les Droits Humains, dissémination des résultats d'enquêtes au niveau national et décentralisé, application effective des lois sur les questions de genre dans les projets du FIDA, coordination des interventions du FIDA sur le terrain, , production de données, mobilisation de ressources, information et sensibilisation des Détenteurs de droits sur les questions de genre, renforcement des capacités des structures nationales en charge des questions de genre, financement adéquat des programmes de collecte de données à divers niveaux, amélioration de la participation des détenteurs de droits à la gestion des programmes de FIDA, veiller à la prise en compte des questions de genre dans les documents de base et dans la mise en œuvre des programmes FIDA, promotion des Droits des femmes et des jeunes au niveau local, veiller au développement de mécanismes de mise en œuvre des stratégies de promotion du genre dans les zones couvertes par les projets FIDA ; renforcement de l'appui au groupements de femmes en crédit et en équipement et autres...

4.4.1.3. Analyse des rôles de chaque catégorie d'acteurs identifiés

☞ **Analyse des rôles des partenaires au développement (nous ciblons ici le FIDA mais aussi ceux qui cofinancent les projets avec lui)**

Dans le cadre de l'exécution des actions en faveur de la promotion du genre et selon le manuel de procédures mise en place par ces partenaires dans les accords signés avec le gouvernement béninois, ces partenaires ont la responsabilité de mettre à disposition les fonds en leur qualité de partenaire au développement, de suivre et d'évaluer les activités, de suivre l'utilisation des fonds et des biens durables et de fournir une assistance technique entre autres tâches contenues dans ces accords signés avec le Bénin dans le cadre de leur appuis pour le développement.

Toutes les structures de mise en œuvre et les prestataires de services pour ces projets et ou programmes interviewées à travers leur personnel sont globalement satisfaits des rôles joués par le FIDA dans le cadre de la Coopération avec le Bénin.

En général, le FIDA a appuyé le Bénin, i) à travers des assistances techniques pour la formulation des projets et programmes de développement ciblant les couches vulnérables (les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les enfants) pour la réduction de la pauvreté ii) à renforcer les capacités des structures de mise en œuvre sur les questions « **de genre sensible** », afin que le Bénin atteigne par lui-même les objectifs de développement et de prise en compte du genre qu'il s'est fixé.

Plusieurs indicateurs au niveau de l'exécution des projets et programmes, montrent la visibilité des rôles joués par ces partenaires.

On peut noter :

- a) **Le déroulement du processus consultatif** qui associe le Gouvernement (à travers les ministères concernés), les structures étatiques ou non (les ONG ou Cabinet prestataires de service) de mise en œuvre à la formulation de nouveaux programmes et à l'élaboration des PTA ;
- b) **l'assistance financière** qui consiste au financement des études de base pour la formulation des projets et programmes, au financement de ces projets ou programmes de développement pour leur mise en œuvre ;
- c) **l'assistance technique** aux structures gouvernementales nationales comme décentralisées à travers la mise à disposition des services des équipes d'experts nationaux ou internationaux (dont des spécialistes en genre) lors de la formulation des projets, le renforcement institutionnel (mise à disposition d'équipement, formation, voyages d'échanges et d'études, etc.) au niveau central et décentralisé,

le suivi évaluation des activités (évaluation à mi-parcours, évaluation finale), l'organisation conjointe des audits financiers, etc.

d) le développement de partenariat stratégique ;

En effet le FIDA se fait un partenaire stratégique en collaborant avec d'autres partenaires intervenant dans le même domaine, en vue d'obtenir ensemble, à l'échelon national, des résultats fondés sur des capacités exceptionnelles, des avantages comparatifs et une claire division des responsabilités. Le FIDA cherche dans sa coopération, des cofinancements de projets/programmes avec des institutions coopérantes comme d'autres banques de développement pour boucler des financements. C'est le cas de la BOAD, la BAD, de la FAO par exemple que FIDA associe dans le financement ou le suivi de la mise en œuvre de certains projets. Il s'agit de la mise en exergue d'un dispositif au titre des partenariats dans des domaines variés de nature technique selon le principe d'harmonisation et de synergie en vue de capitaliser des expériences.

Mais malheureusement, il semblerait que chaque partenaire privilégie ses domaines d'avantages comparatifs pour développer son leadership ce qui n'est pas de nature à permettre un bon suivi des actions pour des effets et des impacts plus visibles en ce qui concerne les questions de genre.

e) Le dialogue sur les politiques ;

Il ne fait aucun doute que depuis des décennies le FIDA et ses partenaires ont acquis de solides expériences dans l'accompagnement des gouvernements pour la définition des stratégies publiques et de financement des programmes dans le domaine agricole en intégrant des approches pour la promotion du genre. Ces programmes financés par le FIDA et ses différents partenaires, ont contribué à améliorer le statut socio-économique des femmes et à travailler à faire reculer la pauvreté. Les résultats obtenus dans l'opérationnalisation continue des actions en faveur de la promotion du genre dans le monde rural en matière d'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires de ces actions et également en matière de renforcement de capacités des groupements de femmes et des jeunes, font du FIDA une référence incontournable sur le plan national dans le domaine agricole.

Toutefois, le dialogue sur les politiques en matière de genre, la faible considération du genre dans les coordinations des projets et son intégration insuffisante dans les projets et programmes qu'il finance ou cofinance, le manque de suivi sur l'évolution des indicateurs spécifiques au genre et l'absence de structures chargées de

suivre la pérennisation des acquis sur le terrain constituent encore des défis à relever par le FIDA s'il veut assurer sa suprématie dans le monde rural.

Les actions du FIDA, à la lumière de ce qui précède, devraient générer plus d'impacts. Mais force est de constater que même s'il y a des résultats (dans les domaines tels que : le financement de certains projets ou programmes tenant compte des questions de genre, les formations de renforcements de capacités techniques, la mise à dispositions d'experts nationaux pour les renforcements techniques en matières de genre lors de l'élaboration des projets, les suivis- appuis-conseils, les appuis à la réalisation de base de données sur les couches vulnérables notamment les jeunes, les femmes et les enfants, etc...), les impacts sont faibles.

En effet, le manque de bases de données spécifiques sur les résultats obtenus en matière de genre ne permet pas une visibilité et un suivi des impacts après projet pour capitaliser réellement ce qui a été fait par le FIDA et ce qui reste comme actions pérennes sur le terrain. De plus aucune représentation nationale (comme une agence par exemple) n'est sur place pour suivre les actions menées sur le terrain en dehors des coordinations des projets et leur équipe de travail. Même si un point focale existe et siège au PNUD, il n'est pas visible et son efficacité par rapport au travail laisse à désirer (d'ailleurs plusieurs structures prestataires de services interviewées ne connaissent même pas ce point focal).

Par ailleurs, aucun suivi des recommandations formulées à la fin des projets ne s'effectue. D'autres projets sont initiés sans tenir compte des insuffisances et des recommandations dans le cadre de l'exécution des projets ou programmes antérieurs ; (surtout ceux qui n'ont pas de seconde phase tel que le PROMIC par exemple).

Même si par principe le FIDA demande de reverser ces recommandations aux structures pérennes nationales (telles que les CeRPA ex CARDER) ces actions ne sont pas fonctionnelles et ces déficits annihilent tout l'effort consacré pendant la durée d'exécution du projet et effacent à la longue tout ce qui est effets ou impacts significatifs obtenu par le FIDA dans ce domaine ; et à chaque initiation au financement d'un nouveau projet c'est un éternel recommencement. Aucune capitalisation des expériences n'est possible ainsi. De plus, le processus de décaissement des fonds pour la mise en œuvre des activités dans le cas des projets sous supervision directe du FIDA laisse beaucoup à désirer aussi. En effet depuis un certain temps le FIDA a mis en place un processus de décaissement de ses fonds qui ne satisfait pas les acteurs des projets FIDA car ne permet pas la réalisation des activités dans le temps surtout qu'il s'agit du domaine agricole et

spécialement basé sur la culture de saison, ce qui n'est pas de nature à faciliter une optimisation des résultats. On peut retenir également que, les types d'indicateurs recherchés au niveau des cellules de suivi-évaluation de ces projets ne permettent pas d'avoir une visibilité claire. Aucun suivi spécifique, en termes d'analyse des données de terrain avec les outils appropriés, pour suivre l'évolution des actions faites en matière de promotion du genre ne se fait. Et pourtant les documents de bases de ces projets réservent plusieurs chapitres pour de telles actions.

Il est important à notre avis qu'une réflexion soit organisée au niveau du FIDA, mais également entre lui et leurs autres partenaires, structures de mise en œuvre et réseaux d'ONG pour une stratégie à adopter en vue de revoir les socles de la politique d'intervention de chacun d'entre eux afin de pouvoir soutenir les femmes par des actions plus pertinentes susceptibles de les amener à parvenir à « l'empowerment ».

☞ **L'analyse des rôles du gouvernement béninois (les rôles des structures nationales de mise en œuvre)**

Ici le rôle du gouvernement béninois sera analysé à travers les rôles joués par les ministères sectoriels et ou les structures béninoises de mises en œuvre qui agissent au nom du gouvernement par délégation.

Les ministères sectoriels, les structures de mise en œuvre à travers leur personnel ont pour rôles de coordonner toutes les activités des projets initiés et d'assurer au quotidien la gestion technique et financière des projets dont ils sont responsables.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes FIDA, les structures impliquées sont : **MAEP, le MFE, la coordination nationale des projets ou programmes, les ONG ou Cabinets prestataires de services pour ces projets.**

****la coordination nationale des projets** assure la coordination des programmes/projets. Les rôles joués par ces structures ont permis d'obtenir certains résultats pertinents en matière de genre sur les périodes d'exécution des projets/programmes. En effet, ces structures ont veillé à l'exécution quasi correcte des projets. Cependant, il convient de souligner que certaines activités qui devraient donner plus de visibilité au genre ne sont pas bien conduites ou bien capitaliser. La coordination incarne un style de gestion qui ne dynamise pas le genre. En effet les projets liés à un concept tel que le genre qui déjà sur le plan culturel revêt des aspects qui ne sont pas acceptés de tous parce que touchant et bouleversant les attitudes et habitudes, la préoccupation des coordonnateurs devrait être la participation et une gestion souple et

interactive. Il faudrait peut-être plus d'effort plus de tactiques, plus de présence sur le terrain et plus de dynamisme et d'implication de tous les acteurs de mise en œuvre afin d'optimiser les chances d'aboutir à des résultats probants.

Malheureusement cette coordination ne s'est traduite par aucun acte véritablement opérationnel sur le terrain. En effet, de façon générale, pour ce qui est de la coordination des projets et ou programmes, on a comme l'impression que les coordonnateurs de ces projets recrutés ne maîtrisent pas eux même, les actions véritables et le leadership qu'ils doivent développer pour faire avancer la mise en œuvre du Genre en tant qu'approche et concept.

Comme il a été souligné dans les lignes précédentes, les structures de mise en œuvre ont joué leurs rôles, mais il y manque de rigueur, de structuration, d'esprit d'anticipation sur les problèmes et d'esprit de management, de capacités. Ce qui compromet tant au niveau central que décentralisé des structures, l'appropriation et l'endogénéisation des activités relatives au genre.

*****Les DPP** ont pour rôle *d'organiser des consultations régulières avec les Coordonnateurs des projets/Programmes, les Institutions concernées et l'Administration en vue d'exécuter correctement les projets/Programmes de Coopération pour le développement.* Mais l'efficacité de l'approche faire-faire est plutôt faible en ce qui concerne :

- la visite régulière aux projets/programmes et le suivi de leur niveau d'exécution ;
- l'assurance de la bonne exécution des budgets programmes ainsi que du suivi des décaissements de fonds et de la justification des dépenses;
- le suivi avec les coordonnateurs, de l'inscription des projets/programmes au PIP de même que les décaissements des fonds de contrepartie béninoise ;
- la dynamisation du suivi évaluation axée sur les résultats en tant qu'activité régulière au niveau des projets et programmes FIDA;

4.4.2. Analyse des Capacités en Genre

La réflexion se fait à travers l'étude des capacités réelles des obligataires. Quatre strates sont considérées :

- **la motivation,**
- **l'autorité,**
- **les Ressources humaines et financières disponibles,**

- **la prise de décision rationnelle et**
- **l'aptitude dans la transmission d'information aux détenteurs de droits (communication).**

Trois paliers en constituent le socle. Ce sont :

- le niveau politique,
- le niveau stratégique,
- Au niveau opérationnel

Le tableau 4 situé à la page 90 de ce document rend compte des capacités en genre des débiteurs d'obligation aussi bien dans l'exécution des programmes de l'UNFPA que du FIDA.

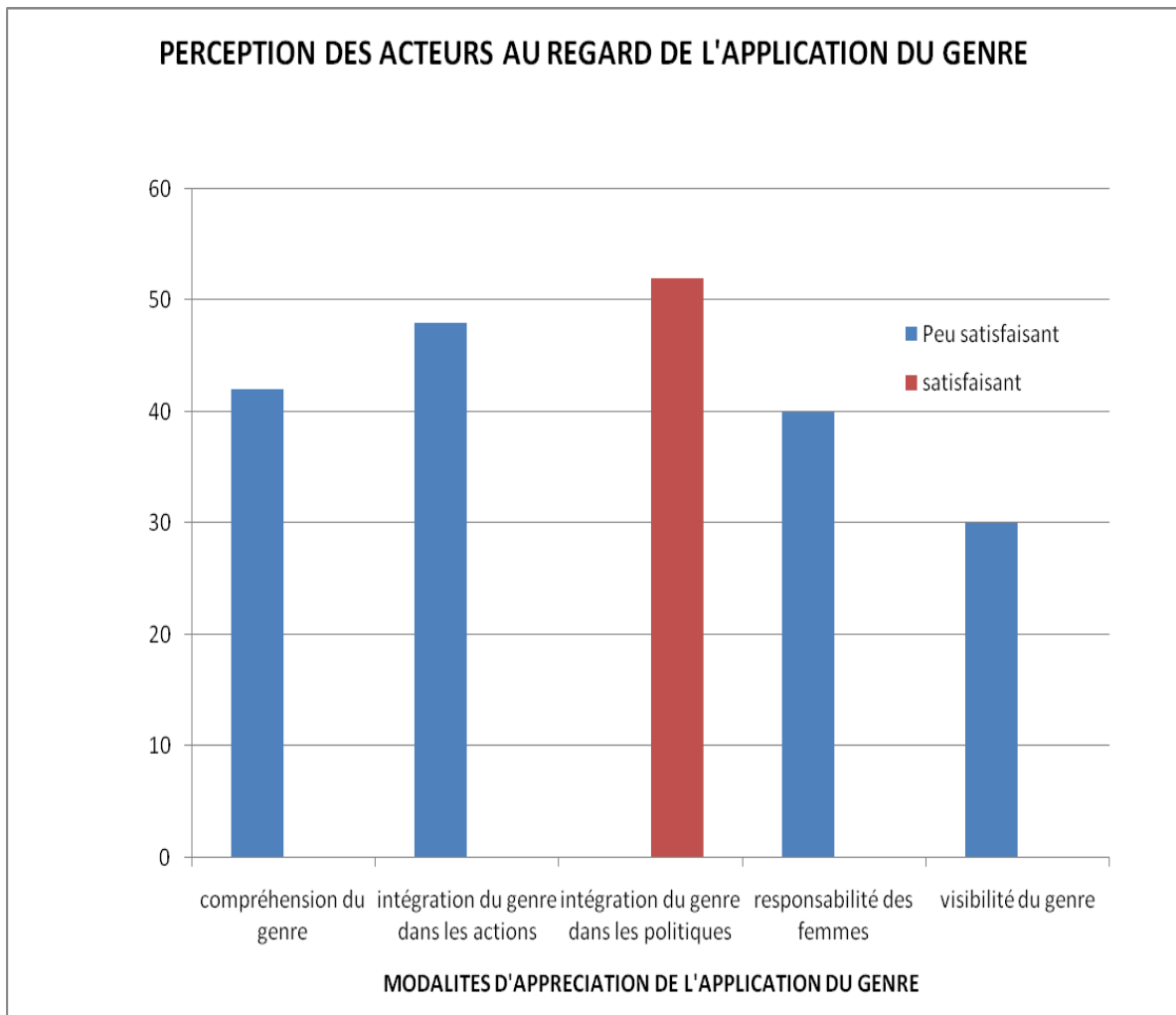
Les résultats d'enquête obtenus ont permis de réaliser un tableau dont l'interprétation à travers le graphique ci dessous donne une idée sur la perception des acteurs quant aux modalités relatives au genre mesurées.

4.5. PERCEPTION DES ACTEURS SUR DES QUESTIONS RELATIVES AU GENRE.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du questionnaire administré pour mesurer la perception des acteurs sur les questions du genre.

Tableau 6 : synthèses de quelques résultats d'enquête

Variables mesurées	Acteurs concernés	Nombre de réponses selon les modalités d'appréciation			Pourcentage selon les modalités d'appréciation		
		satisfaisant	Peu satisfaisant	insatisfaisant	satisfaisant	Peu satisfaisant	insatisfaisant
<i>degré de compréhension de l'approche genre</i>	chefs villages notamment et responsable d'association villageoise de développement, chefs religieux, chefs de famille et groupements		20 sur 48			42%	
<i>degré d'intégration de l'approche genre dans les actions</i>	responsables des projets UNFPA et FIDA, ONG, zones sanitaires		25 sur 52			48 %	
<i>Degré d'appréciation de l'intégration du genre dans les politiques, Projets et programmes de développement</i>	UNFPA et FIDA, ONG, zones sanitaires	27 sur 52			52 %		
<i>Degré de responsabilité des femmes dans la prise en compte du genre dans les activités de développement</i>	UNFPA, ONG, zones sanitaires Chefs villages et groupements		40 sur 100			40 %	
<i>Appréciation du niveau de visibilité du genre dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement</i>	Chefs villages et groupements, UNFPA, ONG, zones sanitaires		30 sur 100			30 %	



Du tableau et du graphique ci-dessus, il ressort que le degré de compréhension de l'approche genre, son intégration dans les actions de développement, le degré de responsabilité des femmes dans la prise en compte du genre dans les activités de développement de même que la visibilité du genre, demeurent encore peu satisfaisants selon les réponses d'une moyenne de 40% des acteurs interviewés. Toutefois, la prise en compte du genre dans la définition des politiques de développement reste positive. En effet, 52% des enquêtés ont trouvé l'intégration du genre dans les politiques satisfaisante. Deux tendances se dégagent de ces résultats : une tendance majeure exprimée par 52% des enquêtés qui jugent l'intégration de l'approche genre dans les actions satisfaisante. Par contre, pour ce qui est de la visibilité du genre, 30% des enquêtés la déclarent peu satisfaisante. Il s'en déduit donc que l'opérationnalisation du genre dans les actions de développement reste un défi à relever.

L'ensemble des résultats obtenus et leur interprétation permettent de se prononcer sur les hypothèses de travail.

CINQUIEME CHAPITRE
CORRELATION HYPOTHESES-RESULTATS
DE RECHERCHE

CHAPITRE 5 : CORRELATION HYPOTHESES – RESULTATS DE RECHERCHE

Trois hypothèses de recherche constituent le socle de notre travail. Elles trouvent leur essence dans les objectifs poursuivis dans ce travail et qui sont énumérés plus haut. A cet effet, il apparaît alors nécessaire de se prononcer sur leur vérification. Cette vérification s'est faite à travers tout le travail, principalement par l'analyse des résultats d'enquêtes, des résultats obtenus par les projets et programmes objets de l'étude de cas et à travers l'analyse des faiblesses et des menaces réalisée, de même que l'analyse des rôles et capacités faites, dans le chapitre 2 section 2.3 et dans les chapitres 3 et 4 (les études de cas spécifiques de l'UNFPA et du FIDA).

5.1. Hypothèse H1 :

la non réduction véritable des écarts genre au Bénin malgré les différents projets et programmes de développement intégrant la prise en compte du genre dans leur exécution est due aux stratégies non appropriées élaborées et mises en œuvre par ceux-ci.

Selon les résultats de l'enquête de perception, il est obtenu que 30 % seulement des individus interviewés confirment la visibilité du genre dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement, ce qui explique que la prise en compte de cette approche dans les projets et programmes sectoriels et nationaux de développement, est encore très faible. De plus dans les documents de projets et programmes ayant fait objet de notre analyse dans les cas spécifiques de l'UNFPA et du FIDA, aucune clarté du choix des modèles d'analyse genre les plus utilisés (le *Cadre analytique de Harvard* ; le *Cadre habilitation des femmes- Attribution de pouvoir et la matrice d'analyse de genre*) n'est définie. Considérant que, l'atteinte des objectifs élaborés par les projets et programmes de développement dans leur document de base doit être mesuré à travers des indicateurs claires et bien définis et dont l'analyse doit être régulière et calquée sur l'un des modèles d'analyse du genre sus- cités, il apparaît évident que l'hypothèse se vérifie. Considérant par ailleurs le fait que, pour qu'une stratégie soit appropriée, il faut qu'elle permette dans sa mise en œuvre d'atteindre les objectifs, et que, l'opérationnalisation de l'approche genre doit se baser sur une politique bien élaborée avec des stratégies bien définies et tenant compte des réalités sociaux culturelles du milieu où elles doivent être appliquées, on pourrait dire que même si les projets et programmes étudiés mettent en

œuvre des stratégies, ces stratégies ne sont alors pas complètement appropriées ; puisque ces critères y font défaut. La persistance des écarts genre et les résultats issus de l'analyse diagnostique de la situation du genre au Bénin et dans les zones d'intervention de ces projets/programmes en est une preuve tangible.

D'un autre point de vue, la prise en compte apparente de l'approche genre dans les projets et programmes considérés est sans vision de capitalisation. En effet, il est impossible de quantifier les efforts fournis à travers ces projets /programmes dans le cadre d'une base de données pensée à partir d'une stratégie genre modélisée. Dans ces projets et programmes, la mise en œuvre d'outils programmatiques de planification et de suivi - évaluation axés sur le genre fait cruellement défaut ; alors que ces outils jouent un rôle important dans l'analyse du genre. Dans la plupart de ces projets et programmes, l'approche genre y est abordée en terme de production de données différenciées par sexe qui ne suivent parfois aucune règle ou principes d'approche genre conséquente. Puisque, même si quelque fois, des données désagrégées par sexe sont collectées, ces données ne sont pas véritablement analysées et leur évolution n'est pas suivie. Le traitement qui est fait de ces données est juste une comparaison entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes touchés. Cette approche ne reflète pas la réalité d'une réelle intégration et d'une certaine appropriation du genre dans les faits sur le terrain.

Dans les zones d'intervention de ces projets/programmes, les populations enquêtées dans leur majorité (plus de 70%), pensent que les femmes sont dans les groupements parce que les projets leurs ont dit de les intégrer. Il n'y a aucune conviction que la femme a des droits, aucune responsabilité véritable n'est donnée à la femme en réalité. Elles ne font qu'office de figurines pour que le village continue de bénéficier de l'appui du projet. Il s'agit d'une attitude qui est la preuve que les populations ne se sont pas appropriées ces stratégies genre pour faciliter sa mise en œuvre. Et pourtant, tous ces projets/programmes parlent d'approche participative. Mais les principes fondamentaux de cette approche ne sont pas respectés dans toutes les phases. Les populations à la base participent très peu à l'élaboration des stratégies alors qu'elles sont les premières concernées. N'ayant donc pas participé à l'identification des besoins et des activités qui sont exécutées dans ces villages bénéficiaires, les questions de genre ne paraissent pas pertinentes pour ces populations et les stratégies mises en œuvre par ces projets ou programmes ne répondent à aucune logique internalisée par les acteurs susceptibles d'induire de véritables changements de comportement favorables aux questions de genre.

En plus, les acteurs de terrain, prestataires de services pour ces projets, parce que très peu formés, ne maîtrisent pas suffisamment les questions de genre pour appuyer véritablement les populations bénéficiaires dans ce sens.

Ce n'est donc pas le manque de stratégie qui pose problème car des stratégies existent dans les documents de base de ces projets; mais c'est le fait que ces stratégies ne soient pas appropriées puisqu'elles ne tiennent pas compte des contraintes sociologiques, culturelles et environnementales qui influencent le genre dans ces milieux où les projets/programmes sont exécutés et la manière dont la mise en œuvre de ces stratégies se fait qui pose problème. C'est alors le fait que ces stratégies soient non appropriées parce que non suffisamment participatives dans leur élaboration et dans leur mise en œuvre qui explique le peu de visibilité, d'effets et d'impacts des actions de ces projets et programmes sur le terrain. On comprend donc que la prise en compte de l'approche genre dans les projets et programmes sectoriels et nationaux de développement, soit encore très faible. *Cette hypothèse est donc vérifiée.*

5.2. Hypothèse H2 :

Il existe des déterminants, politiques, économiques, sociologiques, culturels, psychologiques, qui influencent la mise en œuvre effective de l'approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin.

La plupart des projets et programmes sont gérés à travers des entités institutionnelles composées d'hommes et de femmes dont les pratiques quelque modernes qu'elles puissent paraître, portent encore les stigmates d'un système de valeurs considérant particulièrement la femme comme un être qui doit obéissance et respect à sens univoque à l'homme. Cette réalité est devenue non seulement une considération habituelle, mais malheureusement une tendance lourde entravant le leadership féminin à travers les projets et programmes de développement. C'est une situation qui est explicitée par le type de société qui est patriarcale entraînant de fait des inégalités du genre dues à des préjugés et à la volonté (souvent non consciente) de marquer son ascension sociale et de maintenir des hiérarchies sociales (ou d'en créer de nouvelles). Il s'agit d'une considération qui est soutenue par une éducation qui n'a pas valorisé la non-discrimination, l'égalité et les droits humains.

Au Bénin, les principes socioculturels concentrent tout le pouvoir de décision dans les mains de l'homme qui dispose d'une position sociale privilégiée qui, selon Henri

Mendras (Elément de sociologie:2001)⁶², profère à l'homme un statut de domination sur la femme. Cette suprématie couvre la quasi-totalité des dimensions de la vie sociale, notamment l'éducation ou la scolarisation des enfants, la santé, la sexualité, la planification familiale, l'exercice d'une activité politique, sociale ou économique, etc.

En fait, ce sont, le construit social, la culture, la psychologie individuelle et la psychologie collective qui sont les premiers déterminants qui influencent la mise en œuvre réelle de l'approche genre. Par rapport à la présente étude, il a été remarqué selon les appréciations de plus de 70% des enquêtés, une certaine phallocratie, qui prédispose à la résistance par rapport aux différentes actions initiées en faveur de la promotion du genre. La preuve en est que, lorsque ces actions ont du mal à prendre, personne ne s'en plaint véritablement outre quelques groupes d'acteurs qualifiés d'ailleurs par certains « d'émancipés », et qui, à la limite sont perçus comme “des personnes qui viennent détruire la culture, la tradition, l'ordre préétabli” (opinion exprimée par près de 50% de femmes!).

A l'analyse, ce comportement (de la société et surtout des femmes elles-mêmes) pourrait être expliqué par le fait que n'ayant jamais pris le risque de faire autre chose, et ayant été moulée dans une tradition qui a longtemps fait la promotion de la suprématie de l'homme sur la femme, plusieurs femmes (70%) préfèrent souffrir (à leur propre dire) et être avec un homme aux détriments de leurs droits. Tout se passe pour elles comme si la culture est devenue progressivement une partie intégrante de leur personnalité au point où il leur était difficile, voir impossible, d'entrer dans ce mode inconnu de « la femme a des droits » ! Car, elles n'ont eu jusque là que des devoirs !

A la question de savoir « *Quelle est votre opinion sur les violences faites aux femmes* », Certaines enquêtées dans le Nord Bénin et à Cotonou ont répondu « c'est notre culture », « c'est notre identité » et « d'ailleurs c'est la tradition qui le veut ainsi ». Pour ces acteurs qui continuent de pratiquer ou de faire pratiquer l'excision sur des enfants, ne pas le faire, les exposerait à des sanctions sociales. Cette attitude des enquêtées illustre fort bien en quoi ces pratiques, pourtant déplorables, pour le monde contemporain, constituent des faits sociaux dont l'une des caractéristiques majeurs repose sur la coercition Durkheim *De la division du travail social* (1893)⁶³. Pour ces derniers, l'ordre social est donné par les « Dieux » ou la « Nature ». Par conséquence, « le transformer, le changer, serait une manière de pécher contre ces forces ».

⁶² Henri Mendras, 2001, Elément de sociologie, Arman Colin, 263p.

⁶³ E. Durkheim, *De la division du travail social*, deuxième éd., PUF, 1973, p. 253

Dans le même sens, a la question : *savez-vous que l'excision constituent une violation des droits de la femme, et de ce fait est punie par la loi*, 30% des enquêtés ont répondu en avoir entendu parler mais préféreraient, en cas d'arrestation, faire la prison plutôt que de voir leur filles rejetées de leur société parce que jugées « impures » !

En s'inscrivant dans une analyse culturaliste telle que promue par M. Mead et R. Benedict (*Patterns of Culture* : 1934)⁶⁴ on peut comprendre que le système culturel caractéristique de la société béninoise lequel a été à la base de la socialisation de ces personnes (homme ou femme) a favorisé cet état de fait par l'éducation et l'entraînement.

De ce point de vue, la femme ou l'homme ayant maîtrisé les codes sociaux caractéristiques de leur groupe, a peur d'y être rejeté s'il ne se conformait pas aux règles ou aux normes que la culture lui a prescrites. Il s'agirait alors dans ce cas d'une socialisation réussie pour certaines personnes qui se comportent ou pensent ainsi. De ce fait, elles partageraient les mêmes valeurs, les mêmes normes que les autres membres de leur communauté diront les culturalistes.

Or, dans cette même communauté, on retrouve certaines personnes malgré que moulées dans la même culture que leurs paires, dans la même tradition qu'eux, luttent et veulent changer leurs conditions. Elles ont abandonné certaines pratiques comme l'excision par exemple. A cet égard, si des acteurs sociaux au sein d'une même communauté ont eu des comportements différents face au même problème, la culture n'est donc pas le seul élément qui détermine l'individu au point de s'imposer à lui et de le rendre si « idiot » qu'il ne soit plus capable de choix face à une situation qui met en danger sa vie et celle de sa progéniture (en ce qui concerne l'excision comme toutes autres formes de violences faites aux femmes par exemple).

L'analyse culturaliste qui part donc de l'hypothèse de la détermination d'un individu par sa culture et fait de l'individu le reflet de sa culture, en prenant la culture comme un élément explicatif déterminant le fonctionnement d'une société, est donc trop simpliste.

D'autres déterminants en dehors du construit social (façonnés par la culture) et de la culture elle - même influencent donc la mise en œuvre de l'approche genre. Au cours des investigations, plus de 50% des enquêtés surtout les femmes ont déclaré qu'elles font objet de plusieurs violences à leur endroit dans l'exercice de leur fonction, dans leur ménage, mais déclarent vivre avec.

⁶⁴ R. Benedict in *Échantillons de civilisation*, Gallimard, 1950, p.57-58.

A première vue, cela semble paradoxale donc que certaines de ces femmes battues ou excisées ne fréquent pas les centres d'écoute (CPS) et continuent d'accepter leur situation ou la pratique de l'excision dont elles sont victimes. Certaines disent même que le seul fait d'être marié est plus important que tout et que le reste n'a plus d'importance (même si ce conjoint est violent) ! Pour elles, à leur âge, vivre au côté d'un conjoint ou d'une conjointe (fût-il violent ou pas) procure une certaine sécurité, une bonne image aux yeux de la société. C'est alors, dans la quête de cette sécurité (que procurerait l'homme à la femme selon elles) et surtout la peur de la perdre qui amène ces femmes à se résigner. Il y a également la peur d'être rejeté par la société qui les a vus naître et sans le concours de laquelle il ne s'aurait y avoir vie, qui est aussi un élément qui explique leur comportement. Vu tous ces aspects, on comprend que ces acteurs sociaux puissent préférer accepter la violation de leurs droits au détriment de la sanction sociale, qui induit le rejet et le regard accusateur des autres.

Par ailleurs, en s'appuyant sur le fonctionnalisme systémique de Parsons, on peut dire que ces personnes notamment ces femmes elles mêmes n'ont pas fait le choix libre de l'acceptation de la violation de leur droit. En effet, il s'agit là comme le disent les fonctionnalistes de choix sous contraintes, lesquelles sont non seulement matérielles mais surtout symboliques puisque la société béninoise, a véhiculé pendant longtemps certaines valeurs et normes qui orientent donc les actions de ces personnes.

Les faits comme l'excision, la soumission de la femme à son mari, le mariage précoce, la polygamie, et autres qui constituent des facteurs qui contribuent à la persistance des écarts genres, servent pour T. Parsons (*Elément pour une sociologie de l'action*: 1955)⁶⁵ à quelque chose et donc ont une utilité au sein de la société. Ces actions, remplissent pour les fonctionnalistes, des fonctions dont l'essentielle dit Parsons est d'intégrer l'individu dans la société et de contribuer au maintien de cette société. Il s'agit d'un paradigme qui nous aide à comprendre alors que, malgré tout ce qui est fait pour sensibiliser et expliquer les dangers que représentent certaines pratiques (l'excision par exemple) sur le plan de la santé de la femme, on ne soit pas encore arrivé à le bannir des habitudes ; ni à appliquer ou faire appliquer les lois pour punir les fautifs dans ce cadre. Implicitement, tout porte à croire que tout le monde au Bénin est complice de la non application des textes de lois pour réduire les écarts genres. Car, ces normes et valeurs ont été si intériorisées au cours du processus de socialisation que leur rejet est

⁶⁵ Talcott Parsons, 1955, *Elément pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon pp109-182.

difficile. Puisque, aucune volonté véritablement engagée des décideurs ne se fait sentir pour punir et faire appliquer les lois. Mais, en nous inscrivant dans la nuance apportée par R.K. Merton (Eléments de théorie et de méthode sociologique:1949)⁶⁶ au fonctionnalisme de Parsons, nous pensons avec lui que, toutes les pratiques sociales n'ont pas nécessairement une fonction intégratrice comme le dit Parsons. Puisque, l'intégration d'un « individu » peut se faire par d'autres pratiques sociales que l'excision qui au lieu de rendre service à la société à des revers qui détruisent la vie des acteurs sociaux principalement des femmes et des enfants qui constituent le socle sur lequel cette société devrait se reposer.

Par ailleurs, à en croire Merton, les fonctions peuvent être manifestes ou latentes. Ainsi, certaines pratiques comme l'excision, en s'inscrivant dans sa perspective (et selon la définition qu'il donne de fonctions latentes), remplissent des fonctions qu'on peut qualifier de fonctions latentes puisque échappant à la perception immédiate que ceux qui le pratiquent ont du social. On comprend alors que malgré les dégâts que les violences faites aux femmes causent (exemple de l'excision) sur le corps de la femme et sur sa santé, les acteurs sociaux (précisément les femmes elles mêmes et certains parents) continuent de donner leurs enfants à exciser alors qu'ils auraient pu très bien refuser. Certains parents rencontrés ont même déclaré avoir déjà perdu une fille du fait de l'excision mais pourtant vont eux-mêmes appeler les exciseuses qui quittent le village et viennent jusqu'en ville exciser d'autres de leurs enfants filles. C'est un comportement paradoxal à la limite. Mais il s'agit là des actions individuelles qui parce que ayant une signification pour leurs auteurs, concourent à la pérennisation de ces pratiques pourtant déjà interdites par la loi. On comprend alors avec Parsons que ces pratiques non seulement concourent à intégrer ces personnes qui l'acceptent dans leur société mais contribuent aussi au maintien de cette société.

Pour nous, tout ce qui existe n'est pas forcément nécessaire comme les fonctionnalistes semblent le dire, les pratiques comme l'excision et toutes les autres formes de violences faites aux femmes au nom de la culture constituent à nos yeux des *fractures sociales*.

Cependant, nous nous mettons d'accord avec Lévi-Strauss (*Anthropologie structurale* : 1973)⁶⁷ pour dire que les relations sociales sont régies par des règles qui

⁶⁶ R.K. Merton, 1949, Eléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Plon, pp27-139.

⁶⁷ Lévi-Strauss, 1958 *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 450p.

« agissent » et « parlent » par l'intermédiaire des hommes et que les phénomènes culturels en sont l'expression concrète mais inconsciente. La société de ce point de vue structuraliste, est donc organisée par des structures qui sont cachées dans les réalités et ne sont pas directement observables par les membres de la société. Ces normes et ces structures qui organisent les sociétés guident le pas des acteurs sociaux et conditionnent alors leur vie. C'est cela qui explique la persistance des écarts genre malgré tout le travail qui est fait.

Mais, en partant de l'hypothèse des sociologues de l'interactionnisme, hypothèse selon laquelle les "individus" donc les acteurs sociaux sont des sujets conscients, et que leurs actions ne correspondent à aucune logique qui leur soit extérieur, alors les choix qu'ils font ne sont pas des choix nécessairement sous contraintes, mais des choix voulus et acceptés par eux. Leurs actions et le sens qu'ils en donnent dépendent de leurs relations avec les autres. Dans cette perspective, les normes et les rôles sociaux ne sont donc pas des données qui s'imposent aux individus mais des constructions qui apparaissent, perdurent ou se transforment au cours des multiples interactions. À partir de ce moment, les acteurs sociaux qui sont *des sujets conscients* peuvent influencer le cours des choses. Ils peuvent réfléchir et opérer des choix conscients qui ne risquent pas de leur porter préjudice mais qui concourent plutôt à leur préservation, à la protection de toutes les couches de la société que sont les hommes et les femmes.

Ainsi, même si les différences de rôles et responsabilités entre hommes et femmes découlent de la socialisation qui ont façonné des schémas de masculinité et de féminité, à partir du moment où, toute organisation sociale qui existe est l'œuvre des hommes, ces derniers ont donc le droit de transformer leur société si leur bien-être est compromis.

Il est vrai et nous le reconnaissons avec les interactionnistes que ces idées ne vont pas de soi. Puisque, c'est dès le bas âge que, l'acteur social est soumis à des processus qui façonnent son mental, sa psychologie, etc et acquière des attitudes et réflexes lui permettent de s'affirmer vis-à-vis de sa société et par rapport à lui-même comme masculin ou féminin. « Les hommes et les femmes apprennent les rôles et intériorisent les référents qui dictent leur interaction selon leurs cultures, leurs religions, les facteurs contextuels (économiques, politiques, géographiques et historiques), les possibilités de l'avenir. » Ceci amène donc à conclure que les rôles de sexe, attributs et comportements sociaux, mentalités et façons de faire des hommes et des femmes, sont tributaires des contextes et de l'histoire. Ils sont dynamiques et variables au sein des cultures et d'une

société à l'autre. Puisque la société n'est pas une donnée pour toute, elle ne peut donc pas être réduite son fonctionnement.

D'ailleurs, les fonctionnalistes disent que, si deux personnes décident de s'unir pour des raisons qui leur semblent personnelles, il leur échappe peut-être que la famille remplit des fonctions au sein d'une société, fonction de socialisation mais également fonction de procréation. Seulement, certaines pratiques qui perdurent au nom de cette socialisation, et qui contribuent à la persistance des écarts genre, empêchent l'acteur social de jouer d'autres de ces fonctions comme la procréation pour cette même société. La caractérisation sociale du genre, comme tout construit social, peut alors et doit varier en fonction des contextes et des situations données.

En somme, il existe réellement des déterminants sociologiques et culturels validés par un système social qui n'a pas pris conscience de ces systèmes de valeurs et qui influencent la mise en œuvre effective de l'approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin. Ce sont surtout les effets de ces déterminants qui expliquent les inégalités identifiées par rapport à la femme et qui influencent sa vie à travers : i) la participation au processus décisionnel; ii) le mariage ; iii) l'accès à l'éducation ; iv) l'accès à l'emploi et au revenu ; v) l'accès aux soins de santé, y compris la santé de la reproduction ; vi) l'accès à la terre ; et vii) l'accès aux crédits et micro - crédits, largement détaillées au chapitre2, section 2.1 du présent document.

Il existe aussi des facteurs économiques, politiques et environnementaux qui influencent la prise en compte du genre dans les projets et programme de développement au Bénin.

En effet, l'engagement d'une femme dans toute activité, qu'elle soit économique, culturelle ou politique, est subordonné à l'autorisation de l'homme. Cette réalité demeure dans les attitudes, les croyances et les perceptions des individus. Elle se traduit aujourd'hui par la faible représentation des femmes dans les institutions de l'Etat et aux postes de responsabilité politique ou administrative. Le pourcentage de femmes au sein du gouvernement depuis le renouveau démocratique, de 1991 à 2007, a fluctué entre 10 et 23%. Quant à la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, le tableau n'est pas plus reluisant ; le taux de féminité le plus élevé est de 12,19% (deuxième mandature : 1995-1999)⁶⁸. Cette faible participation des femmes au processus décisionnel *est*

⁶⁸ Statistiques collectées par le Laboratoire d'Appui au Management et des Etudes Novatrices dans le cadre de la deuxième édition (en cours) du livre Blanc sur la femme béninoise, sous financement de la Fondation Friedrich Ebert.,

aggravée par (i) la faible participation des femmes aux activités politiques et publiques, (ii) la faible application des règles de l'équité dans les instances nationales et locales de gouvernance et surtout dans les structures de la vie sociale, (iii) la réticence des partis politiques de positionner les femmes sur les listes électorales, et surtout en position favorable à leur élection constituent les facteurs politiques qui entravent la prise en compte du genre. Enfin, *au niveau structurel*, les causes tels que : (i) l'insuffisante activité des organisations de promotion de la femme, (ii) l'absence de toilettage systématique des textes pour se conformer à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) sont autant de facteurs qui influencent la promotion du genre.

A l'analyse, et tenant compte des réponses données par les enquêtés aux questions relatives au genre, cette persistance des écarts genre s'expliquent aussi entre autres par le fait que, *parmi les instruments internationaux, la convention sur la femme demeure celle à l'égard de laquelle les Etats qui l'ont ratifié, ont émis le plus grand nombre de réserves*. En effet, le fait déjà que presque toutes ces réserves portent sur l'esprit même de la convention, qui vise à modifier les rapports hommes et femmes dans le domaine privé est l'un des facteurs qui explique et qui entraîne la résistance remarquée dans les faits quand à son application réelle; même si les discours officiels des décideurs stipulent autre chose.

D'autres facteurs explicatifs de ces résistances ou non application dans les faits de cette convention sont la persistance des rapports de forces historiques (forces économiques et sociales) lesquels continuent de favoriser la violence exercée à l'encontre des femmes et l'exploitation du travail féminin et du corps de la femme. L'exemple palpable en est que les femmes économiquement défavorisées sont les plus exposées au harcèlement sexuel, à la traite et à l'esclavage. Elles sont aussi employées comme main d'œuvre servile ou main-d'œuvre peu rémunérée dans de nombreuses entreprises. Les cas sont légions à travers le monde entier. Les fonctionnalistes de ce point de vue ont donc eu raison de penser que les choix des individus sont des choix sous contraintes, contraint matérielle (exemple du revenu dans le cas présent), mais aussi contraintes symboliques puisque la société comme nous l'avons dit plus haut, véhicule des normes et des valeurs qui orientent les actions. En tant que acteurs sociaux, les femmes elles mêmes pouvaient refuser ces normes et valeurs, mais leur intériorisation au cours du processus de socialisation a rendu cette attitude peu probable.

Notons quand même par ailleurs que, si l'hypothèse est vérifiée au point de vue de l'analyse positiviste qui établit le fait de l'existence acceptée de ces déterminants, elle peut aussi apparaître nuancée si l'on interprète ou que l'on veuille modifier cette réalité.

En effet, de l'antiquité à nos jours, il est reconnu que la femme joue de grands rôles dans la société qui devraient permettre aux théories contemporaines de reconnaître d'emblée ses droits. Nous en voudrions pour preuve, les rôles joués par les braves amazones de la dynastie royale d'Abomey, les rôles de gardienne des réalités culturelles que les femmes 'Nangbo' jouent dans les couvents Vodou, les rôles joués par les femmes "Tanyinon" au niveau des chefferies traditionnelles au moment des rituels de reconnaissance ou de demande devant des divinités, etc. Mais compte tenu de l'analphabétisme prononcé des femmes en général et de la femme rural en particulier, le leadership féminin fait défaut donnant ainsi la primauté à l'émergence des *déterminants sociologiques et culturels* qui continuent encore de pérenniser l'écart genre.

Nous estimons qu'une réflexion contemporaine en faveur du genre doit être menée avec la présence de la femme pour annihiler ou atténuer progressivement ces déterminants pour le bonheur de l'Homme et le développement durable. Ainsi, la *deuxième hypothèse est aussi vérifiée*.

5.3. Hypothèse H3:

le manque d'engagement véritable, l'absence d'un schéma directeur efficace de suivi et d'évaluation dans les actions menées et l'exécution d'actions peu concertées par les différents acteurs compromettent l'efficacité des rôles qu'ils jouent dans l'élaboration des politiques et l'organisation des plaidoyers et sensibilisations en vue de l'intériorisation du genre et son renforcement dans les projets et programmes de développement au Bénin ;

Cette hypothèse a surtout été testée à travers l'analyse des rôles des acteurs. Mais il faut préciser que cette analyse n'a été réellement approfondie qu'en ce qui concerne deux acteurs principaux que sont le gouvernement et les partenaires au développement. Le rôle des ONG et réseau d'ONG de même que les communautés à la base n'a pas pu être analysé de façon approfondie. Ceci s'explique par le caractère peu visible des activités des ONG intégrant le genre dans les projets de développement communautaire.

La plupart des ONG rencontrées intervenant dans les projets considérés dans les études de cas, mènent des activités relatives au Genre mais avec une traçabilité peu tangible dans leurs rapports d'activité, ce qui n'a pas favorisé une évaluation exhaustive

de leur travail d'intériorisation de l'approche genre dans le développement communautaire. De plus, l'absence d'un plan de suivi - évaluation dans le principe de gestion de ces ONG a fondamentalement compliqué l'analyse au niveau de cet objectif. Pour ce qui est des communautés à la base, la question du genre n'est pas encore claire dans leurs actions. Elles manquent d'assez d'information à leur propre niveau ce qui ne rend pas visible ni pertinent le rôle qu'elles jouent en matière de genre d'une part.

D'autre part, la volonté des gouvernements successifs du Bénin de tenir compte du genre dans les documents programmatiques d'aide à l'action et aux décisions, s'est manifestée théoriquement de façon tangible à partir des constats faits sur le terrain lors de l'enquête. Le Bénin avec l'appui des partenaires au développement, notamment l'UNFPA, a réalisé la DEPOLIPO en 1996 dont l'actualisation a pris en compte le Genre. L'élaboration du DSCRP a pris en compte le Genre pour corriger les faiblesses du DSRP 1. Les programmes d'actions des différents gouvernements se sont inspirés de ces documents programmatiques pour tenir compte du genre. L'installation des points focaux et des groupes thématiques genre dans tous les ministères, sont autant d'éléments positifs qui illustrent cette volonté. Mais seulement, cette volonté reste trop à l'état théorique. Aucune concertation ne se fait entre les différents acteurs qui interviennent dans ce domaine du genre.

En effet, la DPFGE qui est chargée de coordonner les actions de tous les acteurs dans ce sens, ne joue pas son rôle. Aucune des ONG rencontrées sur le terrain ne sait que la DPFGE devrait jouer ce rôle de coordination. A travers notre recherche, il a été constaté que chaque acteur que ce soit le gouvernement, les partenaires, les ONG, chacun élabore ses stratégies et la met en œuvre comme il le veut selon les priorités qu'il se fixe. C'est la preuve qu'il n'y a pas un schéma directeur sur le plan nationale qui oriente et fédère les actions dans un creuset pour faciliter leur suivi. De même aucun système de suivi-évaluation au plan national des actions menées par chaque acteur sur le terrain n'existe. Même l'OFFE chargé de capitaliser sur son site web les données de tous les projets ou programmes, de toutes les actions en faveur de la famille, de la femme et de l'enfant faute de moyens (disent ces cadres), ne dispose pas d'assez de données chiffrées sur la femme et son évolution dans la société en tant que groupe spécifique. Son site web est très pauvre en données de ce genre et ne capitalise même pas les quelques avancées obtenues dans ce domaine par tous les acteurs.

Les problèmes d'internalisation que posent l'approche genre et la non application des textes de lois votés et promulgués en la matière sont des preuves que les acteurs ne

jouent pas ou pas assez, ou à la limite jouent mal leur rôle. L'analyse des rôles et des capacités a prouvé les failles qui se ressentent au niveau des rôles joués par chaque catégorie d'acteurs. De plus, les plaidoyers, les lobbying et les sensibilisations organisées par certaines ONG sont non suffisamment engagés. Il s'agit des actions trop éparses, peu structurées et peu coordonnées, mal managées dans une absence totale d'un cadre de concertation véritablement fonctionnel. Tout ceci explique et cautionne le peu d'engagement des politiques dans la concrétisation dans les faits des actions à mener pour réduire les écarts genre.

Par ailleurs, à travers cette recherche, on a constaté que beaucoup de problèmes se posent au niveau de la coordination de ces projets et programmes et ne facilitent pas la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre logique de ces projets et qui devraient induire une certaine réduction des écarts genre. En effet, les problèmes constatés sont : i) l'absence d'un plan de gestion des risques pour une assurance qualité dans le management de ces projets objets de l'étude de cas ; ii) l'absence et la non mise en place d'un mécanisme efficace et véritablement fonctionnel de gouvernance concertée au niveau de tous les acteurs qui sont impliqués dans la mise en œuvre de ces projets sur le terrain. Toutes ces insuffisances appuyées par l'absence d'un dispositif efficace et fonctionnel de suivi-évaluation compromettent l'atteinte des objectifs ou parfois conduisent à des résultats qui laissent peu d'effets et plus tard peu d'impacts en ce qui concerne en tout cas le genre.

Parfois appelée « management » de projet, la gestion d'un projet se caractérise normalement par une méthode de gestion basée sur une démarche à la fois spécifique et structurante avec l'application de connaissances, de compétences, d'outils et de techniques adaptés aux activités du projet surtout des activités sensible comme celle relative au genre. Mais, le manque de compétence en genre au niveau des cellules de suivi évaluation de ces projets (lorsqu'une telle cellule existe) et l'inadéquation parfois des outils et/ou techniques utilisés dans la mise en œuvre de l'approche genre dans ces projets met en cause l'esprit de management nécessaire pour leur conduite. Ce sont des aspects qui ne facilitent l'atteinte de l'équité et l'égalité souhaités.

De plus les programmes en tant plus grand que les projets, (puisque généralement constitué d'un ensemble de projets cohérents visant un objectif commun) devraient être davantage orientés vers l'attente d'un objectif plutôt que vers la réalisation de produits spécifiques isolés. Mais en fait, on a constaté dans cette étude que, tout se passe dans certains de ces programmes comme s'il s'agissait de plusieurs projets juxtaposés sans

une cohérence en tout cas dans la conduite des activités de terrain. Egalement, on a l'impression comme si chaque responsable de composante est un coordonnateur d'un projet à part. La concertation nécessaire et le leadership que devraient développer les coordonnateurs de ces programmes laissent beaucoup de faiblesses. Si l'on part du fait qu'un programme est de plus longue durée, certain pouvant avoir même un caractère permanent alors l'absence de fil conducteur, de lien de cohérence dans les différentes composantes de ces programmes compromettent à coût sûr la visibilité et le suivi des actions en faveur du genre. Cette absence de cohérence parfois remarquée compromet l'atteinte de l'objectif commun dans ces programmes.

En somme, les documents programmatiques existent, beaucoup de cadre et d'instruments de promotion du genre sont créés mais ne sont pas véritablement fonctionnels. L'absence de coordination réelle des actions de promotion du genre, l'absence d'un schéma de suivi évaluation fonctionnel et donc bien élaboré avec des indicateurs claires et précis et régulièrement analysés défavorisent non seulement une capitalisation des actions menées, mais une réorientation à temps des actions pour plus de résultats. Tous ces aspects compromettent l'efficacité des rôles joués par chaque acteur identifié dans l'élaboration des politiques et l'organisation des plaidoyers et sensibilisations en vue de l'intériorisation du genre et son renforcement dans les projets et programmes de développement au Bénin. On en conclut donc que cette hypothèse *est également vérifiée*.

Au regard de l'analyse des forces et faiblesses, au regard de l'analyse des rôles et capacités et vu l'approche participative utilisée dans la conduite de ce travail de recherche, nous estimons que des perspectives stratégiques peuvent être formulées et pourront servir de base dans l'élaboration d'un cadre logique pour des projets ou programmes futurs, et pourront donc être opérationnalisés dans ces cadres.

**SIXIEME CHAPITRE :
PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LA
PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES
PROJETS ET PROGRAMMES DE
DEVELOPPEMENT AU BENIN.**

CHAPITRE 6 : LES PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU BENIN

En s'appuyant sur les esquisses d'analyses diagnostiques faites, en les croissant avec l'analyse des rôles et capacités, et sur la base de la vision du Bénin en matière de genre, quelques propositions de perspectives stratégiques peuvent être formulées

6.1. FORMULATION DE LA VISION

La vision est une image –destination et doit constituer un idéal susceptible de rassembler les différents acteurs qui concourent à l'atteinte des objectifs de développement du pays dans le cadre de la prise en compte du genre dans les projets et programmes de développement. Dans cette optique, nous pensons que, pour plus de concertation et plus de résultats, et pour faciliter le suivi et l'évaluation des actions, toute forme de perspective devrait s'inscrire dans la vision globale du Bénin en matière de promotion du genre. Car cette vision découle des fondements politiques, institutionnels et juridiques du pays et a été clairement définie. (Benin 2025, Alafia) Elle est formulée comme suit :

Vision de la Promotion du Genre au Bénin : « À l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable »⁶⁹.

6.2. FORMULATION DES PERSPECTIVES STRATEGIQUES

S'appuyant sur la vision ci-dessus et les résultats précédents, nous proposons les perspectives stratégiques pouvant servir de repère pour la prise en compte améliorée du genre dans les projets et programmes de développement objets de notre étude de cas. En effet, sur la base de l'égalité et de l'équité entre homme et femme dans tous les domaines et sphères d'activités humaines à l'horizon 2025, et suivant les facteurs internes et externes qui influencent le système « Projets spécifiques étudiés », une Matrice des perspectives Stratégiques a été élaborée. Elle consiste à opposer les forces et les

⁶⁹ Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin., Décembre 2008, P 26. (op. cit.)

faiblesses dudit système (les projets) aux menaces et aux opportunités de l'environnement extérieur. Le tableau ci-dessous donne une configuration synoptique de la démarche de génération des perspectives stratégiques.

Facteurs internes	Forces	Faiblesses
Facteurs externes		
Opportunités	Stratégie : Utiliser ses forces pour tirer avantage des opportunités	Stratégie : développer des stratégies pour surmonter ses faiblesses dans le but de tirer avantage des opportunités
Menaces	Stratégie : Utiliser ses forces pour faire face aux menaces ou éviter les menaces	Stratégie : viser à minimiser à la fois ses faiblesses et les menaces

Celle-ci a permis de retenir, au terme des analyses faites, cinq (05) orientations stratégiques qui ont été ensuite déclinées, suivant le test de cohérence, en stratégies⁷⁰ susceptibles de permettre la prise en compte du genre dans les Projets et programmes de développement au Bénin.

Les stratégies formulées et retenues permettront si elles venaient à être opérationnalisées, d'éliminer systématiquement les principales faiblesses identifiées et qui ont été prises en compte dans l'élaboration de la matrice des orientations stratégiques. En outre, les autres faiblesses seront éliminées dès lors que les résultats attendus seraient obtenus, étant donné que la formulation des résultats et indicateurs en a tenu compte, autant que faire se peut. Les stratégies retenues sont formulées comme suit :

***Première stratégie :** faire un lobbying en direction du gouvernement en vue de l'élaboration et la mise à disposition des décrets d'application des lois votées et promulguées existants en faveur du genre.*

S'appuyant sur les engagements et conventions internationaux pris en matière de genre, le Gouvernement du Bénin avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a élaboré des textes de lois valorisant le genre. Ces lois sont votées et promulguées. Mais l'application de ces lois se trouve confrontée à l'absence de leurs décrets d'application.

⁷⁰ Les stratégies ainsi formulées ne sont pas des stratégies de mise en œuvre opérationnelle. Par conséquent, elles ne sont pas à confondre avec les stratégies opérationnelles qui sont ici indiquées comme étant les principes de mise en œuvre opérationnelle.

Ce qui ralentit leur opérationnalisation et internalisation par leurs bénéficiaires que sont les femmes et les hommes. Il urge en effet que les différents partenaires du Bénin (le FIDA et l'UNFPA) conditionnent le financement des projets pour lesquels on les sollicite à la mise en place des dits décrets et appuyer le gouvernement pour ce qui est de l'UNFPA à les disséminer sur le terrain.

Deuxième stratégie : renforcer l'intégration effective du genre en tenant compte des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme dans la formulation des projets et programmes ainsi que leur application à tous les niveaux d'intervention dans l'exécution des dits projets et programmes financés.

Le genre apparaît comme une approche transversale de développement et doit faire l'objet d'utilisation exhaustive à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Il est utile donc d'en faire un ancrage institutionnel fondé sur les textes nationaux et internationaux favorables⁷¹ à l'égalité et l'équité entre homme et femme dans tout projet et programme de développement formulés et mis en oeuvre.

Troisième stratégie : mettre en place un cadre de concertation de tous les acteurs pour le renforcement du débat public et du dialogue social sur l'équité au profit du genre et l'habilitation de la femme.

L'importance des déterminants liés à la mise en oeuvre de l'approche genre et liés aux rôles joués par la femme dans la société, exigent qu'on mette au cœur de la prise en compte du genre dans les projets et programmes, une gouvernance concertée devant renforcer au niveau de tous les partenaires, de toutes les forces vives de la nation et les acteurs de la vie publique, la concertation, le dialogue et les échanges sur la thématique.

Quatrième stratégie : Mettre en place des mesures concertées rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et femme dans l'accès aux ressources et aux structures de prises de décisions dans toutes les zones d'intervention des projets et programmes.

⁷¹ Il s'agit de textes qui assurent effectivement l'accès égal de l'homme et de la femme au pouvoir législatif, judiciaire et exécutif.

Il s'agit de faire une concertation profonde avec les leaders d'opinions, les gardiens de la tradition (chef religieux, autorités traditionnelles diverses) et toutes les forces vives de la société béninoise dans l'élaboration de toutes formes de stratégies visant à promouvoir le genre dans les projets et programmes. Le processus de formulation des besoins et des activités doit être alors véritablement participatif.

***Cinquième stratégie :** Renforcer l'implication des partenariats locaux (CPS, société civile, IMF) notamment des ONG et le leadership féminin, pour appuyer la participation des femmes au processus de prise de décision, leur accès à la micro finance et la mise en œuvre d'activités économiques rentables.*

Les institutions membres des Organisations de la Société Civile (notamment les ONG) apparaissent comme de véritables porteurs de changement avec lesquelles il existe un avantage comparatif de les intégrer à la promotion du genre dans une approche participative globale tant au niveau national qu'au local. Les renforcer pour plus d'engagement de leur part est une clé de voûte pour l'enracinement du genre dans le développement local. Par ailleurs, les problèmes des femmes ne peuvent être résolus que par les femmes elles-mêmes. C'est pourquoi il faut renforcer leurs capacités à développer leur leadership. Mais la réussite de tout ceci nécessite de conscientiser aussi les hommes (compagnon, fils et père des femmes) pour la promotion du genre

***Sixième stratégie :** Mettre en place un système fonctionnel et efficace de suivi-évaluation de la situation de la femme et de son habilitation*

Une meilleure gestion de la situation de la femme et de son habilitation, suppose la mise en place d'une base de données sur le genre dont le traitement, l'analyse et l'interprétation permettra de suivre et d'évaluer de façon optimale la situation de la femme en particulier et du genre en général. Dans cette optique, la mise en place d'un système efficace de suivi - évaluation apparaît opportun.

CONCLUSION

Le présent travail de recherche, grâce à l'approche participative utilisée, a impliqué tous les acteurs des projets/ programmes de Coopération Bénin-UNFPA, et également FIDA, des chefs traditionnels, des autorités politico administratives, des élus locaux, des responsables d'ONG et réseaux d'ONG, des personnes ressources enquêtés, les populations et les membres des groupements bénéficiaires. Ceux-ci constituent les enquêtés majoritaires touchés à qui s'ajoutent plusieurs acteurs des projets et programmes du MAEP, le Ministère de la famille et de la Solidarité Nationale, des OSC et autres bénéficiaires qui ont été réunis autour d'un consensus à chacune des étapes du déroulement de ladite recherche.

Au terme de ce travail, l'analyse des données collectées a révélé que l'intégration du genre en tant qu'approche dans les politiques, les projets et programmes de développement est pertinente et constitue un véritable instrument pour accompagner le Bénin dans la résolution de ses grands problèmes de population et développement. Il s'agit d'une approche qui, si elle intégrait les préoccupations réelles des communautés bénéficiaires des actions, si les stratégies élaborées pour la mettre en œuvre sont réellement appropriées, pourrait permettre d'attendre l'équité souhaitée. Cette équité induirait un développement durable où hommes et femmes partageraient le pouvoir et les prises de décisions.

Les résultats obtenus tant au niveau opérationnel qu'institutionnel semblent démontrer que les structures de mise en œuvre, les partenaires au développement et le gouvernement, sont engagés à améliorer d'une part, la qualité de vie des couches défavorisées et marginalisées. D'autre part, ces acteurs dans leur intervention ont essayé de valoriser les potentialités des cadres intervenant dans le domaine genre afin qu'ils contribuent efficacement à l'amélioration du statut juridique et socio-économique de la femme. Leur intervention a été faite à travers des formations de renforcement de capacité et de divers autres appuis aux cadres acteurs de la mise en œuvre des politiques et aux populations bénéficiaires. Au total, plusieurs avancées ont été notées:

- ☛ *la prise en compte progressive de l'approche Genre dans la plupart des documents programmatiques ;*
- ☛ l'atténuation des problèmes de genre grâce aux sensibilisations, plaidoyers et vulgarisation des textes de lois en direction des populations à la base ;

- ☞ *la diminution de la pénibilité du travail des groupements de femmes accompagnés par l'ensemble de ces projets et programmes surtout ceux du MAEP ;*
- ☞ *une certaine autonomisation des femmes et jeunes bénéficiaires de ces projets et programmes par l'octroi de micro-crédit ou l'accompagnement et la mise en relations de ces bénéficiaires avec les institutions de micro finances ;*
- ☞ *les renforcements de capacités en matière de gestion administrative et financières, et autres renforcements de capacité en techniques de production et de transformation ;*
- ☞ *les suivi- appuis conseils et les sensibilisations (IEC/CC) ;*
- ☞ *les actions de lobbyings de certaines ONG pour plus de considération à la femme et le respect de ces droits et pour sa participation effective au processus de développement surtout aux instances de décisions.*

Ces performances obtenues dans l'exécution des projets et programmes s'expliquent par des facteurs favorables qui ont montré les raisons des succès. Comme facteurs explicatifs, on peut retenir entre autres:

- la volonté politique ayant permis le vote des textes organiques comme i) la loi portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin, ii) la loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA/IST, iii) le code de la famille, des personnes et des biens, iv) la loi portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines, etc.
- l'adhésion des différentes couches sociales (certaines populations à la base),
- l'implication des ONG dans les actions de promotion du genre ;
- La disponibilité de l'assistance technique et financière des partenaires au développement (ici l'UNFPA), qui a permis l'élaboration de plusieurs documents normatifs importants pour mieux gérer les problèmes genre, comme par exemple : le document de politique nationale en genre,
- la disponibilité de l'assistance technique et financière des partenaires au développement (le cas du FIDA) qui a permis l'élaboration de plusieurs projets et programmes de développement intégrant le genre dans leur politique et stratégies d'intervention;
- l'existence de groupes thématiques genre, etc.

Toutefois, malgré ces facteurs favorables sus - cités, force est de constater que l'impact sur le genre n'est pas encore visible. Les femmes sont toujours marginalisées, les jeunes surexploités et sans avenir certain.

En effet, des facteurs défavorables sont aussi notés et peuvent expliquer les échecs enregistrés ou l'annihilation des avancés obtenus de façon concrète sur le terrain.

Au titre des déterminants qui expliquent les échecs ou qui ont limité les résultats de ces projets et programmes, ils sont liés en général au système de gestion et à l'environnement de ces programmes et projets. On peut donc retenir entre autres :

- la faible appropriation du concept d'équité et d'égalité du genre par les décideurs et autorités politiques nationales et traditionnelles ;
- la non visibilité de l'organisation au sein des structures de mise en œuvre des actions sur le genre (le cas du ministère de la famille à travers ses différentes directions chargées du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation de toutes les actions en faveurs de la promotion du genre) au sein de ces projets et programmes.

Cet aspect s'illustre le plus souvent par une coordination peu opérationnelle expliquée par l'absence d'un schéma directeur de coordination des actions en faveur du genre, l'absence d'une boussole de coordination qui endigue la dynamique des acteurs chargés de la mise en œuvre des actions initiés dans ces projets programmes pour promouvoir et intégrer l'approche genre;

- l'insuffisance d'une direction des projets qui se remarque d'une part, par un faible rayonnement du contenu des projets et ou programmes, et par la mise en œuvre des actions et stratégies non appropriées en matière de genre au sein des structures. D'autre part, une absence de culture et d'expertise en matière de gestion de projet pour combiner des stratégies et tenir compte des pesanteurs sociologiques du milieu dans la mise en œuvre des actions initiées.

Cette faiblesse porte un coup aux effets au cours de l'exécution des projets, et aux impacts quant à leur durabilité après la fin des projets;

- une faible synergie du trinôme Coordonnateur des projets ou programme, les DPP et le gouvernement, pour mobiliser à temps la contrepartie béninoise;
- une approche par activité et non par résultats comme l'exige le principe de la gestion axée sur les résultats;
- une insuffisance de personnel qualifié et véritablement engagé pour la cause de la promotion du genre au sein des structures de mise en œuvre des projets/programmes, au sein des prestataires de services engagés par ces projets et programmes pour leur mise en œuvre opérationnelle sur le terrain.

Cette insuffisance est aussi remarquée au niveau des composantes de projet chargé de la mise en œuvre des activités initiées. Bon nombre d'entre eux ne comprennent la plupart du temps pas les contours et tous les aspects du genre en tant qu'approche et outils de développement durable.

- une mauvaise appréciation des besoins réels et susceptible de promouvoir le genre lors de l'élaboration des PTA⁷² ; et parfois même du projet ou programme lors de la phase d'identification et de formulation des indicateurs et des objectifs bref du cadre logique ;
- l'absence dans la coordination de ces projets des experts qualifiées sur les questions du genre au sein des cellules de suivi - évaluation (puisque, les responsables n'ont souvent aucune notion pour la plus part sur les types d'indicateurs à rechercher et les analyses pertinentes à faire pour réellement parler de la mise en œuvre de l'approche genre).
- l'insuffisance de documentation et d'archivage des données au niveau des structures de mise en œuvre des projets et programmes sur les actions menées en faveur de la promotion du genre;
- la faible appropriation des approches et méthodes d'analyse genres par les structures de mise en œuvre elle même;
- l'existence de pesanteurs sociologiques psychologiques et culturelles entravant le leadership féminin et par ricochet le genre ;
- la faiblesse notée dans l'opérationnalisation des systèmes de suivi évaluation.

Au fait, les mécanismes de suivi évaluation sont défectueux et ont montré leur limite par leurs méthodologies et les outils d'analyse genre utilisés.

A tout cela vient s'ajouter l'absence de cadre logique bien élaboré, ce qui ne permet pas de fixer les benchmarks pour évaluer les performances réelles des actions du MFPE (en particulier) en matière de genre.

La méthode d'analyse du genre utilisée pour la plus part dans ces projets/programmes est une méthode qui ne tient pas suffisamment compte « de donner du pouvoir » aux femmes en tant que tel pour changer véritablement la vie de cette couche et réduire dans les faits les écarts genres.

Néanmoins, l'intégration du genre a permis de renforcer le « leadership féminin » a un certain point de vue. Les résultats obtenus par chacun de ces projets objet de l'étude de

⁷² Plan de Travail Annuel.

cas en témoigne. D'autre part, les statistiques différenciées par sexe permettent de suivre la participation de chaque composante de la société à la vie de celles-ci et de connaître l'incidence des actions menées dans ces projets sur chaque couche bénéficiaire.

Au vu de tout ce qui précède, il importe de noter que des performances ont été atteintes dans le cadre de l'exécution des activités en faveur de l'équité et l'égalité des sexes et ont permis d'espérer pour une amélioration du statut juridique et socioéconomique de la femme assurant ainsi une meilleure participation au processus de développement. Des textes de loi en faveur des femmes ont été votés, promulgués et certains sont appliqués pour la promotion de l'égalité et de l'équité. La connaissance de l'environnement socio juridique s'est améliorée, la capacité d'intervention des structures chargées de la mise en œuvre des activités en matière genre s'est accrue. La connaissance et la maîtrise du concept genre est remarquée au niveau des ministères mais il reste à l'internaliser et en faire un véritable outil de développement.

Paradoxalement, au-delà de la théorie, ou delà de toutes les méthodes d'analyse, l'intégration de ce concept genre comme instrument de mesure dans les analyses de développement a du mal à prendre au niveau *des grandes instances de décision* de façon générale mais à tous les niveaux de développement de façon particulière au Bénin. Nous n'en voudrions pour preuve que ces quelques exemples qui parlent d'eux-mêmes : *quatre femmes ou cinq dans le gouvernement, selon les gouvernements ; quelques unes aux parlements et à la tête des sociétés et directions.*

Le GED continue par rencontrer d'énormes contraintes. Des résistances à la valorisation complète du statut de la femme persistent encore. D'importants textes de loi restent à voter par l'assemblée nationale, ceux qui sont votés n'ont pas été suffisamment disséminés. Dans la pratique, les textes de loi affrontent le poids de la culture et sont faiblement acceptés. Ils existent alors dans le contexte béninois, des limites à l'opérationnalisation du genre du fait de la non intégration ou de l'insuffisante intégration des « **gardiens de la tradition** »⁷³ et de certaines personnes ressources détentrices de certains savoirs locaux dans l'élaboration de ces stratégies genre dans les politiques et projets élaborés pour promouvoir l'équité et de l'égalité. Il y a aussi **l'existence des castes et la peur de la remise en cause de l'ordre social** jusque là établi, maintenu et entretenu par une forme d'éducation traditionnelle qui a déjà prévu le rôle de chaque composante de la société. En plus de ces contraintes, **il faut ajouter** une forme de

⁷³ Que sont les chefs religieux, les chefs traditionnels, les leaders d'opinion,

socialisation de l'acteur **qui a permis la transmission des habitudes de génération en génération, un conservatisme des pratiques anciennes au « nom de la culture ! »**. La **prolifération de certaines églises et sectes** qui prônent la domination de l'homme sur la femme et qui l'inculquent à leurs fidèles contribuant peut-être ainsi à perpétuer les pratiques de domination et de violence à la limite sur la femme. A tous ces déterminants, il faut ajouter la non prise de conscience en générale des femmes de leur propre personnalité, leur propre valeur en tant qu'être mais en tant que responsable d'une certaine façon de la perpétuation et de la persistance de cet écart genre. Puisque, en restant passive, elles concourent elles mêmes à un maintien des pratiques qui compromettent le développement de leur propre Nation. *En tant qu'acteurs sociaux, fruits de multiples actions réciproques qui forment la trame de la vie sociale, comme le disent les interactionnistes*, les femmes de leur côté devraient aussi réagir, agir et chercher à changer les choses.

Nous concevons certes avec Touraine que la classe dominante tente d'imposer aux dominés une vision du monde et une conception de la créativité qui lui soient favorables. Ces deux classes s'opposent sur la production et la répartition des richesses mais surtout sur l'organisation sociale et culturelle de la société. La société béninoise qui est de type patriarcale, avec les normes et les règles qui la régissent, favorisant de ce fait la primauté de l'homme sur la femme, en est un exemple illustrant. Pour notre part, c'est cette domination, base de l'opposition des intérêts, qui est parfois à l'origine des interdits en défaveurs de la femme. Il s'agit d'une attitude souvent non consciente des acteurs à perpétuer les hiérarchies sociales qui sont dans une certaine mesure les causes profondes de la persistance des écarts genre (toute proportion gardée). Toute fois, la classe dominée a aussi le devoir de résister à l'action de la classe dominante en cherchant à se préserver et à préserver sa vie. Puisque, la personnalité d'un individu se forme au contact des autres, il faudrait que des leçons soient tirées par les femmes (surtout) de ces contacts, de ces rapports d'avec les autres (les hommes) pour faire évoluer les choses. Dans ce contexte, des efforts hardis en termes de plaidoyer, de sensibilisation, d'information, d'éducation et d'explications, restent encore à déployer en direction des couches vulnérables surtout mais en direction de toutes les couches pour faire du genre une approche de développement durable.

Il faudrait en quelque sorte, **une culture du mental**, une certaine forme de « **mental training** » donc de **culture du développement**, pour agir en profondeur non seulement sur l'acteur social et son comportement mais aussi sur sa personnalité afin

d'amener la société toute entière à une prise de conscience collective de ce dysfonctionnement qu'est la persistance de l'écart genre.

Pour y arriver, il faudrait à notre analyse, partir des valeurs de la société béninoise elle-même afin d'y puiser les aspects positifs qui font la promotion de la femme. Il faut chercher à comprendre et à analyser l'histoire du peuple béninois à travers l'histoire par exemple des *femmes amazones, des reines* qui ont été influentes lors du règne de leur fils ou de leur mari, des « *tanyinon* », des femmes membres des sociétés secrètes et gardiennes de la tradition. On pourrait y tirer des aspects qui serviroient de base dans les sensibilisations et permettre d'aller vers le développement souhaité.

Si l'on conçoit avec Gaston Bachelard que, *l'homme est agent et finalité du développement*, toutes les stratégies élaborées pour la promotion du genre, quelles qu'elles soient, devraient tenir compte de l'homme en tant qu'acteur, du « fait psychologique » et intégrer l'idée selon laquelle, la vie extérieure est conditionnée par l'état d'esprit intérieur, l'état mental et que seul un travail sérieux et profond sur ce mental — par une éducation progressive voulue et orientée dans le sens de l'instauration de l'équité et de l'égalité des genres —, pourrait permettre de réduire les écarts. Ce serait une des manières d'aboutir à ce que toutes les couches de la société soient traitées équitablement afin de participer ensemble à la construction d'un monde meilleur.

Ainsi, à partir du moment où la société est constituée des hommes conscients, et que ce sont ces hommes qui créent collectivement la société dans laquelle ils vivent, ils peuvent agir alors sur celle-ci et donc l'amener à agir sur elle-même *en modifiant les référents* et alors *faire disparaître les fractures sociales* que constituent certaines pratiques comme l'excision, comme certaines violences conjugales. Cet effort permettra ainsi à tous les acteurs sociaux de jouer pleinement le rôle que la société leur a confié. **Touraine** appelle « **historicité** » cette capacité qu'à la société à agir sur elle-même. Nous nous inscrivons dans sa perspective, pour reconnaître que, l'organisation économique (par exemple l'organisation du travail) dépend des hommes et donc devrait être constamment renouvelée. Dans cette perspective, l'équité des genres est possible.

Il apparaît en somme que l'effectivité de la mise en œuvre de toutes les stratégies de promotion du genre, rencontre encore d'énormes difficultés qu'il était nécessaire de chercher à comprendre et à appréhender pour que les pays comme le Bénin amorcent en fin un réel développement durable et c'est la raison d'être de ce travail de recherche.

Ne serait-il pas important, voire nécessaire que des dispositions idoines soient prises non seulement dans la formulation des projets et programmes pour l'élaboration

des indicateurs plus significatifs et l'intégration du **cadre d'habilitation de la femme** (comme méthode d'analyse dans tous ces projets/programmes)? Ne serait -il pas important peut-être aussi de combiner ce « **empowerment** » avec d'autres méthodes d'analyse⁷⁴ ou **d'y intégrer d'autres facteurs comme le fait culturel et/ou le fait psychologique ? En procédant ainsi, on pourrait élaborer d'autres modèles d'analyse du genre plus appropriés aux contextes béninois. Ces modèles plus inspirés des faits sociaux ou des faits de culture qui ont toujours existé et qui ont promu des femmes à des hiérarchies élevées dans l'histoire de la société béninoise serviront peut-être plus à améliorer l'exécution des programmes futurs au Bénin. De ce fait l'équité et l'égalité donc la réduction des écarts genre deviendrait une réalité!**

⁷⁴ (Comme celle appelée sous le nom de **l'analyse genre**)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ABI CHEBEL Roula, 2004, *Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise*. Cas de Akkar, 172p ;
2. AFARD, 2003, Recherche féministe francophone : « Ruptures, Résistances et Utopies », Echo N°12 ;
3. d'ALMEIDA Massan, *genre en action*, AWID Carrefour, Vol.6 N° ;
4. AMBASSADE ROYALE DE DANEMARK, juillet 2002, *Propositions d'axes méthodologiques pour l'intégration ou le renforcement des aspects genre dans les secteurs de l'agriculture et du transport, rapport définitif*;
5. AMBASSADE ROYALE DE DANEMARK, janvier 2006, *Cadre opérationnel de la stratégie genre dans les programmes/projets de DANIDA au Bénin*;
6. BANNER Lois W., 2003, *Intertwined lives: Margaret Mead, Ruth Benedict, and their circle*, Knopf, New York, 540 p;
7. BARRAUD C., 2001, "La distinction de sexe dans les sociétés. Un point de vue relationnel", *Esprit*, n°213, p105-129 ;
8. BENEDICT R. in *Échantillons de civilisation*, Gallimard, 1950, 311p ;
9. BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2000, "Introduction : Les courtiers entre développement et État", in idem (éds), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD, Karthala, p5-42 ;
10. BLUNDO G., 1994, "Le conflit dans l'Entente. Coopération et compétition dans les associations paysannes du bassin arachidier sénégalais", in J.-P. Jacob, Ph. Lavigne Delville (éd.) p 99-120;
11. BLUNDO G., 1995, "Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais", *Cahiers d'Etudes Africaines, La démocratie déclinée*, 24 -1 (137) p 73-99;
12. BONTE Pierre et IZARD Michel (dir.), 2008, « Ruth Fulton Benedict », in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, (1^{re} éd. 1991), pp. 112-113 ;
13. de BRUIJN M., 2000, "Rapports interethniques et identité : l'exemple des pasteurs peuls et des cultivateurs hummbeeBe au Mali central", in Diallo, Youssouf, Günther Schlee (éds), *L'ethnicité peule dans des contextes nouveaux*, Paris, Karthala, p15-36 ;
14. CAFFREY Margaret, *BENEDICT Ruth*, 1989, *Stranger in This Land*, University of Texas Press, 448 p;

15. CAGED, juillet 2004, *Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), version finale*;
16. Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDPL), *le Document de stratégie de réduction de la Pauvreté au Bénin 2003-2005, Cotonou* ;
17. COOPERATION BELGE, juin 2008, *Rapport de la journée de réflexion sur l'intégration du genre dans les programmes de coopération des acteurs belges au Bénin*;
18. COOPERATION UNION EUROPEENNE/BENIN, septembre 2006, *Le profil genre du Bénin, rapport final*;
19. DAVID BROWN L. et JAGADANANDA, Janvier 2007, *Civil Society Legitimacy and Accountability: Issues and Challenges*, Hauser Center for Nonprofit Organizations et CIVICIS, p.7;
20. DEPOLIPO, juin 2006, *Déclaration de Politique de Population*;
21. DEPOLIPO-Info, décembre 2005, *bulletin d'information sur les activités en matière de population, Genre, population et développement*, n°8; p1-22;
22. DUPRE, 1995, p163, cité par Danielle de Lame, dans un article intitulé «Études de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie», *Le bulletin de l'APAD*, n° 20, *Genre et développement*, [En ligne], mis en ligne le : 23 mars 2006. URL : <http://apad.revues.org/document227.html>;
23. DURKHEIM E., *De la division du travail social*, deuxième éd., PUF, 1973, p. 253
24. FAHY BRYCESON D. (éd.), 1995, *Women Wielding the Hoe. Lessons from Rural Africa for Feminist Theory and Development Practice*, Oxford/Washington D.C., Berg publishers; p32,
25. FAVROD Charles-Henri, 1979, *La sociologie, Œuvres, statut, auteurs, concepts, techniques, théories*, EDMA (Encyclopédie Du Monde Actuel), Collection dirigée par, Le livre de poche, n° 4478, Paris, 220 pages;
26. FERREOL Gilles et NORECK Jean-Pierre, 2003, *Introduction à la sociologie*, Armand Colin, collection Cursus, 191 p;
27. FOURN Elisabeth, décembre 2005, le concept genre : contenu, évolution, problèmes et perspectives in *DEPOLIPO-INFO*, des informations, N°08, p3 ;
28. FREUD Sigmund, 1972, *Psychologie collective et analyse du moi*, in *Essais de psychanalyse*, Payot, (1ère éd. 1921) ;
29. GURVITCH Georges, 1968, *La vocation actuelle de la sociologie*, PARIS PUF, 506 p;
30. HEYER YOUNG Virginia, 2005, BENEDICT Ruth: *beyond relativity, beyond pattern*, University of Nebraska Press, Lincoln, 379 p;

31. ILLICH I., 1982, *Le genre vernaculaire*, Paris, Seuil. MacKinnon C., 1994, "Toward Feminist Jurisprudence", in M. Evans (éd.), *The Woman Question*, London, Sage, p246-257;
32. LABORATOIRE AMEN, 2008, *Capitalisation des Actions genre réalisées par DANIDA au Bénin*;
33. LACHENMANN Gudrun, «Structuration par genre de l'enclassement trans-local de l'économie. Exemples d'Afrique de l'Ouest», *Le bulletin de l'APAD*, n° 20, *Genre et développement*, [En ligne], mis en ligne le 24 mars 2006. URL : <http://apad.revues.org/document228.html>.
34. LINTON Ralph, 1999, *Les Fondement culturels de la personnalité*, Dunod, p110- p111 ;
35. MAEP, septembre 2001, Politique de promotion de la femme dans le secteur agricole et rural ;
36. MALINOWSKI Bronislaw, 1970, *Les Dynamiques de l'évolution culturelle*, Payot, p73 ;
37. MALINOWSKI Bronislaw, 1970, *Une théorie scientifique de la culture*, point seuil, p128;
38. de LAME D., 1999, "Que sont devenus mes amis ? Se recréer des rapports de genre", in D. de Lame & Ch. Zabus (réds), *Changements au féminin en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, p 17-36;
39. MEILLASSOUX Claude, 1995, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, 251p ;
Comité Québécois Femme et Développement (CQFD) (2004), *Trousse de formation Genre et Développement*, p.36;
40. MENDRAS Henri, 2001, *Éléments de sociologie*, Armand Colin, nouvelle édition refondue, 263p;
41. MERTON Robert K., 1966, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 514p ;
42. MFE, mars 2008, *Rapport d'avancement du Programme d'Appui au Renforcement de l'Application de l'Approche Genre dans les Stratégies de Réduction de la pauvreté*;
43. MFPSS, novembre 2005, *les actes du symposium sous-régional sur « genre, droits humains et culture : quels nouveaux défis pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes d'ici à 2015 ? Cotonou*; 329p;
44. MFPSS, août 2001, *Politique Nationale de promotion de la femme*, Cotonou;
45. MFPSS, Décembre 2008, *Document de politique nationale de promotion du genre au Bénin, version finale*, p 48 ;

46. MFPSS, août 2005, *Loi n° 2003-06 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines en République de Bénin*;
47. MFPSS, novembre 2006, *Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux Droits des femmes*;
48. MFPSS, novembre 2006, *Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*;
49. Ministère en charge de l'éducation, 2006-2015, *Plan Décennal de Développement du Secteur Educatif* ;
50. Ministère en charge de l'éducation et de la Formation, Novembre 2007, *Politique Nationale de l'Education et de la Formation des Filles*;
51. MMEH, mars 2008, *Etude pour la définition d'un ensemble de dispositions pour l'institutionnalisation de la lutte contre le VIH/SIDA et du genre dans le secteur de l'Alimentation en Eau Potable « AEP », rapport final*;
52. MOSCOVICI Serge, 1998, *Psychologie sociale*, PUF, 7ème éd. mise à jour ;
53. MONTOUSSE Marc, RENOARD Gilles, 2006, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, 3è édition, 234p ;
54. MTFP, mars 2007, *Stratégie et plan d'actions quinquennal genre en milieu de travail privé au Bénin*;
55. OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio anthropologie du changement social*, Paris, Karthala ; P7 ;
56. OMS : avril-mai-juin 2006, *Ayié, bulletin trimestriel de la Représentation de l'OMS au Bénin, n°31* ;
57. OMS, 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*;
58. OMS, 2005, *Rapport sur la santé dans la monde, donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant* ;
59. PACHERIE E., 1995, *Le fonctionnalisme : état des lieux*, *Intellectica*, 21, pp. 9-37 ;
60. PEA-Afrique, décembre 2001, *Les hommes et les femmes du Bénin évaluent leur projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement*;
61. PNUD, juillet 2004, *Etude sur le profil de la femme béninoise, rapport provisoire*;
62. PNUD, 2003, *Rapport mondial sur le développement humain, DSRP 2003-2005* ;
63. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2006, *Orientations Stratégiques de développement du Bénin* ;
64. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2007, *Programme d'actions prioritaires de la SCRP*;

65. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, mars 2007, *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté* ;
66. PUTNAM Hilary, juillet/septembre 1992, « La nature des états mentaux », in *Les Études philosophiques*, p.323-335;
67. RADCLIFFE BROWN Alfred R., 1972, *Structure et fonction dans la société primitive*, Points Seuil;
68. RIFONGA- Bénin, octobre 2006, *Sensibilisation des époux pour une meilleure participation des femmes au processus de prise de décision au Bénin* ;
69. RIFONGA- Bénin, octobre 2007, *sensibilisation à l'entourage immédiat de la candidate pour une meilleure participation des femmes aux élections communales* ;
70. ROCHER Guy et PARSONS Talcott la sociologie américaine, 1972, PUF, pp73-75REP 2003, Population, Pauvreté et Potentialités, Cotonou, 2005 ;
71. SAINT-HILAIRE C., 1996, "La production d'un sujet - femme adapté au développement. Le cas de la recherche féministe aux Philippines", *Anthropologie et Sociétés*, XX, p81-102;
72. SAUNDERS B., 1999, "Des phantasmes de genre dans le système monde (et de ce qu'il convient d'en faire)", in D. de Lame & Ch. Zabus (réds), *Changements au féminin en Afrique noire*, vol II p143-155 ;
73. SNV, 2007, *Genre et planification communale, expériences du Bénin, du Mali et du Niger*;
74. Social Watch Bénin, décembre 2007, *Traduire les OMD pour le développement en action, 3^{ème} rapport alternatif des OSC*;
75. de SOUZA Léopoldine, 1997, *Genre et Développement*, série de manuels de formation CEDPA, volume III ; p 62-69;
76. STIFTUNG Friedrich Ebert, juin 2007, L'Accord de Partenariat Economique, ACP-UE : quel sort pour les femmes béninoises?
77. THERY I., 2001, "La côte d'Adam. Retour sur le paradoxe démocratique", *Esprit*, n°273, p10-22
78. UNFPA, septembre 2005, *le droit et les droits de la femme béninoise*;
79. UNESCO BSP (2003), *Cadre de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière de généralisation de l'analyse selon le genre pour 2002-2007*, p.17;
80. United Nation INSTRAW (2004), Glossaire de genre, <http://www.un-instraw.org>.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE1

N°.....

NB : Cocher d'une croix la case correspondant à votre réponse

- Responsable Suivi-Evaluation du projet personnes ressources d'ONG ou Associations
- Responsable de composante du projet membre d'OP
- Femme Homme
- Responsable d'Institution internationale Leader d'un mouvement de promotion **du genre**
- Autres à préciser**

Informations recherchées		Réponses
QUESTIONS	MODALITE DE REPONSE	
Que représente pour vous le genre ?		
Quelle est la stratégie mise en œuvre pour la prise en compte de l'approche genre dans votre projet/programme	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer en direction des autorités politiques et administratives ; • Formation et sensibilisation des points focaux genre ; • Dynamisation des groupes thématiques genre ; • Renforcement du dialogue politique en genre • Journée Nationale sur le Genre (JNG) • Autres à préciser 	
Quels types de données recherchez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Des données désagrégées par sexe et par région ; • Données qualitatives • Base de données sur le genre 	
Quelle est la méthode d'analyse du genre dans votre projet ou programme	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse Genre ; • Cadre analytique de Harvard • Empowerment • Autres à préciser :..... 	
Quel est le mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre de l'approche genre dans votre projet ou programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence du système ; • Existence d'un cheminement intersectoriel ; • Inexistence du système ; 	

<p>Le système ou mécanisme de suivi évaluation des ministères en matière genre sont ils performants ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats obtenus par rapports aux résultats prévus : écart et facteurs explicatifs de l'écart ; • Mesure de la qualité du mécanisme de suivi-évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Permet de prendre des décisions ; ✚ Permet de faire une autoévaluation ; ✚ Le mécanisme est participatif ; ✚ Permet de développer le leadership féminin ; ✚ Le mécanisme permet de mesurer les effets et les impacts sur le genre ; ✚ degré de satisfaction des besoins ✚ appropriation par les bénéficiaires ; ✚ l'écart entre la réalisation et la prévision des coûts de mise en œuvre du mécanisme est satisfaisant 	
<p>Quelle est la pertinence des indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En relation avec le Genre de façon directe ; • En relation avec la politique nationale en Genre ; • En relation avec les objectifs du Projet/programme • Ces indicateurs sont DOPA et SMAART ; 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Quels sont les résultats obtenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan institutionnel : pourcentage de femmes dans les instances de décision Depuis les Cinq dernières années ; • Elaboration de documents programmatiques ; • Diminution de la pénibilité du travail des femmes ; • Augmentation de la productivité du travail par un gain de temps • Amélioration du cadre juridique • Changement de mentalité ; • Existence d'une base de données ; 	<ul style="list-style-type: none"> •

	<ul style="list-style-type: none"> • Etc. 	
Quelle est la taille du portefeuille par genre	<ul style="list-style-type: none"> • Activités planifiée pour le genre : nombre et Coût ; • Responsabilité désignée pour le genre. 	<ul style="list-style-type: none"> •
Quel est le Système de contrôle interne en matière de genre	<ul style="list-style-type: none"> • Confère système de suivi évaluation. 	
Quel est le rôle de la cellule NEX ?		
Quel est selon vous le rôle du Ministère de la Famille ?		
Quel est le rôle de la DPMG		

QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE2

N°.....

NB : Cocher d'une croix la case correspondant à votre réponse.

- Responsable Suivi-Evaluation du projet personnes ressources d'ONG ou Associations
- Responsable de composante du projet membre d'OP
- Femme Homme
- Responsable d'Institution internationale Leader d'un mouvement de promotion **du genre**
- Autres à préciser**

Informations recherchées		Réponses
QUESTIONS	MODALITE DE REPONSE	
Que représente pour vous le genre ?		
Que pensez-vous de la prise en compte du genre au Bénin		
Connaissez-vous les points focaux genres		
Quel est leur rôle à votre avis ?		
Que pensez-vous de leur rôle ?		
Que doivent- ils faire ?		
Que pensez-vous des violences faites aux femmes ?		
Avez-vous été victime une fois ?		
Connaissez vous des hommes victimes de violences de la part de leur femme ?		
Que pensez vous de l'excision ?		
Pour vous le genre est –il appliqué au Bénin		
L'égalité et l'équité des genres est-ils possible au bénin ? pourquoi ?		
Que pensez-vous de la stratégie gouvernementale en matière de promotion du genre ?		
Connaissance de la stratégie		
Système de mise en œuvre		
Résultats obtenus		
Système de suivi –évaluation.		

TABLE DES MATIERES

Pages

DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	9
PREMIER CHAPITRE : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	13
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	14
1.1. PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE	14
1.1.1. Problématique de recherche	14
1.1.2. Objectifs et hypothèses de recherche	19
1.1.2.1. Objectifs de recherche	19
1.1.2.2. Hypothèses de recherche	20
1.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	20
1.2.1. Description de la conception technique de recherche	20
1.2.1.1. Approche participative	21
1.2.1.2. Approche genre et développement	22
1.2.1.3. Approche SWOT	23
1.2.1.4. Approche Droits Humains	24
1.2.2. Description de la démarche méthodologique	25
1.2.2.1. Cadrage de la recherche	26
1.2.2.2. Analyse documentaire	26
1.2.2.3. Définition de l'aire de couverture	28
1.2.2.4. Population enquêtée	29
1.2.2.5. Echantillonnage	29
1.2.2.6. Elaboration du plan d'analyse	30
1.2.2.7. Confection des outils méthodologiques de collecte	31
1.2.2.8. Exécution de l'enquête	31
1.2.2.9. Traitement et analyse des données des enquêtes	31
1.2.3. Revue de littérature, définition et appropriation des concepts	32
1.2.3.1. Revue de littérature	32
1.2.3.2. Définition et appropriation des concepts	43
DEUXIEME CHAPITRE : ETATS DES LIEUX SUR LES INEGALITES DE GENRE AU BENIN	58
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX SUR LES INEGALITES DU GENRE AU BENIN	59
2.1. LES CONSTATS DECOULANT DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE	60
2.2. LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SITUATION	64
2.3. ESQUISSE D'ANALYSE DES PRINCIPAUX DETERMINANTS DE LA PROMOTION DU GENRE AU BENIN	67
2.3.1. Forces et faiblesses du système de promotion du genre au Bénin	67

2.3.1.1. Forces	67
2.3.1.2. Faiblesses	68
2.3.2. Opportunités et menaces du système de promotion du genre au Bénin	70
2.3.2.1. Opportunités	70
2.3.2.2. Menaces	71
TROISIEME CHAPITRE : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES UNFPA AU BENIN	74
CHAPITRE 3 : CAS DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'UNFPA	75
3.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE GENRE DU SIXIEME PROGRAMME UNFPA	75
3.1.1. Objectif Général	76
3.1.2. Objectifs spécifiques	76
3.2. RESULTATS ATENDUS	76
3.3. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	77
3.4. POINT DES RESULTATS EFFECTIVEMENT OBTENUS	77
3.5. APPROCHE DIAGNOSTIQUE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNFPA (cas du 6è programme)	79
3.5.1. Forces	79
3.5.2. Faiblesses	80
3.5.3. Opportunités	81
3.5.4. Menaces	82
3.6. ANALYSE CAUSALE	84
3.7. DROITS HUMAINS EN MATIERE DE GENRE (le cas spécifique de l'UNFPA)	86
3.7.1. Analyse des rôles et obligations	86
3.7.2. Analyse des Capacités en Genre	89
3.7.3. Identification des actions pour éliminer les écarts et appliquer les principes	93
QUATRIEME CHAPITRE : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FIDA AU BENIN	94
CHAPITRE 4 : CAS DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA	95
4.1. ELEMENTS DE SYNTHESSES DES OBJECTIFS ET STRATEGIES ELABORES DANS CES PROJETS ET PROGRAMMES DU MAEP FINANCES PAR LE FIDA	95
4.1.1. Objectifs	95
4.1.2. Stratégies	95
4.2. RESULTATS ATTENDUS ET RESULTATS OBTENUS EN MATIERE DE GED DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FIDA	96
4.2.1. Résultats Attendus	96
4.2.2. Résultats obtenus	97
4.3. APPROCHE DYAGNOSTIQUE DE GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA	99
4.3.1. Forces	99
4.3.2. Faiblesses	99
4.3.3. Opportunités	101
4.3.4. Menaces	101

4.4. DROITS HUMAINS EN MATIERE DE GENRE DANS LES PROJETS/PROGRAMMES FIDA AU BENIN	104
4.4.1. Analyse des rôles et obligations des parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs, des stratégies des projets et programmes FIDA	104
4.4.1.1 Identification des principaux acteurs	104
4.4.1.2. Analyse des obligations des obligataires	105
4.4.1.3. Analyse des rôles de chaque catégorie d'acteurs identifiés	107
4.4.2. Analyse des Capacités en Genre	111
4.5. PERCEPTION DES ACTEURS SUR DES QUESTIONS RELATIVES AU GENRE	112
CINQUIEME CHAPITRE : CORRELATION HYPOTHESES-RESULTATS DE RECHERCHE	115
CHAPITRE 5 : CORRELATION HYPOTHESES – RESULTATS DE RECHERCHE	116
5.1. <i>Hypothèse H1: la non réduction véritable des écarts genres au Bénin malgré les différents projets et programmes de développement intégrant la prise en compte du genre dans leur exécution est dû aux stratégies non appropriées élaborées et mises en œuvre par ceux-ci.</i>	116
5.2. <i>Hypothèse H2 : il existe des déterminants, politiques, économiques, sociologiques, culturels, psychologiques, qui influencent la mise en œuvre effective de l'approche genre dans les projets et programmes de développement au Bénin.</i>	118
5.3. <i>Hypothèse H3 : le manque d'engagement véritable, l'absence d'un schéma directeur de suivi et d'évaluation efficace dans les actions menées et l'exécution d'actions peu concertées par les différents acteurs (Gouvernants, Partenaires au développement, ONG, réseaux d'ONG et communautés à la base) compromettent l'efficacité des rôles qu'ils jouent dans l'élaboration des politiques et dans l'organisation des plaidoyers et sensibilisations en vue de l'intériorisation du genre et son renforcement dans les projets et programmes de développement au Bénin.</i>	126
SIXIEME CHAPITRE : PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU BENIN.	130
CHAPITRE 6 : LES PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AU BENIN	131
6.1. FORMULATION DE LA VISION	131
6.2. FORMULATION DES PERSPECTIVES STRATEGIQUES	131
CONCLUSION	135
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	143
ANNEXES	148
TABLE DES MATIERES	153